



AGIR ENSEMBLE CONTRE LE CHOMAGE - AC !

**ASSISES D'AC ! DES 7-8 OCTOBRE 2017
POUR LA RTT, UN REVENU PERSONNEL
GARANTI ET LA SÉCURITÉ SOCIALE
PROFESSIONNELLE**

Table ronde sur l'avenir de
l'Assurance chômage

Février 2018

AC ! 21 ter rue Voltaire Paris 11^e
www.ac-chomage.org

ASSISES D'AC ! DES 7 ET 8 OCTOBRE 2017 POUR LA RTT, UN REVENU PERSONNEL GARANTI ET LA SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE

INTRODUCTION : HISTORIQUE DU MOUVEMENT DES CHOMEURS Serge Havet (AC ! Nord Pas de Calais) et Joëlle Moreau (AC ! Gironde)

TABLE RONDE QUEL SYSTEME D'ASSURANCE-CHOMAGE VOULONS-NOUS ?

Première partie : Interventions générales

Odile Merckling : État des lieux de l'indemnisation du chômage et projets du gouvernement

Muriel Wolfers, CGT-chômeurs : Le lien entre revenu de remplacement et contrôle de la mobilité

Hélène Crouzillat : Pour lutter contre la financiarisation de l'UNEDIC et les conséquences d'une gestion par l'endettement, lançons un audit citoyen de la dette !

Deuxième partie : Ce qu'en pensent les organisations de chômeurs et précaires

Robert Crémieux, MNCP

Christophe, Coordination des intermittents et précaires d'Ile de France (CIP-IDF)

Débat avec la salle

Conclusion par AC !

DÉBAT GÉNÉRAL SUR LES PERSPECTIVES DU MOUVEMENT

INTRODUCTION

HISTORIQUE DU MOUVEMENT DES CHOMEURS

Serge Havet (AC ! Nord Pas de Calais) et Joëlle Moreau (AC ! Gironde)

Le mouvement des chômeurs et des précaires en France comprend plusieurs grandes associations - AC ! APEIS, MNCP, CGT-Chômeurs - qui ont été créées par des chômeurs dès les années 1980, et même avant. Ces chômeurs étaient souvent d'anciens ouvriers, salariés et syndicalistes, qui avaient connu l'emploi stable dans de grandes entreprises (notamment de l'industrie) et devenus chômeurs consécutivement à des vagues de licenciements économiques.

Les associations APEIS et MNCP ont organisé depuis 30 ans la solidarité à l'égard des chômeurs, un accompagnement en cas de problèmes avec les ANPE, pour obtenir des allocations... La CGT-chômeurs, liée à la confédération, existe depuis la fin des années 1970. Un Comité national des travailleurs privés d'emploi et précaires - CNTPEP - regroupe depuis quelques années l'U. S. CGT de l'intérim, la CGT du spectacle (intermittents) et la CGT-chômeurs.

En 1992/1993. Les spéculateurs mettent en péril le système monétaire européen, le résultat est un ralentissement de l'économie. Licenciements et chômage massif. Il y a la queue devant les ANPE. Et là, un appel est lancé dans la revue « Collectif » de la Cfdt de gauche, à l'organisation de marches contre le chômage. Pour la petite histoire, cette Cfdt-là sortira massivement de la Cfdt en 1995 et formera le Syndicat Sud, ce que l'on appelle aujourd'hui l'U. S. Solidaires...

Le mouvement AC ! (Agir ensemble contre le chômage) a été créé en octobre 1993 ; c'était au départ un vaste mouvement social, qui réunissait des chômeurs (toutes les associations de chômeurs en faisaient partie), des syndicalistes de la gauche syndicale – CFDT-ANPE, CGT, FSU, SUD-Ptt, G10 Solidaires, CNT - plus des retraités, des SDF, des intellectuels, avec comme objectif commun la lutte contre le chômage et la construction de solidarités actives entre toutes ces catégories. La création d'AC ! a reposé sur le constat juste que le chômage et le cortège d'exclusion, de précarité et de misère qu'il entraînait, devenait une réalité sociale injuste et inacceptable. D'où le fameux slogan : « **CHOMAGE RAS LE BOL** ».

En 1994, AC ! a impulsé des Marches contre le chômage, la précarité et les exclusions, qui ont traversé tout le pays et qui ont convergé à Paris le 28 mai 1994. 80 000 personnes se retrouvent pour de plus grandes manifestations nationales contre le chômage. Un serment dit du 28 mai est alors signé par tous les participants, ce qui soude le mouvement. Ces marches se sont étendues au niveau européen, avec les Marches européennes contre le chômage. Les principales ont été en 1997 Amsterdam et en 1999 Cologne, mais il y en a eu d'autres, comme Malmö en Suède. AC ! a regroupé dans les années 1990 plus de 200 collectifs sur le territoire français, il en reste une vingtaine.

En 1996, AC ! le DAL et les Collectifs de sans-papiers se sont unis pour former le « Collectif des Sans » (No Vox) et la revendication de la régularisation de tous les sans-papiers vient de là ; faisant le constat, juste, que nous sommes tous exploités par le patronat ! A Paris, c'est l'occupation de l'église St Bernard, un peu plus tard à Bordeaux, nous aurons l'occupation de l'église Saint Eloi !

L'hiver 1997-98, AC ! a impulsé un grand mouvement de chômeurs, avec de nombreuses occupations d'agences ANPE, CAF, EDF, de l'UNEDIC... Les acquis de ce mouvement ont été le rétablissement d'un Fonds social d'urgence pour les chômeurs, les transports gratuits pour les chômeurs dans certaines régions ou villes, une prime de Noël, la promulgation d'une loi contre les exclusions, l'instauration de Comités de liaison dans les ANPE avec la participation des associations de chômeurs. En 1998, on est champion du monde au Larzac, lors de la 2ème université d'été d'AC ! - la première ayant eu lieu en 1997.

En 2001, une nouvelle Convention d'assurance chômage a institué l'obligation, pour chaque demandeur d'emploi, de signer un contrat avec l'ANPE : le PARE. Nouvelle mobilisation en masse des chômeurs. Le PARE sera remplacé, en janvier 2006, par le PPAE (Projet personnalisé d'accès à l'emploi).

Au cours des années 2000, la précarité s'est étendue considérablement et le chômage apparaît de plus en plus comme touchant toutes les catégories sociales - dont beaucoup de personnes ayant toujours connu la précarité, le chômage de longue durée... La distinction entre chômeurs et salariés précaires s'est estompée, beaucoup de personnes connaissent des successions de périodes de CDD, de chômage, de formation... Ceci se ressent dans les mouvements, du fait de la création de collectifs plus informels et éphémères.

En 2004, les chômeurs ont bien failli perdre tous leurs droits. La renégociation de la convention d'assurance chômage valide un re-calcul des droits à indemnisation, signé par les syndicats CGC, CFDT, CFTC et le Medef. Les Assedic coupent les indemnités des chômeurs. Il a fallu se mobiliser rapidement. Nous l'avons fait dans un souci d'unité. Et c'est avec l'APEIS, Le MNCP, la CGT privés d'emploi que nous avons porté une requête au Conseil d'état, contre les ASSEDIC ET L'UNEDIC. Des rassemblements devant les tribunaux ont été organisés partout en France. Le 6 mars a eu lieu une manifestation unitaire et le 1^{er} mai, les chômeurs et leurs organisations avaient la tête des cortèges. Le Conseil d'état nous donnera raison, les recalculés ont été rétablis dans leurs droits. Cette lutte fut une victoire totale puisqu'au mois de mai, le gouvernement prend la décision de réintégrer tout le monde dans le système d'indemnisation. AC ! aura créé des collectifs de recalculés partout en France. Un nombre massif de chômeurs intègre nos organisations à ce moment-là. Nous sommes même obligés de remplir les dossiers pour porter plainte, car nos avocats sont submergés de demandes.

Au passage, la Coordination des Intermittents et Précaires a été créée au moment de la refonte de la convention UNEDIC de 2003, qui attaquait le régime des intermittents du spectacle ; elle s'est transformée depuis, notamment à l'occasion du mouvement social de 2014, lors d'une nouvelle révision de la convention Unedic. Elle comporte davantage de personnes diplômées qui vivent dans la précarité - des artistes, des professionnels des médias et du spectacle, qui sont arrivés à obtenir une médiatisation de leurs luttes, par exemple en boycottant des festivals comme Avignon... et qui ont organisé des prises de parole intempestives dans les médias.

Du 2 avril au 23 avril 2005 ont eu lieu les marches du printemps des précaires. Ces marches régionales avaient été reprises nationalement au niveau du réseau AC ! Mais en cette année 2005, c'est surtout la lutte contre le traité constitutionnel qui nous occupe tous ! AC ! se positionne fermement **pour le Non** lors de ses Assises, en début d'année. Et s'implique largement dans les comités locaux pour le Non. Cette lutte est une victoire au soir du 29 mai 2005.

En 2006, c'est le mouvement contre le CPE (contrat de première embauche créé pour les moins de 26 ans) et le CNE (contrat de nouvelle embauche, pour les entreprises de moins de 20 salariés). Ces deux contrats instaurent une période de consolidation de deux ans, durant laquelle le contrat peut être rompu sans aucun motif. Le mouvement est massif partout en France, grâce aux étudiants surtout et aussi à l'unité syndicale qui dénonce la précarité de ces contrats. Il est dommage toutefois que les syndicats aient plié trop tôt, car si la revendication principale a été obtenue : « retrait du CPE », la mise en application du CNE s'apprêtait, quant à elle, à faire des dégâts. Le CNE a lui aussi été enterré, suite à un avis de l'OIT du 14/11/2007 et à une série de décisions jurisprudentielles. Le CNE sera finalement lui aussi abrogé par la loi du 25/06/2008 portant modernisation du marché du travail. Ceci étant dit, cette lutte a été une demi-victoire.

En 2008 et 2009, nouvelles grandes crises économiques, le chômage monte en flèche, touchant toutes les catégories sociales. C'est dans un contexte social difficile qu'ont lieu les 16 et 17 mai 2009 à Bobigny les états généraux contre le chômage et la précarité. De ces états généraux est issu un appel à l'organisation de marches régionales partout en France. En septembre 2009, des collectifs qu'on appelle : « Droits Nouveaux » se constituent dans toutes les régions. Cela représente une trentaine de collectifs.

Les associations de chômeurs et de précaires réunies dans le Collectif pour des droits nouveaux ont élaboré une plate-forme commune revendiquant une garantie de revenu définie en référence au Smic mensuel dès

16 ans et une **continuité des droits sociaux** - y compris pour les primo-demandeurs d'emploi, les personnes en formation ou travaillant à temps partiel, les travailleurs indépendants, les personnes ayant démissionné (Voir : <http://www.ac-chomage.org/spip.php?rubrique209>). Le revenu personnel garanti doit être défini en référence au Smic et assorti de droits à la couverture santé, à des cotisations de retraite et à la formation professionnelle. Une idée essentielle est que les droits sociaux doivent désormais être attachés à la personne, et non plus au poste de travail. Pour autant, il faut combattre une logique dualiste (distinction entre assurance et solidarité) qui, depuis l'instauration des minima sociaux et de la CMU, n'a cessé de se renforcer et contribue à diviser le salariat.

En 2010, un mouvement intitulé « Grève des chômeurs » est initié par la coordination de Bretagne. Ce mouvement de chômeurs qui appelait à la grève, s'est rapidement développé sur le territoire national. Nous « grèvons » dans les Pôles emploi !

En 2010, c'est aussi le mouvement pour la défense des retraites. Nicolas Sarkozy, président veut détruire la retraite à 60 ans, mais aussi le système par répartition. Suite à l'appel d' « Attac/Copernic », pour défendre le départ à la retraite à 60 ans et à taux plein, des comités départementaux se constituent partout en France. AC ! aussi indigné face aux attaques libérales du gouvernement, appelle à participer à ce mouvement. La question de la retraite concernait les demandeurs d'emploi et les plus démunis qui vivent bien souvent en ARE ou aux minima sociaux. Les RSA, par exemple, ne cotisent pas à la retraite et ce sont donc des personnes qui vivront toute une partie de leur vie avec un minimum social incompatible avec une vie digne. Ce mouvement a favorisé l'émergence d'une réelle contestation de la politique libérale et de ses conséquences.

Même s'il ne fut pas vainqueur, nous pouvons dire que nous avons gagné la bataille des idées.

En 2011, les indignés descendent sur les places et inaugurent de nouvelles formes de démocratie, mais ce mouvement aura moins de succès en France qu'en Espagne ou aux Etats unis, avec le mouvement « Occupy Wall street ».

En 2012, les élections présidentielles ont lieu alors qu'un chômage massif est présent dans notre pays. Il touche énormément de jeunes et la précarité qui se généralise pour tous est vécue de plus en plus comme une injustice. Les attaques subies par les chômeurs pendant 5 longues années de sarkozisme ont été terribles. Notre mise en accusation perpétuelle, avec la volonté de nous détruire en imposant des logiques fascisantes devenait catastrophique pour beaucoup d'entre nous. C'est au dernier moment de son quinquennat que Sarkozy signe le décret 2012-294, **qui permet de supprimer le RSA à une personne**. Cette signature restera pour nous comme le symbole de l'acharnement de Sarkozy contre les plus pauvres. Il a été viré et c'est tant mieux ! Aucune organisation de chômeurs n'a appelé à prendre parti, mais chacun à ce moment-là a pris ses responsabilités.

En janvier 2014, le début de la renégociation de la convention d'assurance chômage a eu lieu. Le Medef voulait réinstaller la dégressivité des allocations, détruire les annexes 4, 8 et 10 et rallonger les délais de carence, sous couvert d'ouvrir de nouveaux droits dits « droits rechargeables ». A la suite, plusieurs manifestations pour défendre la culture, nommées « marches pour la culture » ont eu lieu. Ces marches avaient la particularité d'amorcer déjà une pré-mobilisation des intermittents du spectacle. AC ! et les chômeurs que nous sommes avons été à toutes ces manifestations pour apporter la solidarité et créer une unité « Intermittents-chômeurs ». La convention dite du « 22 mars » lamine les droits des demandeurs d'emploi et sera tout de même signée, comme d'habitude, par les syndicats réformistes. Devant l'ampleur de la contestation, le gouvernement nomme un médiateur et une commission est chargée d'étudier les propositions alternatives des intermittents. Pour la première fois, l'Unedic doit reconnaître que leurs propositions sont plus économes que les propositions validées par le patronat et les syndicats réformistes. Par la suite, le gouvernement décide de garantir financièrement la pérennité des annexes 8 et 10, qui protègent les intermittents de la précarisation de leur secteur d'activité. La CIP a élaboré une proposition de « **nouveau modèle d'indemnisation du chômage** », dont même le gouvernement de M. Valls avait dû reconnaître la pertinence (Voir le site : www.cip-idf.org).

LE SLOGAN PRINCIPAL DE CETTE LUTTE DES INTERMITTENTS SERA :

« CE QUE NOUS DÉFENDONS, NOUS LE DÉFENDONS POUR TOUS ! »

En ce début d'année 2016, le chômage est toujours massif, la précarité est devenue la norme et l'ubérisation de la société est en cours ! Face aux exigences sociales qui reviennent sur le devant de la scène, le gouvernement Hollande figole son énième loi Travail, qu'il entend présenter le 9 mars au conseil des ministres. En moins d'une semaine, une pétition contre cette loi rassemble 500 000 signatures. Tandis que se répandent les « # On vaut mieux que ça », l'intersyndicale se réunit le 23 février et annonce par communiqué que les organisations qui la composent sont « porteuses de propositions et sont disponibles pour engager le dialogue ». Elles conviennent de se retrouver le 3 mars afin d'approfondir leurs analyses. L'intersyndicale réussit à appeler à une journée nationale de grève le 31 mars.

Mais la contestation grandit dans la jeunesse et des AG dans les différentes facs sont organisées. Une réunion des organisations de jeunesse prend l'initiative d'un appel pour le 9 mars et l'intersyndicale finit par suivre. Le 9 mars, des milliers de lycéens, étudiants, chômeurs, salariés, descendent dans la rue. C'est le début du mouvement qui va durer quatre mois. Du 9 au 31 mars, des AG dans les facs ont lieu où certains collectifs AC ! prennent la parole. Nous distribuons dans les Pôles emploi un tract d'appel pour la manifestation du 31 mars 2016. Et ce jour-là, 1,2 millions de personnes se retrouvent dans la rue.

Ensuite les manifestations se succéderont tous les jeudis, emportées par le dynamisme de la jeunesse et un slogan « Ni négociable, ni amendable ». AC ! participera à toutes les manifestations. Le gouvernement recule à la marge en différant la présentation de son projet et en enlevant les aspects les plus choquants, tout en maintenant l'essentiel. Pour casser le mouvement, il proposera même 1,2% d'augmentation aux fonctionnaires et des subsides aux organisations qui représentent la jeunesse. Mais la rue refuse de discuter et exige « Le retrait ». En même temps, des collectifs de lutte pour le retrait de la loi El Khomri se mettent en place, les collectifs AC ! participent aux réunions dans leurs départements. Dans les manifestations, les banderoles traduisent la révolte de la jeunesse, avec : « L'existence est dans la résistance » ou « Echange oligarchie contre démocratie ». Des aspirations profondes et contagieuses, dont témoignent **Nuit Debout** et les collectifs de lutte qui posent la question de l'auto-organisation et sont à l'initiative de blocages économiques, de rencontres et de bien des débats sur la société et la lutte contre le système capitaliste. Des liens solides, solidaires, se tissent entre les jeunes, les associations et équipes syndicales combattives qui contribuent à donner au mouvement son tempo et sa force.

Le gouvernement est minoritaire au Parlement, comme dans tout le pays. F. Hollande et M. Valls en passant en force avec le 49.3, ne font qu'approfondir la révolte. Ils en arrivent à stigmatiser les jeunes, les casseurs, les grévistes et usent d'une répression féroce et violente contre tous les manifestants. Les travailleurs prennent le relais des étudiants bloqués par leurs examens et tentent une grève générale en bloquant l'économie : dépôts d'essence, centrales nucléaires, ports, SNCF, zones industrielles et autres lieux stratégiques sont bloqués. La proximité de l'Euro de Foot rend le pouvoir fébrile.

Le mouvement contre la loi Travail se poursuivra jusqu'au mois de juillet, avec une immense mobilisation à PARIS le 14 juin 2016, un million de personnes. On se quitte tous en se promettant de reprendre en septembre 2016. Le 15 septembre 2016, une manifestation de rentrée a lieu contre la loi El Khomri. Alors qu'elle réunit un nombre plus qu'honorable de manifestants, l'intersyndicale arrête subitement les appels à manifester contre une promesse d'une lutte hypothétique en justice afin d'abroger la loi Travail - à laquelle il faut ajouter toutes les procédures en justice pour les manifestants interpellés ou blessés.

A ce jour, cette lutte est toujours en cours et la loi Travail s'applique, avec déjà des accords par branche sur le temps de travail ayant pour conséquence de graves reculs pour les salariés et les ouvriers... En conclusion, ce mouvement n'a pas abouti, certes ! Mais les idées elles, ont été retenues et sont passées dans la jeunesse. Des idées de liberté, de démocratie, de résistance, de solidarité, de contestation du système capitaliste et de l'oligarchie se sont propagées comme une tornade, alimentées par ce vent de révolte. Ce qui à n'en pas douter annonce déjà de futurs changements...

En 2017, le chômage ne baisse pas, la précarité s'est généralisée. Les salariés très précaires d'Uber et de Deliveroo, symboles de cette précarisation du travail, se mettent en grève ! Grève qui permet d'améliorer leurs conditions de travail. Emmanuel Macron est élu président de la république en mai et en juin, il veut imposer une seconde loi Travail par Ordonnances. Cette « loi Travail XXL » inverse la hiérarchie des normes, permet les ruptures conventionnelles collectives, institue le CDI de chantier ou « contrat de projet », permet d'augmenter le temps de travail de 40 heures à 60 heures par semaine. Les ordonnances sur le Code du travail

facilitent aussi les licenciements pour les entreprises, plafonnent les indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, permettent l'explosion des CDD courts par de nouveaux accords de branche. Une camarade d'AC ! Gironde nous dira qu'il ne s'agit pas seulement d'un recul au 19^e siècle, mais d'un recul au 13^e siècle, avec le retour du règlement des corporations sous Philippe le Bel. En effet la loi Travail ré-institue un rapport Maître/Valet dans les entreprises, qui n'a plus rien à voir avec la simple subordination, mais intègre un rapport de servilité.

La lutte contre la loi Travail est loin d'être finie, car pour que les ordonnances de Macron aient force de loi, il faut qu'elles repassent à l'Assemblée nationale. Nous, chômeurs, devons soutenir les salariés dans cette lutte importante pour la défense de leurs droits et des "conquis sociaux". D'autant plus que les chômeurs, anciens ou futurs salariés, sont en même temps gravement impactés par cette politique de classe menée par Macron et sa clique. Durcissement des contrôles des chômeurs, remise en cause des APL, remise en cause du régime de l'assurance chômage et volonté de suppression de l'Unedic, non renouvellement de 300 000 emplois aidés en 2017 et 2018, hausse de la Contribution sociale généralisée (CSG). Tout cela va faire exploser les chiffres du chômage et de la précarité, avec un nouveau développement des CDD de courte durée.

Nous souhaitons que ces Assises 2017 d'AC ! prennent la décision d'appeler les collectifs à y prendre toute leur place.

UBER = UBRE OU UBRI = OUVRIER MALADE = CANCER= MALADIE

LES REVENDICATIONS

Selon les régions de France et d'Outremer, certaines organisations de chômeurs et précaires sont davantage représentées que d'autres, mais toutes ont souvent travaillé ensemble dans l'unité, avec des revendications communes.

- La RTT à 32 H sans perte de salaire ni annualisation, accompagnée des créations d'emplois correspondantes
- Des droits sociaux propres aux personnes et une attribution de toutes les allocations de minima sociaux sur le critère des ressources personnelles, et non de celles du ménage
- Une augmentation immédiate des minima sociaux, l'attribution du RSA y compris aux jeunes de 16-25 ans
- Une garantie d'un revenu à hauteur du Smic mensuel, avec ou sans emploi, permettant d'assurer une autonomie, un libre choix de la formation et des activités professionnelles
- Un partage du travail et un partage des richesses.

Les mouvements de chômeurs se sont toujours appuyés sur plusieurs textes essentiels.

- **l'Article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme** (ONU, 1948), selon lequel : « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. »
- **Le préambule de la Constitution française de 1946**, qui fait référence à la notion de « droit à l'emploi pour tous » (article 5) et au droit à des moyens d'existence décent - y compris lorsqu'une personne se trouve, pour différentes raisons, dans l'impossibilité de travailler (article 11).
- **Le Code du travail (article L. 5421-1)**, qui fait référence à la notion de « revenu de remplacement » pour les personnes involontairement privées d'emploi.

Ces mouvements ont affirmé le refus du travail contraint ou forcé – d'ailleurs interdit par les institutions internationales (Voir notamment les Articles 1 et 2 du préambule de la Convention concernant le travail forcé ou obligatoire de l'OIT du 28 juin 1930). Pour cela, il faut garantir les conditions d'une liberté individuelle -

tout individu devant avoir la libre disposition de sa propre personne. Il n'est donc pas question de revendiquer « un emploi à tout prix », mais de garantir à tout individu des conditions de vie et de travail décentes.

Une revendication essentielle porte également sur **la suppression de toutes les formes de contrôle sur les chômeurs**. En effet, les dispositifs de contrôle - portant à la fois sur le mode de vie, les recherches d'emploi, la situation financière - sont devenus de plus en plus pesants et intrusifs, les radiations de Pôle emploi de plus en plus fréquentes et arbitraires. Le non-retour aux droits concerne un tiers des personnes qui auraient droit au RSA, mais qui craignent de devoir affronter ces contrôles.

La nécessité est apparue en outre de remédier aux discontinuités de l'emploi, à de fréquents changements de situation, d'affiliation, d'une caisse à une autre, d'un régime d'indemnisation à un autre - auto entrepreneur, travailleur indépendant, chômeur, stagiaire, intermittent, salarié du public ou du privé... Des effets de seuil, des retards de prise en compte de changements de situation par les administrations (CAF...) entraînent des variations imprévisibles du montant des allocations, des trop perçus, et tout cela rend impossible la gestion par les chômeurs de leur propre vie...

Les associations de chômeurs et de précaires sont face à un défi historique. En effet notre modèle de protection sociale est attaqué à tous les niveaux par les néolibéraux qui n'envisagent la civilisation que marchande. Ceci entraîne, aujourd'hui une remise en cause de nos « conquies sociaux ». Nos associations et collectifs ont en plus une difficulté à organiser des personnes déjà fragilisées ou exclues. La plupart du temps ces personnes ne se mobilisent pas, par peur de se montrer comme chômeuses. Il nous faut souvent palier à l'urgence sociale. Les attaques par exemple sur le montant des APL ou le non renouvellement des contrats aidés du Gouvernement Macron vont produire une masse de personnes qui devront faire face à leur propre exclusion. Nous serons là pour les aider. Mais notre rôle militant est aussi de réfléchir à des alternatives viables. Ce qui se passe au Portugal et en Islande actuellement, nous donne peut-être des exemples à construire et à suivre. Nous ne pourrons pas faire l'économie d'une réflexion politique collective, qui entrainera une adaptation de nos revendications ou pas. Nous ne pourrons pas faire l'économie de travailler et de favoriser l'éclosion de collectifs participant à un front large, ou du moins d'y participer pour porter la parole des chômeurs, précaires et exclus.

L'ATTAQUE EST TOTALE, LA RÉPONSE DOIT ÊTRE UNITAIRE ET LARGE ET SURTOUT A LA HAUTEUR DES ENJEUX !

TABLE RONDE : QUEL SYSTEME D'ASSURANCE-CHOMAGE VOULONS-NOUS ?

ÉTAT DES LIEUX DE L'INDEMNISATION DU CHOMAGE ET PROJETS DU GOUVERNEMENT

Odile Merckling, AC !

Les ordonnances sur le Code du travail et les autres mesures prises par le gouvernement de Macron (baisse de 120 000 fonctionnaires, baisse des dotations aux collectivités territoriales et des subventions aux associations, non-renouvellement de nombreux emplois aidés...) vont entraîner une augmentation des chiffres du chômage et des contrats en CDD et de courte durée.

LE CONSTAT

L'indemnisation du chômage présente de nombreuses lacunes et insuffisances. **L'accès aux droits est découragé par de multiples moyens (contrôles, radiations...)** Le système actuel couvre très mal les situations d'emploi discontinu de plus en plus fréquentes (CDD ou missions d'intérim de durée de plus en plus courte, multiplication de statuts différents – comme celui d'autoentrepreneur). Face à cela, les associations de chômeurs et précaires revendiquent une indemnisation de toutes les formes de chômage, qui prenne en compte l'ensemble des salariés précaires et **en emploi discontinu**.

Plusieurs séries de données montrent l'insuffisance de l'indemnisation.

- Le nombre de chômeurs inscrits à Pôle emploi était de 6,7 millions en juillet 2017, en France entière - toutes catégories confondues. Le nombre de chômeurs indemnisés, touchant une allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) était de 2,7 millions (41 % des inscrits à PE), y compris ceux en contrat de sécurisation professionnelle.
- 3,3 millions (50 %) sont indemnisés, en tenant compte de l'ASS et de plusieurs autres minima sociaux (ATA - Allocation temporaire d'attente - AER - Allocation équivalent retraite - ATS - Allocation transitoire de solidarité - AFSP - Allocation du Fonds spécifique provisoire), ainsi que des personnes en allocation de formation AREF (Aide au retour à l'emploi formation, versée avec un financement de PE ou de divers autres organismes).

La durée des allocations ARE est de 2 ans maximum. Le montant mensuel moyen de l'ARE est de 950 euros net - selon les chiffres de PE (Fichier historique statistique).

(Note : Le montant mensuel brut moyen en septembre 2017, hors ASS, est de 1170 euros « en équivalent mensuel » ; toutefois tous les chômeurs ne bénéficient pas chaque mois du versement de l'indemnité journalière sur tous les jours du mois).

- Chaque année, environ 20 % des DE indemnisés arrivent en fin de droits ou sont radiés de PE... Beaucoup passent dans les minima sociaux. Les allocataires du RSA ont fortement augmenté depuis 2009, à présent on assiste à un tassement.
- La plupart des jeunes de moins de 25 ans n'ont droit à rien.
- De nombreuses personnes sont radiées ou découragées de s'inscrire, même si elles souhaitent travailler, car elles n'ont droit à aucune allocation et craignent les contrôles.

- Etant donné l'absence de droits propres aux individus pour l'accès aux minima sociaux (droits familiaux), de nombreuses personnes n'ont pas droit aux allocations ASS, RSA, AAH, car leur ménage se situe au-dessus du plafond, du fait que le conjoint travaille.
- Du fait du retardement de l'âge des retraites, beaucoup de personnes se retrouvent hors d'activité dès 55 ans, bien avant l'âge légal de départ à la retraite et arrivent en fin de droits.

L'attribution des allocations de minima sociaux à titre personnel est une revendication importante des associations de chômeurs depuis longtemps.

D'autres lacunes existent au niveau de la **couverture sociale**, du fait de l'absence de cotisations de maladie et de retraite pour une partie des allocataires (d'où l'affiliation à la CMU et des retraites au minimum vieillesse), et l'absence de continuité des droits sociaux - par exemple, pas de droits à des congés de maternité ou de maladie pour les personnes en précarité.

Plusieurs méthodes d'évaluation du nombre de personnes en précarité

Il existe plusieurs sources pour évaluer le nombre de personnes en précarité professionnelle et les besoins d'indemnisation. On arrive, dans tous les cas, à un chiffre compris entre 8 et 10 millions de chômeurs et précaires.

Méthode d'évaluation n°1 : Les inscrits à Pôle emploi plus les bénéficiaires de minima sociaux

En 2017, les chiffres du chômage issus de l'Insee sont en diminution, à 2,6 millions, tandis que ceux de Pôle Emploi sont en augmentation, à 6,7 millions - toutes catégories comprises. Les chiffres de PE ne montrent pas de recul du chômage en 2017. Les catégories de DE en activité réduite (B et C) augmentent fortement, ce qui explique l'évolution divergente des chiffres du chômage entre l'Insee et PE (l'Insee utilisant la définition du chômage du BIT – la plus restrictive (personnes n'ayant pas du tout travaillé dans la semaine de référence).

Environ 70 % des DE inscrits sont indemnisables par PE, ayant travaillé suffisamment pour ouvrir des droits ; mais tous ne sont pas indemnisés chaque mois, car certains ont travaillé une partie du mois et d'autres peuvent faire l'objet d'un différé d'indemnisation. Seuls 35 % des demandeurs d'emploi des catégories B et C sont indemnisés en ARE, au lieu de 45 % pour la catégorie A. Environ 30 % des chômeurs inscrits ne sont pas indemnisables (jeunes n'ayant jamais travaillé, personnes n'ayant pas cotisé assez...)

Tous les chômeurs ne sont pas inscrits à PE. Parmi les chômeurs non-inscrits : de nombreux bénéficiaires du RSA socle (58 %, sur 2,23 millions d'adultes au RSA en fin 2015) et probablement davantage encore pour les bénéficiaires de l'AAH. En fin 2015, si l'on ajoutait aux inscrits à PE (6,5 millions) les allocataires du RSA non-inscrits - 1,7 millions - on arrivait au chiffre hallucinant de 8,2 millions de chômeurs. Et à cela, il faut ajouter une grande partie des bénéficiaires de l'AAH (un million au total), ce qui nous mène à près de 9 millions de personnes - sans compter les découragés...

Ampleur du non recours aux droits

Un tiers des bénéficiaires potentiels du RSA socle ne le demandent pas, soit près d'un million de personnes. Depuis un an, PE a pratiqué des coupures du RSA à plusieurs milliers de personnes (notamment dans la région Nord) : obligation de s'inscrire à PE et de démarches d'insertion, sanctions, contrôles... En obligeant ces personnes à s'inscrire, on risque de voir gonfler encore les chiffres du chômage, à moins que l'objectif ne soit surtout de les décourager de faire valoir leurs droits, l'accompagnement étant de toute façon très insuffisant. Depuis janvier 2017, la mise en place de la prime d'activité a permis de toucher un nombre de bénéficiaires plus important que celui des anciens bénéficiaires du RSA activité.

Faible montant des allocations

- En septembre 2015, 50 % des personnes en ARE ont touché moins de 860 euros nets, et 75 % moins de 1041 euros nets. (Insee Références, *Emploi, chômage, revenus du travail* Ed 2017, p. 101). Le taux de remplacement de l'ancien salaire est de 58 %.
- L'ASS est d'un montant maximum de 490 euros, pour 90 % de ceux qui la touchent.
- Le RSA socle est de 500 euros – plutôt 460 euros, une fois enlevé le montant du « forfait logement ».

Au moins dix millions de personnes passent chaque année par Pôle emploi. Les besoins d'indemnisation varient selon que ces personnes sont soit en chômage total, soit en emploi précaire, en activité réduite ou discontinuée, soit en CDI à temps partiel...

Méthode d'évaluation n°2 : Données de l'Insee sur le chômage et la précarité (Enquête emploi 2016).

Il faut ici additionner :

- 2,96 millions de **chômeurs au sens du BIT**
- 3,45 millions de **salariés en contrat précaire** (CDD, intérimaires, apprentis, emplois aidés) soit 14,7 % sur 23,4 millions de salariés occupés.
- 1,6 millions de salarié-e-s « **en sous-emploi** » (un tiers des salariés à temps partiel) – c'est à dire des salarié-e-s qui travaillent à TP, mais qui ont besoin de travailler davantage. (Ce chiffre est sous-évalué, car sur 5 millions de salariés à TP, la moitié se sont vus imposer un contrat à temps partiel).
- le « **halo du chômage** », soit 1,6 millions de personnes considérées comme « inactives » souhaitant travailler, mais qui ne répondent pas exactement aux critères de définition du chômage – notamment sur le plan de la disponibilité (problèmes de garde d'enfants, de santé...)

Bilan : On compte de 9 à 10 millions de personnes en précarité, selon la façon dont on prend en compte les CDI à TP imposés, le halo du chômage...

Méthode d'évaluation n°3 : Les bas salaires (salaires inférieurs au Smic mensuel) et/ou les bas revenus d'activité

16 % des salariés sont payés en dessous du Smic mensuel - soit 3,6 millions de personnes - soit parce que leur taux de rémunération horaire est légalement inférieur au Smic (salariés de particuliers, assistantes maternelles, apprentis, stagiaires, personnes en formation... environ 500 000 personnes), soit parce que ce sont des salariés à temps partiel - à 83 % des femmes. Au total 5 millions de salariés à temps partiel, dont environ 4 millions en CDI et dont 3,5 millions (70 %) sont payés au-dessous du Smic mensuel net.

Compte tenu, en plus, de la **discontinuité d'activité sur l'année**, 30 % des salarié-e-s touchent un revenu d'activité net inférieur au Smic annuel (y compris les indemnités de chômage perçues) - soit 7,8 millions de salariés, auxquels il faut ajouter un million d'indépendants à faibles revenus (dont la quasi-totalité des autoentrepreneurs). **Total : 8,8 millions de travailleur-se-s pauvres.**

CONSÉQUENCES DE LA MISE EN APPLICATION DE L'ACCORD D'AVRIL 2017

Les personnes les plus précaires vont être les plus touchées par la baisse des allocations. La diminution des droits liée à la mise en application au 1^{er} octobre de la nouvelle Convention Unedic va concerner davantage les personnes en activité réduite (catégories B et C), celles travaillant en intérim et les seniors. L'annexe 4 des intérimaires a disparu, ainsi que tous les avantages dont pouvaient bénéficier les personnes en activité réduite, pour compenser la précarité subie. **820 000 personnes** devraient voir baisser leurs allocations - selon la CGT-chômeurs. La logique est de réduire les droits pour les catégories les plus précaires, du fait d'une modification de la méthode de calcul de la durée et du montant des allocations. Le **principe de solidarité entre différentes catégories** de salariés ne jouant plus, on aurait une « double peine » pour les plus précaires,

tenus pour responsables de la faiblesse de leurs durées de travail.

(On comptabilise toutes les journées effectivement travaillées et on indemnise en fonction du rapport entre le nombre de jours travaillés et le nombre de jours ouvrés pendant une période de référence - ce dernier étant multiplié par un coefficient de 1,4).

Evolution du régime des intermittents du spectacle

L'administration, avec l'accord du 28 avril 2016, a donné satisfaction aux intermittents. Pour pouvoir intégrer le régime, il faut de nouveau avoir fait 507 Heures en un an (au lieu de 10 mois ou 10 mois et demi depuis la réforme de 2004). L'Etat garantit la pérennisation du régime d'indemnisation des intermittents, cependant le patronat a refusé toute augmentation des cotisations sociales de l'assurance chômage. On essaie de faire croire que ce régime spécifique des intermittents serait lié à un secteur particulier, dont l'activité rendrait inévitable des CDD de courte durée, des contrats d'usage... Or, beaucoup de secteurs sont en train de suivre la même évolution, et devraient relever d'un système d'indemnisation similaire. Les congés payés des intermittents ont été revus à la baisse. (Deux jours d'indemnisation par mois ont été pris sur les congés indemnisés). Pour les intermittents, les budgets de la culture sont aussi remis en question. De nombreuses personnes (dont des femmes) sortent périodiquement du régime pour être au RSA, puis tentent d'y revenir. La Coordination des intermittents et précaires a proposé un « nouveau modèle d'indemnisation », qui serait applicable à tous les salariés en emploi discontinu, comme l'avait montré le sociologue Mathieu Grégoire lors du forum à l'initiative d'AC ! des 24-25 octobre 2015.

Réforme du RSA et des minima sociaux. Le système de la prime d'activité est injuste.

Le rapport Sirugue parlait « d'unifier les minima sociaux ». Avec la réforme de février 2017, l'allocation du RSA a été stabilisée sur une période de 3 mois (sauf dans certains cas précis de changement de situation sociale – divorce ou perte d'un emploi). Mais avec la prime d'activité, une perte de revenu est due à l'irrégularité des situations. Cela est passé inaperçu, car il faut pouvoir comparer ce que se passe sur plusieurs trimestres consécutifs. (Une personne qui gagne par exemple 1500 euros sur un trimestre, répartis en 3 fois 500 euros, touche 270 euros par mois de prime d'activité. Si elle gagne 1500 euros en une seule fois, puis zéro les mois suivants, elle n'a droit à rien.)

PROJETS DU GOUVERNEMENT MACRON

Il s'agit d'instaurer une « flexi-sécurité », en permettant aux salariés de conserver certains avantages en cas de passage d'un emploi à une autre, mais pour faire accepter une mobilité contrainte par le patronat, et une baisse du « coût du travail ». L'ensemble des transformations envisagées (de grande ampleur) risque de conduire à une **refonte totale du système d'assurance chômage** et à une baisse généralisée des allocations. Les travailleurs indépendants et les démissionnaires seraient intégrés dans le régime général, ce qui correspond à des besoins réels, mais qu'il faut mettre en rapport avec les pressions exercées par le patronat pour pousser de nombreux salariés qui ne supportent plus leurs conditions de travail vers ces types de « **solutions individuelles** », au lieu de mettre en cause l'organisation du travail des entreprises.

Pour l'assurance chômage

Plusieurs hypothèses peuvent être faites, en ce qui concerne l'évolution de l'architecture du système (Bismarck, Beveridge, mixte des deux...) si on se réfère à un rapport de l'UNEDIC rendu public en juillet 2017. Le système actuel étant un « mixte » de Bismarck (régime général assurantiel) et de Beveridge (fiscalisé - mais jusqu'ici seulement pour les personnes qui n'ont pas assez cotisé), Macron faisait référence pendant la période électorale aux pays scandinaves (système beveridgien). On irait vers une couverture sociale universelle, déconnectant l'allocation du salaire antérieur, avec une allocation de base financée par des impôts, puis un système contributif d'assurances complémentaires à point – de façon peut-être analogue aux retraites complémentaires. Toutefois, ceci n'est pas facile à imposer dans un pays qui a d'autres traditions.

- Suppression des cotisations sociales salariés = 12,9 milliards d'euros de recettes en moins pour l'Unedic sur 35 milliards. La cotisation sociale étant un prélèvement direct sur la valeur créée par les salariés dans les entreprises, cela revient à baisser les salaires et à augmenter les profits. Au stade actuel, le régime d'assurance chômage reste financé à 62 % par les cotisations employeurs.
- Augmentation de la CSG de 1,7 point. Il s'agit d'un impôt proportionnel aux revenus, même s'il existe quelques variantes au niveau des taux. C'est un impôt injuste, car non progressif.
- Le financement de l'Unedic, pour finir, ne pourrait se faire qu'au travers d'une aggravation de l'endettement.

Principes de la CSG

Cela fait 25 ans que le déplacement du financement de la protection sociale vers l'impôt a commencé. La CSG existe depuis 1991, son taux a été multiplié par 7. Elle représente aujourd'hui 23 % des recettes de la sécurité sociale. Cela ne permet pas de restaurer un équilibre du budget de la protection sociale, le gouvernement ne cessant d'invoquer le « déficit public » en vue de faire accepter les mesures d'austérité.

Il est souvent affirmé - par exemple, dans le rapport Unedic de juillet 2017 déjà cité - que l'assiette de la CSG comprend aussi les « revenus du capital » (revenus tirés des placements financiers, du patrimoine ou des recettes de jeux des particuliers), or c'est dans une faible proportion. **89 % des ressources proviennent des revenus d'activité ou des revenus de remplacement** (retraites, pré-retraites, allocations de chômage, indemnités journalières de maladie, pensions d'invalidité). Les très bas revenus sont exonérés, mais les retraités sont prélevés à partir de 1200 euros – ce qui peut inciter la population à se détourner de l'idée d'une solidarité envers les plus précaires.

Le patrimoine est très peu imposé par comparaison : 8 %, c'est à peine plus que les salaires (7,5 %). Les produits de la CSG ne viennent qu'à 11 % des revenus du patrimoine et des placements ; de plus, il s'agit en réalité d'une imposition sur le patrimoine des particuliers, et non sur le capital des sociétés. En même temps, l'impôt sur la fortune a été allégé et transformé en impôt sur la fortune immobilière, et l'imposition sur les bénéficiaires des sociétés a été diminué. Donc, en réalité, il n'y a pas d'imposition du capital supplémentaire. Le bilan de tout cela est négatif pour les salariés, les retraités, et les fonctionnaires (qui seront prélevés aussi, alors qu'ils ne cotisaient pas pour le chômage sauf le 1 % solidarité).

Indépendants et démissionnaires pourraient entrer dans le régime général

3,3 millions d'indépendants, dont 730 000 micro-entrepreneurs actifs (une minorité étant aussi salariés), avec un revenu mensuel moyen de 440 euros. Le Régime social des indépendants a été supprimé, car il ne fonctionnait pas. Il s'agit de plus en plus souvent de faux indépendants, en réalité subordonnés à des plateformes ou sous-traitants de sociétés – parfois de leur ancien employeur. Le statut d'autoentrepreneur leur a souvent été imposé.

On a un million de démissions de salariés chaque année. On ne pourrait être indemnisé suite à une démission que dans certains cas précis liés à des difficultés professionnelles ou familiales, ou dans le cadre d'un projet de reconversion, et pas plus d'une fois tous les 5 ans (soit 200 000 personnes par an). Le gouvernement craint une augmentation des démissions, beaucoup de gens ne supportant pas leurs conditions de travail... Le patronat utilise déjà à fond les ruptures conventionnelles depuis 2008, celles-ci représentant, avec les contrats CDD, un coût croissant pour l'Unedic.

Fonctionnement de l'Unedic

Les organisations de chômeurs et de précaires dénoncent la façon très opaque dont se passent les négociations. Une remise en cause du paritarisme serait liée à l'étatisation et à la fiscalisation du mode de

financement. L'Etat pourrait reprendre en main la gestion à un moment donné, en invoquant l'endettement... Cet endettement a lui-même été créé, notamment du fait du transfert sur l'UNEDIC des charges liées au fonctionnement de PE, au moment de l'unification de l'ANPE et des ASSEDIC. L'endettement de l'Unedic se situe par ailleurs dans une logique de financiarisation et de marchandisation des services publics, à l'œuvre depuis les années 2000. On est entré dans un engrenage, avec une notation de la dette de l'Unedic sur les marchés financiers. Le gouvernement pourrait ainsi obliger les populations à accepter des politiques d'austérité drastiques au nom de la dette.

En conclusion, les projets de Macron sont un élargissement de la population couverte par l'assurance chômage, mais avec une baisse du niveau des indemnités, car les moyens ne suivront pas. Les réformes impliquent une logique d'individualisation, avec probablement un système « par point », au lieu d'un système fondé sur la solidarité entre différentes catégories sociales et sur la cotisation. Il s'agit beaucoup plus de flexibiliser que de sécuriser les parcours des salariés. Ces projets sont tout à fait contraires à la conception de la protection sociale et de la Sécurité sociale professionnelle que défendent certaines organisations de salariés telles que la CGT et Solidaires, dont les associations de chômeurs sont assez proches. L'argent de la protection sociale ne passait pas jusqu'ici par les marchés financiers et les mécanismes du crédit lucratif, c'est cette idée que les capitalistes ne peuvent supporter. Or, il s'agit de l'argent des salariés, qui devrait être géré par des représentants élus des salariés et des chômeurs.

LE LIEN ENTRE REVENU DE REMPLACEMENT ET CONTROLE DE LA MOBILITÉ

Muriel Wolfers, CGT-chômeurs

La philosophie générale des projets de Macron et du MEDEF est dans la continuité de la refondation sociale : casser la protection sociale et les conventions collectives pour avoir une main d'œuvre flexible et qui se plie sans broncher aux besoins des entreprises. Tout cela est compliqué à comprendre, car le projet général se situe dans des milliers de pages, dans des tas de textes très différents (rapports de l'Unedic, ordonnances sur le Code du travail, textes sur les retraites...) Il y a un projet politique cohérent qu'on a du mal à mettre en commun.

La casse du salaire socialisé est le corollaire de celle du salaire direct via les attaques contre les conventions collectives. Le salaire socialisé permet de résister au pouvoir exorbitant de l'employeur - pouvoir de décider qui peut vivre de son travail ou pas. Marx le décrivait sous le terme « d'aliénation ». Aujourd'hui, on utilise l'euphémisme « d'éloignement de l'emploi », mais c'est bien du pouvoir de décider qui a accès au revenu de son travail qu'il s'agit. Une jeune femme, agent de sécurité à Vauvert, racontait que pendant que son dossier d'ouverture de droits était bloqué par Pôle Emploi pour des raisons incompréhensibles, son patron lui proposait de travailler au noir, pour 7€ de l'heure, pour faire exactement le même travail que celui qu'elle faisait avant déclaré.

En fusionnant l'indemnisation et le placement, la création de Pôle Emploi a mis en lumière cet enjeu du lien entre indemnisation et politique publique de l'emploi, à savoir de qui contrôle la mobilité professionnelle et géographique des salariés. L'indemnisation du chômage n'est donc pas une question technique de recettes ou de dépenses, mais une question éminemment politique.

Faire disparaître l'idée de protection sociale au profit d'une logique strictement assurantielle

Faire disparaître la notion de protection sociale. C'est la philosophie du projet défendu par Bruno Coquet (économiste spécialiste de l'assurance chômage), invité par le MEDEF à « éclairer » les « partenaires sociaux », lors du « diagnostic partagé » préalable aux « négociations » UNEDIC du mois de février 2016 : transformer l'assurance sociale qu'est l'assurance-chômage en un stabilisateur économique dans la main du patronat. L'objectif de l'assurance chômage ne serait plus de protéger les chômeurs contre la perte d'emploi, en leur procurant un revenu de remplacement, mais de maintenir leur consommation en période de crise pour soutenir l'économie et l'activité des entreprises - dans le seul intérêt des entreprises.

On a vu les déclarations dans la presse ces derniers jours sur l'attachement des partenaires sociaux à un système assurantiel contributif – à l'opposé d'un système de protection sociale. Le concept déjà très contestable « d'assurance sociale » est en train de disparaître au profit d'une logique strictement assurantielle.

Pour l'UNEDIC, le MEDEF, voire la CFDT, les chômeurs sont assimilés à des produits d'assurance, sur lesquels il faut paramétrer des franchises, des différés et fixer un capital maximum d'indemnisation en fonction de leur « risque emploi » (franchise de 4 mois travaillés pour ouvrir des droits, différé d'indemnisation de 150 jours, etc ...)

Les étapes de l'individualisation de la contribution

Quelles sont les étapes de cette individualisation du rapport entre indemnisation et cotisation ?

Le principe de mutualisation pour se protéger du risque est au cœur de la protection sociale. Les conventions d'assurance chômage le détricotent, négociation après négociation.

Depuis la Convention Unedic du 19/02/2009 un jour travaillé ne donne plus droit qu'à un jour indemnisé. Ce qui veut dire concrètement que ceux qui travaillent le moins perçoivent le moins d'indemnisation. C'est une philosophie opposée à la philosophie redistributive de la Sécurité Sociale, qui dit que « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». (Ceux qui travaillent moins devraient logiquement être mieux indemnisés, pour que tout le monde ait un revenu décent).

En 2014, les droits rechargeables créent un régime à deux vitesses, pénalisant les travailleurs en activité réduite, dont le revenu mensuel maximum baisse du fait de la modification de la formule de calcul du salaire journalier de référence : dorénavant, plus ils travaillent, moins ils ont de jours indemnisés dans le mois, ce qui fait descendre leur niveau mensuel moyen de ressources.

En 2017, la modification de la formule de calcul découlant des règles de la nouvelle convention UNEDIC s'attaque à la péréquation - qui existait encore - sur le taux de remplacement des bas salaires. Jusque-là, l'assurance chômage était conçue pour être redistributive, puisqu'un travailleur à bas salaire avait un taux de remplacement d'environ 72 %, pour un taux de 57 % pour des salariés moins défavorisés. L'idée est d'arriver à un même taux de couverture pour tous les salariés. Sous prétexte d'équité, la convention 2017 s'attaque au caractère redistributif de l'assurance chômage, pour baisser le taux de remplacement des personnes qui ont des bas revenus et pour neutraliser les 10 % de la prime de précarité sur les contrats courts.

L'étape à venir : la destruction de la cotisation unique interprofessionnelle

L'étape à venir, c'est de détruire la cotisation unique interprofessionnelle, fondement de la sécurité sociale telle qu'elle a été créée en 1947. Le salaire repose sur deux jambes :

1. le contrôle de la répartition de la valeur ajoutée et des conditions de travail via le Code du travail, les droits syndicaux et les conventions collectives
2. le revenu de remplacement, c'est-à-dire le niveau de revenu en-dessous duquel on ne peut pas faire descendre les salaires.

Aujourd'hui comme hier, le revenu de remplacement est le socle du salaire. Si le revenu de remplacement diminue ou disparaît, le salaire s'écroule. Donc pour pouvoir baisser les salaires, il faut détruire la protection sociale.

C'est pourquoi, les attaques actuelles du MEDEF et de Macron reposent aussi sur ces deux jambes : la première jambe, les ordonnances Macron, s'attaquent au contrat de travail, avec le CDI de chantier, (qui permet de rompre un CDI sans motif) et le renvoi de la définition du nombre et des conditions du CDD aux

branches professionnelles.

La seconde jambe, s'attaque au financement de l'assurance chômage, en proposant des taux de cotisations différenciés par branche.

Sous prétexte de lutter contre les employeurs qui font un recours excessif aux contrats de moins d'un mois, le MEDEF s'est saisi de la proposition de FO d'un bonus/malus sur les contributions, pour proposer des incitations financières différenciées aux branches fortement consommatrices de CDD d'usage - ce que le MEDEF désigne comme les contrats récurrents de moins d'un mois (restauration - les traiteurs en extras -, bureaux d'études - les enquêteurs -, EPHAD - les auxiliaires de vie...) Le MEDEF envisage des mesures incitatives (un bonus ?) aux secteurs qui abusent le plus de la précarité, pour les inciter à transformer les CDD en CDI, au moyen d'une cotisation patronale différenciée pour chaque secteur d'activité. A mettre en lien avec les propositions récentes d'une allocation différenciée pour les démissionnaires.

Un projet du MEDEF semble aussi être de transformer les CDD de moins d'un mois en CDI à temps partiel. C'est du moins ce qu'ils ont évoqué lors de bilatérales pour préparer la « négociation ».

Le patronat a là un levier d'action très efficace pour fixer un SMIC et un code du travail par branche. Sans parler du risque de création de caisses autonomes.

L'externalisation du salariat vers l'auto-entrepreneuriat

En ce qui concerne l'élargissement de l'indemnisation aux indépendants, Macron est dans la continuité de la création des autoentrepreneurs par Sarkozy en 2008 : inciter le maximum de monde à quitter le salariat, pour avoir un vivier de travailleurs économiquement dépendants. Mais pour qu'ils acceptent de quitter le salariat, il faut leur garantir un minimum de protection sociale. C'est probablement l'enjeu de l'extension de la protection sociale aux travailleurs des plates-formes.

Ce dont il faut discuter en premier lieu, ce n'est donc pas tant du montant des dépenses et d'où trouver de nouvelles recettes, que du contrôle de l'organisation du travail comme outil de l'équilibre de ces dépenses et de ces recettes. Comment organise-t-on la production, par rapport à l'augmentation de la productivité¹, alors que les heures moyennes annuelles ouvrées par travailleur en France sont passées, selon l'OCDE de 2294 H par an en 1950 à 1472 H en 2016, soit rapporté en moyenne hebdomadaire, de 44 H 12 par semaine en 1950 à 28 H 30 en 2016² ?

Depuis des décennies, les néolibéraux développent une propagande pour recréer l'opposition entre chômeurs et salariés en emploi. Un chômeur est soit un fainéant, s'il refuse de prendre un emploi dans des conditions salariales dégradées, soit un « jaune », s'il accepte ces mêmes conditions. Cette discrimination a pour fonction de maintenir en-dessous d'un revenu décent une frange de la population salariée que le patronat utilise pour lisser les fluctuations d'activité. Elle sert à faire peser le risque économique sur les travailleurs les plus précaires et non sur l'entreprise. Ce n'est pas une fatalité, mais un choix de société. Il y a quelques années, dans l'Education nationale, les remplaçants étaient des titulaires qualifiés, rémunérés pour rester disponibles. Maintenant ce sont des précaires non formés, recrutés à Pôle Emploi.

C'est à l'entreprise qui se restructure d'en assumer les conséquences et de prendre en charge le coût de la mobilité. Non pas en le sous-traitant à des cabinets de recrutement bidon, comme c'est le cas actuellement. Des cabinets d'outplacement dont tout le monde sait qu'ils ne sont qu'un sas vers Pôle Emploi et vers une déqualification inéluctable, provoquée par l'obligation de postuler à des offres en-dessous de son salaire ou de sa qualification. Non, il s'agirait que les entreprises qui dégraissent aient l'obligation de maintenir le salaire des salariés licenciés, jusqu'à ce qu'ils signent un nouveau contrat de travail, de qualification et de niveau de salaire équivalent, dans un périmètre géographique choisi. Les Commissions Nationales Paritaires pour l'Emploi (CPNE), qui existent au niveau des branches (par exemple Primagaz et CCN du pétrole) pourraient être le lieu où cette mobilité s'organise, sous contrôle des syndicats de salariés. Ce sont des choses qui existent

¹L'éloge de l'oisiveté Bertrand Russel pp. 17-19

²<https://data.oecd.org/fr/emp/heures-travaillees.htm>

déjà théoriquement dans certaines conventions collectives de branches, mais qui ne sont pas appliquées. Par exemple la convention collective du pétrole stipule que la direction doit soumettre le plan de sauvegarde des emplois à la CPNE, avant de licencier. Les salariés doivent se voir proposer des reclassements prioritairement dans l'entreprise, et à défaut dans la branche.

Voilà ce que pourrait être la mise en pratique du **nouveau statut du travail salarié**, pour une véritable gestion prévisionnelle des compétences et des emplois. Car si l'entreprise a l'obligation de maintenir le salaire d'un salarié licencié, on peut être sûr que le reclassement sera plus rapide. Pour le plus grand bien des comptes de l'UNEDIC, car selon le rapport d'activité UNEDIC 2016, cette externalisation du risque économique sur les précaires coûte 9 à 10 milliards d'euros par an à l'assurance chômage.

Un assèchement des ressources de l'Assurance Chômage

Si on se réfère à l'analyse de Bernard Friot, un problème principal du transfert de la cotisation à la CSG est la question de l'assiette. C'était le cas en 1947 et c'est toujours le cas aujourd'hui, si on se réfère aux budgets comparés de l'Etat et à celui de l'ACOSS (ce dernier étant le plus important). La cotisation balaie beaucoup plus largement que l'impôt. Transférer la cotisation sur la CSG, c'est donc transférer quelque chose de large vers quelque chose de plus étroit – en cherchant à éviter des conflits autour de la répartition de la valeur ajoutée créée par les entreprises.

- La baisse de plus d'un tiers des cotisations - 2,4 % (cotisations salariales) sur 6,4 % - est pour l'instant compensée par l'Etat. Mais jusqu'à quand ? Lorsque le RSA a été transféré aux départements, c'était également avec une compensation de l'Etat. L'Etat qui a oublié de verser ces compensations à certains départements, comme celui de Seine-Saint-Denis, qui s'est de ce fait retrouvé en déficit. Le Conseil Général du 93 n'a pas eu d'autre choix que de s'endetter pour éviter une explosion sociale. Des conseillers de Dexia sont alors venus vendre aux élus toute une panoplie d'emprunts, qui se sont révélés toxiques quelques années plus tard, et qui ont accéléré la faillite du département. La compensation - ou non - de l'Etat est donc un formidable outil à créer de l'endettement.
- Le projet de mettre le niveau de dépense ou de déficit du régime sous tutelle de l'Etat, en faisant voter un objectif national de dépenses dans le PLF ou le PLFSS, pourrait aussi être un redoutable levier de privatisation. Cela ressemble beaucoup à ce qui s'est passé avec l'ONDAM pour l'assurance maladie, dont l'enveloppe des dépenses est fixée, quelle que soit l'activité, ce qui contraint les hôpitaux à s'endetter.
- Avec la CSG, les contribuables subventionnent une partie des salaires du privé. Le produit de ce gain pour les entreprises sera-t-il socialisé ? On peut fortement en douter.
- La disparition de la cotisation salariale est un formidable outil idéologique, pour faire oublier aux salariés que les cotisations font partie de leur salaire et ce à quoi elles servent. C'est aussi un moyen de supprimer toute notion de « salaire socialisé », et toute possibilité de contrôle du salarié sur le montant total du précompte que l'employeur reverse aux différentes caisses de protection sociale. Même chose pour les cotisations patronales : quand le gouvernement les supprime, les salariés n'ont pas conscience qu'il baisse leur salaire. C'est pourtant bien le cas, puisqu'il supprime la part du salaire qui finance tous les frais liés à l'entretien de nos ascendants, de nos descendants et de notre santé.

Ainsi, passer de la cotisation à l'impôt va faciliter le recours à l'endettement auprès du privé, et donc la spéculation sur la dette du régime, au nom du déficit. Alexandre Saubot, président de l'UNEDIC, a proposé en mars 2017 de supprimer la garantie de l'Etat sur la dette de l'UNEDIC. Pour quelle finalité, si ce n'est pour permettre de jouer sur les variations de taux d'intérêts ?

Mais au-delà de la suppression de la part salariale, Macron annonce également la suppression totale des cotisations patronales sur le SMIC, sous prétexte de transformer le CICE en baisses de charges. Et leur dégressivité jusqu'à 2,5 SMIC. Moins de rentrées signifie mécaniquement moins de dépenses. Ce qui explique l'impérieux besoin de faire 950 millions d'euros d'économies par an sur les allocations chômage, en application de la convention 2017 (en vigueur dès le 1^{er} novembre 2017). 450 millions d'économies sur les précaires, 400 millions sur les seniors - par an.

Ce serait ainsi aux salariés de développer une épargne de précaution complémentaire, comme le propose Bruno Coquet. La suppression de la part salariale des cotisations est aussi un merveilleux prétexte pour accélérer la privatisation de Pôle Emploi, en réduisant son budget d'un milliard, c'est-à-dire d'un tiers - correspondant aux 2,4 % sur 6,4 % de la cotisation salariale.

Une caisse unique dématérialisée

Rappelons que les réseaux physiques des 4 branches du régime général de la sécurité sociale et de l'assurance chômage ont été détruits à une rapidité incroyable au moyen des fusions, des regroupements d'agence et de la dématérialisation. La création de Pôle Emploi et l'irruption de l'Etat dans l'indemnisation ont provoqué une dégradation permanente de l'accès physique aux droits.

Mais si un système d'information informatique se substitue à un réseau d'agences physiques, la question est « qui contrôle ce réseau informatique ? » Les ordinateurs font ce pour quoi ils sont programmés. On a laissé de grands groupes privés, notamment Cap Gemini, mettre la main sur le réseau de redistribution, via la dématérialisation de l'accès aux droits et les croisements de fichiers. Ce sont des choix politiques, financiers, industriels...

Ceux qui programment ces logiciels organisent une **insécurité de revenus permanente**, en générant des trop-perçus et des saisies arbitraires sur les allocations. C'est une des principales raisons du non recours aux droits. Des assistantes maternelles, par exemple, renoncent de plus en plus souvent à s'inscrire, de peur de se voir réclamer des remboursements de plusieurs milliers d'euros.

De plus en plus d'informations confidentielles sont traitées par des sous-traitants, qui n'apportent aucune garantie en termes de respect de la vie privée. Des prestataires privés, comme TESSI ou des organismes de formation privés ont accès à des données très confidentielles.

Mais ce réseau informatique est aussi étendu, voir plus que ne l'était le réseau d'agences physique. Il pourrait rendre les mêmes services. A nous donc d'imposer la socialisation de ces systèmes d'information et des fichiers croisés, et la réouverture de points physiques d'accès aux droits, pour accueillir les personnes qui ne se servent pas de l'internet. Ces points d'accès pourraient être les maisons de services aux publics, si ces maisons sont contrôlées par les assurés.

Et enfin, il est important que les mouvements de chômeurs s'intéressent de très près au big data et au contrôle législatif sur l'appropriation de données personnelles et de données publiques, afin d'éviter que cela se fasse au profit d'intérêts financiers privés.

Comment financer l'extension de la protection sociale à tous ?

Pour Bruno Coquet, le cotisant est un individu seul au monde. Il n'a à charge ni ascendants, ni descendants, vieux, malades ou au chômage, et il réfléchit de manière strictement égoïste à maximiser son revenu, en refusant de payer des cotisations pour les moins bien lotis que lui. Ce raisonnement ne tient pas une seconde puisque, que ce soit de façon individuelle ou socialisée, on a toujours à charge nos ascendants et nos descendants. Malheureusement, ce ne sont pas les idées les plus sottes qui sont les moins répandues. Surtout quand les médias sont aux mains des tenants du libéralisme.

Les néolibéraux vont pousser vers une réduction et une individualisation des droits via le Compte personnel d'activité - CPA - et des mises en opposition des précaires avec les très précaires. Rien de nouveau sous le soleil ³.

³Simone Weil – Ecrits sur l'Allemagne 1932-1933 Rivages poche réédition 2005, p.37

Le débat qui va s'ouvrir à propos de l'étatisation de l'assurance chômage est une magnifique fenêtre de tir pour remettre dans le débat public le régime général de la Sécurité Sociale, tel que la CGT le défendait en 1947.

Macron oppose les salariés aux travailleurs indépendants « économiquement dépendants », qui devraient également pouvoir bénéficier d'allocations chômage. Que disent les livreurs Deliveroo, quand ils se mettent en grève aujourd'hui ? Ils veulent un tarif horaire et des droits sociaux, une vraie sécurité sociale. Il faut remettre au centre du débat l'intégration des indépendants dans un véritable régime général de Sécurité Sociale - tel qu'il existe depuis 1945 - et la question de l'extension totale de ce système à toutes les catégories d'actifs (salariés, indépendants, contrats de droit public...)

Remettons donc ce projet à l'ordre du jour. Le CNTPEP (Comité national des travailleurs privés d'emploi et précaires) a toujours défendu l'idée que l'assurance chômage soit intégrée à la Sécurité Sociale, ce à quoi De Gaulle s'était opposé en 1945.

Le Réseau Salarial a réédité le rapport sur la défense de la Sécurité Sociale présenté par Henri Raynaud au CCN de la CGT de janvier 2017. Il y rappelle les trois principes défendus par la CGT : une caisse unique, un taux de cotisation interprofessionnel unique incluant le refus de la fiscalisation et le contrôle ouvrier de la gestion des caisses.

Ce programme est beaucoup plus facile à appliquer aujourd'hui qu'hier, puisque tout existe déjà. La « *fongibilité asymétrique* ⁴ » a été utilisée pour vider les caisses de l'État et de la protection sociale, afin de subventionner le privé. Rien n'empêche de retourner le concept pour arrêter l'hémorragie des fonds publics vers le privé, et réorienter les dépenses publiques et les cotisations vers les caisses de sécurité sociale et le financement des services publics – au premier lieu desquels l'Éducation Nationale.

Comment ? En supprimant les exonérations et les allègements de cotisations qui représentent 31 milliards d'euros, ainsi que les exemptions d'assiettes pour 26 milliards d'euros.

En étendant l'assiette des cotisations à tous les éléments de salaires, comme proposé par la CGT lors de la dernière négociation UNEDIC.

En étudiant la proposition de Bernard Friot d'étendre le périmètre de la cotisation de la masse salariale à l'ensemble de la valeur ajoutée.

Le salaire socialisé est bien plus efficace que l'emploi pour répartir la valeur ajoutée. Les enjeux du contrôle de la mobilité, soit par les employeurs (politiques d'activation des dépenses sociales et minima sociaux), soit par les salariés (conventions collectives et protection sociale) sont les mêmes qu'au moment du débat sur le Code du travail et sur la création des bourses du travail à la fin du 19^e siècle et au début du 20^{ème}. Ce sont les outils qui ont changé. En lieu et place d'un livret ouvrier, c'est maintenant sur la base d'un système d'information basé sur de gigantesques croisements de fichiers, que les tenants de la flexicurité prétendent organiser la mobilité des salariés entre différents emplois. Qui doit contrôler ce système informatique ? Le patronat, au moyen de contrôles abusifs et de radiations, ou le mouvement social, en revendiquant sa socialisation ?

Mais surtout une question politique et un enjeu vital pour les mouvements syndicaux et les forces progressistes : *qui on laisse mourir de faim ou pas dans une société. La société capitaliste est particulièrement barbare de ce côté-là* (voir Karl Polanyi, *La Grande transformation*). Le CDI et le salaire mensualisé sont l'expression de cette question politique : la valeur produite dans les entreprises est répartie selon des grilles de classification négociées, c'est-à-dire contrôlées par le mouvement syndical. Ce dont il faut discuter, ce n'est donc pas tant du montant des dépenses et d'où trouver de nouvelles recettes mais du contrôle de

⁴La *fongibilité* est un principe comptable établi en France par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), qui permet à un gestionnaire d'utiliser des crédits pour des dépenses pour lesquelles elles n'étaient pas prévues à l'intérieur d'un programme. On parle de *fongibilité asymétrique* lorsque les mouvements de crédits entre catégories de dépenses ne peuvent se faire dans un sens.

l'organisation du travail comme outil de l'équilibre de ces dépenses et de ces recettes. Comment on organise la production par rapport à l'augmentation de la productivité. Dans *l'Eloge de l'Oisiveté*, écrit en 1932, Bertrand Russel explique que pendant la guerre de 1914, bien que beaucoup de travailleurs et de travailleuses aient été retirés des emplois productifs, le niveau de bien-être matériel était plus élevé qu'avant et après la guerre. Il en conclut que « si, à la fin de la guerre, ... on avait pu réduire à quatre le nombre d'heures de travail, tout aurait été pour le mieux. Au lieu de quoi, on est revenu au vieux système chaotique où ceux dont le travail était en demande devaient faire de longues journées tandis qu'on abandonnait le reste au chômage et à la faim ». En 1881, Paul Lafargue dans *Le Droit à la Paresse* : « le travail ne deviendra ... une passion utile à l'organisme social que lorsqu'il sera sagement réglementé et limité à un maximum de trois heures par jour ».

POUR LUTTER CONTRE LA FINANCIARISATION DE L'UNEDIC ET LES CONSÉQUENCES D'UNE GESTION PAR L'ENDETTEMENT, LANÇONS UN AUDIT CITOYEN DE LA DETTE !

Hélène Cruzillat, documentariste

Cette intervention, largement étayée par les travaux de Pascal Franchet (du CADTM) expose la mécanique de l'endettement et les zones d'ombre qu'il est crucial de lever pour nous emparer du devenir de l'Assurance chômage.

La dette aujourd'hui

Les chiffres officiels* nous disent que le stock de la dette de l'assurance chômage s'élève à 29,3 milliards fin 2016 et que le déficit est de 4,2 milliards à la même date.

* Source = FIPECO le 16.08.2017 : *l'assurance chômage* :

<i>Bilan simplifié des comptes de l'Unedic au 31/12/2016</i>	En millions d'euros
Total des recettes	35 146
Total des dépenses	39 503
Déficit	4255

La définition donnée par le traité de Maastricht intègre la dette de l'Unedic dans celle des organismes de sécurité sociale appelée ASSO. Cette dette des ASSO ne représente que **11,8 % du total de la dette publique de la France**.

L'argument du « trou abyssal » de la Sécu, utilisé comme prétexte pour justifier la réduction des droits des allocataires, **ne tient pas au regard du faible poids de la dette des organismes de sécurité sociale (ASSO) dans la dette publique**.

Dette publique au 31/12/2016*

	Stock de la dette	% du total
Dette de l'Etat	1709,9	80,2 %
Dette des ODAC (*)	12,7	
Dettes des collectivités locales (APUL)	199,6	9,2 %
Dette des ASSO (**)	255	11,8 %
Total dette publique	2147,2	

*ODAC = organismes divers d'administration centrale

**ASSO = organismes de sécurité sociale (dont UNEDIC)

Source = <https://www.insee.fr/fr/statistique...>

Comparée aux budgets respectifs de l'Etat et des organismes de sécurité sociale, la dette n'est pas non plus un argument recevable.

Le budget annuel de l'Etat est d'environ 340 M^d€ et sa dette représente 5,03 fois son budget.

Le budget annuel des ASSO est de 720 M^d€ environ. La dette n'en représente que 0,35 fois ce montant.

Perspectives

À périmètre inchangé, la dette pourrait s'élever à 39 M^d € en 2020, selon le rapport produit le 21 juin 2017 par l'Unedic « PERSPECTIVES FINANCIÈRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE 2017-2020 »

Source = <https://www.unedic.org/sites/default...>

Le projet Macron, qui est d'augmenter, dès 2018, le nombre de bénéficiaires en ouvrant le champ de l'indemnisation aux titulaires actuels du RSI et aux démissionnaires aura comme conséquence un surcoût d'environ 9 M^d€. Fondé sur une baisse significative mais peu probable du chômage, ce projet pourrait être lourd de conséquences pour l'Unedic avec un recours amplifié à l'endettement.

Historique de la financiarisation ou comment l'usage de la dette s'est imposé dans l'assurance chômage ?

Depuis 1958, date de création de l'Assurance Chômage (AC), **et jusqu'en 1978**, les comptes de l'AC étaient à l'équilibre ou excédentaires.

Au début des années 1980, les comptes virent au rouge avec, en 1981 et 1982, un déficit de 6 milliards de francs, sur un total de ressources de 65 milliards de francs.

En septembre 1981, **l'UNEDIC emprunte 6 milliards de francs auprès des assurances, des mutuelles** et autres institutions de prévoyance. Elle peut le faire à des taux très préférentiels (l'État détenait la majorité des parts dans ces organismes (les privatisations et autres braderies des entreprises publiques ne sont intervenues qu'à compter de 1986). On parle en 1983, d'un déficit de 37 milliards de francs.

Le déficit s'élève à 3 à 5 milliards de francs chaque année (1985 et 1987).

Grâce à une hausse des cotisations patronales, en 1989, l'AC présente un excédent de 10 milliards.

En 1991, une grave crise économique et l'augmentation du chômage placent l'assurance-chômage dans une position critique.

Les partenaires sociaux décident alors **d'augmenter les cotisations et de diminuer les allocations**, en les rendant dégressives. A nouveau apparaît un déficit en 1992 (de l'ordre de 12 à 13 milliards de francs) malgré

une augmentation des cotisations patronales de 0,8% la même année.

Et comme la hausse des cotisations et la diminution des allocations ne suffisent pas, début 1994, l'UNEDIC est autorisée à émettre un nouvel emprunt garanti par l'État, à hauteur de 22 milliards de francs.

Deux ans plus tard, en 1996, l'Assurance chômage affiche **11 milliards d'excédent** dans les caisses de l'UNEDIC. La question se pose de sa destination. Pour le patronat, une seule solution : **réduire les cotisations**. L'État, poussé par Bruxelles, pèse dans les négociations de l'Unedic. La part patronale passe de 5,47 en décembre 1996 à 5,26 en janvier 1997.

Elle restera à ce taux jusqu'en décembre 2000, et baissera jusqu'à 3,70 en décembre 2002, pour remonter à 4,00 en janvier 2003 et pour ne plus en bouger jusqu'à septembre 2017 (4,050 en octobre 2017).

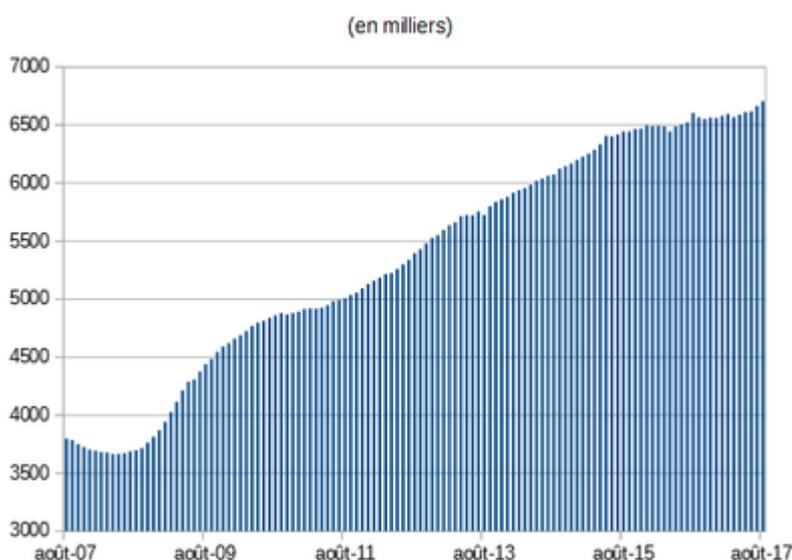
Le déficit est de 3,7 M^{ds} € pour 2002. L'Etat devra mettre main à la pâte. La même année, 15 milliards d'euros sont nécessaires « à la survie de l'assurance chômage ».

Depuis 1994, l'UNEDIC emprunte directement sur les marchés financiers pour palier :

1- une insuffisance des recettes :

- ▶ Pas de hausse des cotisations depuis 2003 (6,4 %) alors que le nombre de chômeurs a explosé ;
- ▶ Augmentation du nombre de chômeurs = le nombre de chômeurs a presque triplé depuis 1975.

Demandeurs d'emploi inscrits à Pole emploi en catégories A, B, C, D et E



2- l'augmentation des charges

La prise en charge de Pôle Emploi par l'Unedic était nulle avant 1996.

2001 : la contribution de l'Unedic représentait 10,8 % des ressources de l'ANPE ;

2015 : la contribution de l'Unedic représente 62,9 % de celles de Pôle emploi (PE) ;

2016 : la contribution de l'Unedic, qui s'élève à 3,3 M^d€ est désormais plus de deux fois supérieure à la dotation budgétaire versée par l'État (1,5 M^d€ en 2016).

La prise en charge de Pôle emploi représente 10 % du budget de l'AC. Elle continuera d'augmenter jusqu'à plus de 3,6 M^d€ en 2018.

3- Le poids des intérêts de la dette qu'il faut financer chaque année : 324 millions d'euros en 2016.

Progression de la gestion par l'endettement et régression des droits

Depuis les années 80, et au fil des réformes adoptées par l'UNEDIC, la proportion de chômeurs indemnisés

par l'Assurance chômage **n'a fait que régresser**.

Baisse régulière du taux de couverture, seuls aujourd'hui 50 % des chômeurs sont indemnisés.

Baisse du montant des prestations de chômage. Aujourd'hui, 40 % des chômeurs indemnisés par l'UNEDIC perçoivent une allocation proche ou inférieure à 1000 euros.

La variable « hausse des cotisations » étant verrouillée depuis 2003, la dette devient un levier pour faire entrer des sous dans la caisse à bon compte et de faire directement pression... sur les droits des chômeurs.

La fabrication de la dette est aussi le prétexte à une restructuration qui vide le service public de ses missions fondamentales, au profit du secteur privé :

Transformation, réorganisation de Pôle Emploi (Opérateur de l'UNEDIC suite à la fusion ANPE/ASSEDIC (2008) :

- par l'introduction des contrats de droits privés avec la fusion ;
- en organisant une gestion déstructurée et la dématérialisation ;
- par la **suppression des agences de proximité** rendant difficile l'accès physique aux agents spécialisés pour les chômeurs ;
- la réduction du temps d'ouverture ayant pour conséquences des droits non octroyés,
- avec l'auto-inscription en ligne obligatoire ;
- en automatisant le calcul de l'indemnisation sans moyen de vérification d'un agent spécialisé, sans aucun moyen de contrôle des intéressés ;
- en augmentant le renoncement aux droits sociaux des allocataires indemnisables ;
- en rendant inaccessible le droit de défense des usagers.

Recours aux prestataires privés

- Construction et suivi de la dématérialisation (CAPGEMINI)
- Applications informatiques de la dématérialisation (HELPWEB - TESSI – WEBHELP)
- Accompagnement et suivi vendus à des opérateurs privés de placements (C3 CONSULTANT (FRERE), ANVEOL, SODIE, CATALYS, ALTEDIA, ID FORMATION, INGEUS, AKSIS...)

Quand des missions fondamentales du Service Public sont ainsi découpées par tranches pour les octroyer au privé. Ce ne sont pas seulement les caisses qui se vident, mais la substance même du service public qui est transférée au privé.

Concrètement, comment ça marche la dette ?

L'UNEDIC émet **3 types de titres pour emprunter sur le marché primaire, actuellement à des taux très faibles** (taux moyen à 0,889 %) :

- **Les billets de trésorerie** pour les besoins courants de liquidité. **Ce sont des titres de créances** soit une somme d'argent qu'une personne (le créancier) a le droit d'exiger d'une autre personne (le débiteur). Négociables - TCN - (durée maximale= 1 an).

En 2012, il y avait autant de billets de trésorerie que d'emprunts obligataires. Non garantis par l'État, ils avaient un coût en cas de non-utilisation.

- **Les obligations** pour financer les déficits. L'UNEDIC émet des obligations, via un programme EMTN (Euro Medium Term Notes). Fin 2014, son plafond était de 26 M^{ds} €. Ce programme est soumis à autorisation de l'État qui se porte garant par arrêté. Taux : 1,6 %. L'UNEDIC a recours à l'émission d'obligations à moyen terme (de 1 à 5 ans) et à long terme (durée supérieure à 5 ans). Elle conclut des contrats avec des banques dans le cadre d'un programme validé par l'État et qui fait l'objet, chaque année, d'un décret ministériel associé à la loi de finances ou à un décret d'urgence si besoin.

- **Les bons à moyen terme négociables** pour réduire la durée de l'emprunt. Ce sont des titres d'une durée supérieure à 1 an. Utilisés depuis juin 2014, l'UNEDIC annonce qu'elle cible des durées entre un et trois ans.

Le total des intérêts versés chaque année ajouté au remboursement du capital constitue le service de la dette soit la somme des intérêts et de l'amortissement du capital emprunté.

L'UNEDIC emprunte sur le marché primaire auprès **de banques pas très saines toutes impliquées** soit dans les Panama papers, de bons gros scandales (Fifa), de la fraude et de l'évasion fiscale, **des systèmes de commissions occultes**, des manipulations du taux du Libor, du blanchiment d'argent, des paradis fiscaux...

Pour l'anecdote, comme les **emprunts de l'UNEDIC sont garantis par l'Etat**, (à hauteur de 5 milliards par an), **les banques qui achètent de la dette récupèrent un gage de solidité, ce qui leur permet à leur tour de faire des emprunts à des taux moindres auprès de la BCE**, (à 0,1 %).

Rappel : l'UNEDIC emprunte en moyenne à 0,8 % à des créanciers, qui empruntent à un moindre taux auprès de la BCE (0,1 %) et qui émettent ensuite des prêts à 3,5 % voire 4 %, soit 40 fois la culbute !

Les banques « placeurs » revendent ensuite la dette sur le marché secondaire. L'UNEDIC rembourse ses emprunts lorsqu'ils arrivent à échéance et ses intérêts régulièrement. Ce chiffre est bas (taux moyen à 0,889 %, il pourrait passer à plus de 500 millions d'euros en 2020 si les taux d'intérêts doublent (hypothèse à 1,89 %).

Pour rembourser ses emprunts, elle passe par **Euroclear**, une chambre de compensation qui les reverse ensuite aux **détenteurs finaux des créances sur le marché secondaire**. Depuis 2003, l'UNEDIC doit passer par l'intermédiaire du dépositaire central international Euroclear (il y en a deux : Euroclear et Clearstream que Denis Robert avait sortie de l'ombre...). L'identité des créanciers finaux est **inconnue**.

=> **La dette de l'Unedic est une dette publique qui est placée sur un marché secondaire truffé d'investisseurs privés dont l'anonymat est sciemment protégé.**

Euroclear, l'agence de compensation qui, elle, les connaît, ne répond pas à la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) de l'Assemblée Nationale sur la gestion et la transparence de la dette publique, (6 juillet 2016) et explique clairement sa **volonté de protéger l'anonymat des investisseurs, de crainte de les voir fuir le marché de la dette**.

Cela pose un problème crucial soulevé par la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) de l'AN : en cas de hausse des taux d'intérêt, comme la dette est placée sur les marchés extérieurs et inconnus, **l'UNEDIC peut se retrouver avec une hausse imprévue et à tout instant du montant de la dette à rembourser.**

Structuration de l'UNEDIC autour de la financiarisation

Le recours à l'endettement étant régulier et croissant, l'UNEDIC doit plaire à ses investisseurs (et donc ne va pas chercher à en connaître l'identité, ce qui pourrait les faire fuir).

Cette structuration s'appuie sur le plan de séduction suivant :

1- Produire des documents comptables destinés aux investisseurs (marché primaire) -> Voir page sur le site. **Qui indiquent sa belle santé financière en payant des agences de notation grassement** depuis 2009 (cette dépendance à l'égard des agences remonte à 2009, quand l'Unedic a voulu lancer ses propres émissions obligataires) : le coût est de 650 000 euros/an : Moody's, Standard & Poor's et Fitch. Ces notations influent donc sur les taux d'intérêt.

Le budget de fonctionnement de la direction finances et trésorerie est de 950 000 € en exécution, en 2014.

Les 3 postes principaux sont les suivants :

- **agences de notation** (650 000 €) ;

- **honoraires juridiques** (250 000 €). Les honoraires liés à la fonction finances et trésorerie ne sont pas enregistrés dans un compte spécifique (alors que par exemple les honoraires liés à la fonction immobilière le sont).
- **contrat Bloomberg** (50 000 €). Le service Bloomberg consiste en une station de travail qui donne accès à une vaste base de données, à de nombreux outils d'analyse et de traitement des données, ainsi qu'à un service de nouvelles. Le Bloomberg est considéré par plusieurs négociateurs sur les marchés financiers comme étant l'outil de travail le plus complet et dont ils auraient le plus de difficulté à se séparer.

L'Unedic démontre sa fiabilité dans ses capacités à rembourser en présentant dans ses rapports les économies à réaliser sur le dos des chômeurs (1,6 Md € sur 2 ans en 2014) comme un gage de la soutenabilité de ses remboursements, voir sa note de présentation aux investisseurs émise en septembre 2014.

2 - Organiser un contrôle interne et externe (pour le moins surprenant) :

C'est le directeur de l'UNEDIC, avec la direction Finance et trésorerie, qui décident et contractent les emprunts.

En interne, il y a une Commission d'audit et de préparation des comptes (où la CGT, la CFDT, FO, U2P ne siègent pas, pourquoi ?), composée de certains partenaires sociaux et deux personnes qualifiées.

Composition de la commission d'audit et de préparation des comptes

- M. Éric COURPOTIN CFTC, président de la commission d'audit
- M. Éric LE JAOUEN, Medef
- M. Jean-François FOUCARD, CFE-CGC
- M. Benoît WILLOT, CPME
- M. Philippe PEUCH-LESTRADE, personne qualifiée : Ancien consultant pour Ernst&Young et Arthur Andersen
- M. Xavier ROCHE, personne qualifiée : Directeur d'Optim'services et membre du Comité exécutif SVP Shared services à la SNCF. Ancien directeur RFF (réseau ferré de France), il a restructuré l'entreprise : « son parcours a été fait d'allers-retours entre le public et le privé : cela m'a permis d'irriguer le secteur public d'une manière de voir différente, issue du privé. Malheureusement, c'est encore peu fréquent or le développement d'allers-retours permettrait probablement d'avoir un secteur public beaucoup plus efficient. Aujourd'hui, le secteur public reste encore assez refermé sur lui-même. Je trouve que c'est dommage. »
- M. Alain CASANOVA du Contrôle général économique et financier participe à la commission d'audit. Cette Commission se réunit tous les 3 mois.

En externe, un Commissariat aux comptes, réalisé par notamment l'entreprise Deloitte, qui fait de l'audit, du consulting et du placement sur les marchés financiers. Au sujet de Deloitte, il faut savoir que Deloitte Consulting était présent dans 35 paradis fiscaux en 2008, comme Ernst & Young, le quatrième des grands cabinets d'audit, qui y est également.

En externe encore, audit régulier effectué par le cabinet Ernst&Young.

Il y a là une **triangulaire présentée comme transparente, qui interroge sérieusement.**

Ce d'autant, qu'il y a des zones d'ombre réelles : En 2016, le site de l'UNEDIC ne rend public que 11 des 31 mds € de contrats souscrits.

3- Certains partenaires sociaux sont prompts à s'impliquer dans l'endettement

On le sait, **la convention signée en 2017*** attaque principalement les droits des précaires, des jeunes, des femmes et des seniors, mais surtout, elle permet **aux partenaires sociaux de se doter d'un nouveau comité de pilotage** qui peut décider de la baisse des contributions des employeurs comme des salariés : « *Les taux des contributions des employeurs et des salariés au financement du régime d'assurance chômage seront réduits à compter du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet de chaque année si, au cours des deux semestres qui précèdent, le résultat d'exploitation de chacun de ces semestres est excédentaire d'au moins 500 millions d'euros et à condition que le niveau d'endettement du régime soit égal ou inférieur à l'équivalent de 1,5 mois de contributions calculé sur la moyenne des 12 derniers mois.* » (Convention 2017).

* La convention et ses textes annexés ont été signés par la CGPME, le Medef, et l'U2P pour les organisations des employeurs ; par la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, et FO pour les syndicats de salariés.

La hausse des cotisations de 0,05 % à la charge des employeurs prévue dans la convention de 2017 est une opération blanche pour les entreprises, puisqu'elle prévoit une baisse de la cotisation aux AGS [organisme payant notamment les rémunérations des salariés d'entreprises en défaillance], et avec une suppression, en deux temps, de la taxation des contrats courts.

Les baisses du montant de l'indemnisation des chômeurs continuent, et s'amplifient de convention en convention, tandis que la hausse des cotisations, elle, devient temporaire !

La direction opérationnelle comme les partenaires sociaux, **gestionnaires de l'UNEDIC, se shootent à l'endettement sans contrôle public sérieux.**

L'endettement croissant de l'UNEDIC auprès de créanciers inconnus (enjeux de la remontée des taux) **et les outils de contrôle internes et externes pouvant provoquer des conflits d'intérêts, donnent matière à ausculter les méthodes financières de la caisse.**

Les réformes manifestement inefficaces pour renflouer les comptes de l'UNEDIC, sont réalisées contre l'intérêt général (la situation des chômeurs n'a pas évolué et s'est même détériorée depuis 30 ans).

L'absence de tout contrôle démocratique de la dette de l'Unedic ainsi que sa financiarisation croissante indiquent le caractère illégitime de la dette, une illégitimité définie par le droit international.

LANCER UN AUDIT DE LA DETTE

On le voit : il y a pleins de choses à éclaircir dans l'usage de la dette. Nous sommes fondés en droit pour agir, dès lors qu'il s'agit d'une dette publique.

Faire un Audit citoyen permettrait :

- de vérifier si ces emprunts sont justifiés par l'intérêt général ou non (en référence au droit international) ;
- Interroger la destination des fonds : est-ce qu'ils bénéficient au public ou à des intérêts privés ?
- Clarifier l'opacité de la présentation des comptes de l'UNEDIC ;
- Identifier les causes de la dette ;
- Dévoiler les possibles conflits d'intérêts entre les gestionnaires de l'UNEDIC, les contrôleurs et les placeurs sur le marché primaire ;
- Imposer l'obligation de publicité des syndicats : les organisations syndicales et patronales ont l'obligation d'assurer la publicité de leurs comptes (article L. 2135-5 du code du travail) ;

- Clarifier les termes et les circonstances du contrat : termes abusifs, taux usuraires... rapport de force en faveur du créancier, débiteur mal ou pas informé, peuple pas d'accord ;
- Interroger sur la conduite des créanciers : connaissance des créanciers de l'illégitimité du prêt ;
- Geler la dette le temps de l'audit et jusqu'à ce que les créanciers soient connus (moratoire de paiement) ;
- Dire de cette dette si elle est illégitime ou non ;
- Avoir une vision claire et précise des sommes dépensées pour financer les missions, activités internes ou externalisées auprès d'entreprises privées ou opérateurs privés de placement ;
- Connaître l'identité des créanciers (en France, l'anonymat des détenteurs de ces obligations est réglementé par le Code Monétaire et financier ainsi que par le Code du Commerce). L'argent public ne doit pas être soumis aux règles qui gèrent les contrats privés !
- Convient-il de payer la dette ou non ?

La restructuration ou l'annulation d'une dette publique n'est pas quelque chose d'impossible ou d'irréel. L'histoire est émaillée d'exemples de défauts sur les dettes souveraines.

Entre 1946 et aujourd'hui, il y eu 169 cas de suspension de paiement ou d'annulation de dettes à travers le monde. Les exemples de l'Argentine, de l'Équateur et de l'Islande, souvent cités, ne sont que les cas d'annulation de dettes les plus récents.

Lancer un audit au moment où Macron décide de transformer l'Assurance chômage serait un véritable pied de nez au rouleau compresseur que nous subissons.

Ce serait un outil fantastique pour plaider pour une surveillance citoyenne de nos cotisations avant qu'elles ne soient plus !

TABLE RONDE : DEUXIEME PARTIE

Pour la deuxième partie de cette Table ronde, nous voulions que les associations de chômeurs et de précaires interviennent pour nous dire ce qu'elles pensent de tout cela. Robert Crémieux du MNCP et Christophe de la CIP vont nous donner leurs points de vue et les propositions de leurs organisations sur l'avenir de l'assurance chômage.

Robert Crémieux, MNCP

Je vais essayer de ne pas être redondant par rapport à tout ce qui vient d'être dit. Nous ne nous sommes pas concertés, le sujet que vous nous donnez est un vaste problème, je vais essayer d'aborder quelques points.

Nous vivons une époque - je ne dirais pas « formidable » - mais ce qui est en train de se passer est quand même quelque chose d'assez inédit dans l'histoire sociale et politique du pays. Depuis l'élection de Macron, nous vivons une sorte de changement d'époque. Pendant une trentaine d'années, nous avons connu un détricotage maille après maille du système social ; et puis tout d'un coup, nous nous retrouvons face à une attaque frontale et globale, qui touche tous les aspects du monde du travail, si on fait le compte.

Cette attaque globale a des effets politiques. En même temps que Macron a été élu, il y a une forte recomposition politique à droite comme à gauche, des conséquences sur le mouvement social importantes, qui touchent les syndicats mais pas seulement. Et tout ça aujourd'hui est tout à fait en mouvement, il se passe tous les jours des choses nouvelles. Pour vous donner un exemple, il y a quelques temps encore, on disait « tel syndicat, c'est plutôt le PS, etc ». La CFDT jouait le jeu quand le PS était au pouvoir, etc. Aujourd'hui, c'est difficile de dire ça, parce que le PS a volé en éclats et continue de voler en éclats de jour en jour. Donc la CFDT est un peu orpheline, en ce moment, entre les prises de position de L. Berger, de la direction, et ce qui se passe à la base, dans les mouvements actuels, il y a des contradictions, on ne sait pas sur quoi ça va déboucher... Lundi prochain, il y a une première réunion intersyndicale avec tous les syndicats, qui est un phénomène nouveau dans le paysage syndical du pays. Donc ça c'est pour le contexte d'ensemble. C'est vrai que le Code du travail est la poutre maîtresse de cette attaque ; mais en même temps, si on fait le compte, l'histoire des emplois aidés, l'histoire de l'APL, l'histoire du budget avec la continuation de l'austérité au niveau des services publics, le gel des retraites et le fait que le système des retraites va être remis sur le tapis, les collectivités territoriales qui voient baisser leurs dotations, tout ça c'est un bloc... C'est une attaque d'ensemble qui, là aussi, a des conséquences.

Une des conséquences qui peut être intéressante pour nous, c'est que justement, depuis un certain nombre d'années, le mouvement social a subi des défaites - c'est incontestable - et parce qu'en face ils avaient eu l'intelligence ou la ruse de ne jamais attaquer de front tout le monde en même temps. Là, ils attaquent tout le monde en même temps, c'est grave dans les intentions, mais en même temps, en ce qui concerne la convergence des luttes, on peut dire qu'éventuellement si l'on sait prendre les choses comme il faut, les syndicats, le mouvement social peuvent répliquer. On est dans une situation qui peut favoriser la convergence des luttes. Toutes les catégories sociales sont touchées, si on prend par exemple cette affaire de l'augmentation de la CSG, c'est quelque chose qui est absolument énorme, parce que la CSG va passer le seuil des 9 %. C'est un impôt, bien entendu, totalement injuste, puisque la CSG par définition est presque proportionnelle - non pas comme l'impôt sur le revenu. Donc elle toucherait soi-disant de la même façon les pauvres et les riches ; mais en réalité, 9 % dans un budget de quelqu'un qui touche 1.000 euros, ce n'est pas la même chose que 9 % pour quelqu'un qui touche - comme la ministre qui était avant à la SNCF, qui touchait 52.000 euros par mois, évidemment il lui restait quand même assez pour vivre. Quand on touche 1.000 euros, ce n'est pas la même chose. Donc l'affaire de la CSG, en même temps, elle nous concerne complètement, les chômeurs et précaires, parce que - ça paraît assez extraordinaire - les chômeurs sont déjà dans une situation précaire par rapport aux salariés, puisque leurs revenus sont inférieurs à ceux des salariés, et ils vont payer la CSG. Pour les salariés, cela va être compensé par le fait qu'on ne leur prendra plus sur leur feuille de paie les cotisations sociales, mais les chômeurs n'auront pas cette compensation-là ! C'est un peu le même problème que pour les retraités d'ailleurs et d'autres catégories de la population, ce sont vraiment là les plus pauvres, les plus fragiles qui sont saqués.

Une de nos préoccupations, depuis quelques années, est de constater que par rapport aux personnes qui sont accueillies par le MNCP, les questions de précarité ont pris de très loin le pas sur les questions du chômage proprement dit, d'indemnisation. Parce qu'évidemment ceux qui sont les plus en précarité se tournent davantage vers les associations de chômeurs, les personnes au RSA, voire les personnes qui ne touchent rien d'ailleurs - il ne faut pas croire que le filet social a des mailles suffisamment serrées, plein de gens ne touchent rien, parce qu'ils n'ont jamais travaillé, parce qu'ils sont jeunes, ou parce que ce sont des femmes qui arrivent sur le marché du travail à 40 ans, etc. Donc, il y a vraiment une situation dramatique au niveau de la précarité et cette précarité, non seulement elle s'aggrave, mais elle s'étend, aujourd'hui elle touche aussi les étudiants - c'est quand même de nos jours une partie très importante de la jeunesse. Elle touche aussi les paysans ; ce que dit la Confédération paysanne, c'est qu'une partie de la paysannerie est dans la précarité comme les salariés, elle vit avec des revenus qui sont souvent inférieurs au seuil de pauvreté. Et bien entendu, ça s'aggrave aussi parce qu'il y a toutes ces nouvelles formes de soi-disant emplois, déguisés ou pas, d'autoentrepreneurs, jusqu'aux chauffeurs de taxi Uber, etc. Par définition, ce n'est pas du salariat, etc., mais en réalité ce sont des emplois précaires sous une forme déguisée, pour tout un tas de raisons. Les autoentrepreneurs, les gens qui travaillent chez Uber, sont pour nous des précaires comme les autres, comme ceux qui sont en précarité salariale, les caissières, les aides-maternelles, ces catégories-là, ça s'étend dans tous les secteurs. Et d'ailleurs, comme vous le savez aussi, la précarité ce n'est pas seulement dans le privé, c'est aussi dans l'enseignement, dans tous le secteur public.

Alors si on est d'accord sur le fait que cette attaque globale peut favoriser la convergence des luttes, se pose la question : « comment prendre les choses et avancer de ce côté-là ? » Alors là aussi, la réponse tient au fait qu'en ce moment, se passent des choses assez inédites. Depuis l'élection de Macron, j'ai suivi deux ou trois débats dans des secteurs assez différents, beaucoup de personnes pensent que ce n'est pas joué pour Macron et que le rapport de force peut s'inverser. C'est-à-dire qu'il ne faut pas qu'on parte battus, à priori le rapport de force n'est pas figé, c'est quelque chose qui bouge. Par exemple, le fait que les principaux syndicats arrivent à s'entendre aujourd'hui, ça serait une situation inédite qu'on n'a pas connue ces dernières années. La convergence aussi, moi je l'observe au niveau de l'attitude, par exemple des syndicats vis-à-vis de nous, le MNCP, nous ne sommes pas reçus comme des perturbateurs, des emmerdeurs, etc. comme il y a un certain temps. Ca dépend, la CFDT ne nous reçoit pas de la même façon que la CGT et que les Solidaires ou que la FSU, bien entendu il y a des différences, mais on observe une certaine convergence. Un exemple, lors des mouvements de manifestations et de grèves du 12 et puis du 21 septembre, le 12 septembre, notre cortège MNCP s'est retrouvé là où étaient les employés de Pôle Emploi et ils nous ont invités à participer à ce cortège, de façon tout à fait improvisée, ce qui à ma connaissance depuis qu'on existe ne s'était jamais produit. D'autant que c'est une intersyndicale malgré tout assez large en ce moment, avec ce qui passe à Pôle Emploi. Tout le monde signe, etc. étant donné qu'il y a des perspectives de licenciements, de réductions d'effectifs, c'est inédit. Et le 21 septembre, là carrément, ils nous ont invités à manifester avec eux, donc pour le

mouvement des chômeurs, c'est une première, on n'avait jamais connu ça. Ce sont des choses sur lesquelles on peut prendre appui.

Alors sans être trop optimiste, mais pour dire que rien n'est joué malgré tout, vous avez vu que l'affaire des routiers, ça s'est soldé par le fait que les routiers ont gagné. Dans une négociation comme ça, ils n'ont pas gagné tout ce qu'ils voulaient, il y a eu un compromis, l'ensemble du syndicat a signé, et ils considèrent cela comme favorable. Tout le monde a analysé le fait que, pour les ordonnances Macron, c'était le premier accro, parce que l'accord signé chez les routiers contredit le fond des ordonnances, c'est ce qu'ont dit la CGT, la CFE-CGC. Après, encore une fois, ce genre de compromis, on peut avoir un avis ou un autre, mais en tout cas les syndicats qui ont signé ont tous dit : « si on peut faire reculer sur ce point dans ce secteur sur la question des ordonnances, pourquoi pas dans les autres secteurs. » Et ils ont dit aussi, en tout cas pour certains, notamment la CGT par exemple a dit : « on a signé, pour ce qui concerne nos droits particuliers de routiers, mais on appelle malgré tout à la journée de grève et d'action du 10 octobre ». On s'aperçoit qu'il y a quand même un certain élargissement là aussi, on ne sait pas encore ce que va donner la réunion intersyndicale du 9 octobre, mais un certain nombre de secteurs qui ne sont pas dans la Fonction publique ont annoncé qu'ils allaient participer et donc c'est de fait un élargissement et une convergence nouvelle des luttes. Les retraités se sont manifestés pour le 10 octobre, les chômeurs, on y sera évidemment, certaines branches de la chimie participent aussi ; donc voilà ce n'est pas seulement la Fonction publique et ça c'est un élargissement qui me paraît important.

Est-ce qu'on a la possibilité de gagner ? Je vais prendre un dernier exemple, c'est celui de ce que veut faire Macron sur l'assurance chômage. Alors il est bien gentil ce Monsieur, mais il lance des idées un peu, malgré tout, sans en avoir vérifié les conséquences. Parce que ce qu'il propose, c'est énorme, d'élargir finalement à tout le monde l'indemnisation du chômage. Pourquoi pas ? Sur le principe, pour que tout le monde puisse être indemnisé parce qu'il est privé d'emploi, il n'y a pas de soucis, ça rejoint presque ce qu'on demande. En réalité, dans les conditions où il semble qu'ils vont le faire, ça pose effectivement des problèmes qui ne paraissent pas résolus. Il devait annoncer à la fin septembre justement ce projet de refonte de l'assurance chômage, il a repoussé de 6 mois déjà. Alors qu'est-ce qui se passe ? Le problème de financement se pose et aujourd'hui, ce qui est sur la table, ce sont en gros les projets du MEDEF, c'est : « nous on ne veut pas payer, etc », on connaît les positions du MEDEF sur toutes ces questions-là. Les projets de Macron ne sont pas forcément les mêmes, à tel point que déjà, l'ensemble des syndicats et des organisations patronales qui sont à l'UNEDIC ont fait une démarche commune en disant : « nous refusons la fin du paritarisme ».

Je ne suis pas à la place de Macron, c'est son problème à lui, je ne sais pas comment il doit gérer ça, mais ce qui est intéressant c'est qu'avec cette histoire de paritarisme, on touche une question-clé qui est (comme l'a dit Muriel) : est-ce que les cotisations sociales existent toujours ou est-ce qu'on les supprime et on bascule sur l'impôt, ou carrément sur des systèmes d'assurances privées. Aujourd'hui, parmi les options qui sont sur la table, il y a celle de la privatisation du système d'assurance chômage et puis il y a le basculement sur une

forme d'impôts qui ferait que ça ne serait plus un salaire différé, ce serait la solidarité nationale, etc.

Après ce qui est intéressant c'est d'échanger. J'ai été intéressé par la question soulevée au sujet de la dette. Déjà, les cotisations des salariés servent à financer le fonctionnement de Pôle Emploi. Les cotisations des salariés, qui a priori étaient des cotisations qui servaient à l'indemnisation du chômage, une partie est amputée, pour servir au fonctionnement de Pôle Emploi. L'Etat se décharge totalement, Sarkozy d'un trait de plume a réussi à carotter une partie des cotisations sociales des salariés. La deuxième chose, c'est que cette histoire de dette est énorme, parce que ça ne touche pas que l'UNEDIC ; aujourd'hui l'Etat dans tous ces aspects, lorsqu'il est en déficit sur quelque chose, emprunte sur le marché privé bancaire...

Tous les emprunts, que ce soient ceux de l'UNEDIC ou de la Sécurité sociale, n'importe lesquels, sont faits auprès des banques au tarif du marché. C'est vrai qu'à l'UNEDIC, il y a des taux favorables, parce que c'est garanti par l'Etat, mais malgré tout, qui paie les intérêts de cette dette ? Ce sont les cotisations des salariés qui devraient servir à l'indemnisation, donc, c'est un scandale absolu... (- C'est pour ça qu'il faut faire un audit, c'est pour ça qu'il faut s'y mettre). Je suis d'accord, mais après, c'est vrai qu'on en a déjà parlé, c'est difficile de mobiliser beaucoup de gens sur des questions comme ça. Il y a des choses à faire, des choses possibles, il y a des cadres dans lesquels on peut s'y intéresser, parce que ça fait partie des choses qui vont être mises sur la table.

Christophe, Coordination des intermittents et précaires d'Ile de France

Je ne sais pas exactement ce que je vais vous dire, ni comment, pour différentes raisons qui tiennent à la fois à moi et à la Coordination des intermittents et précaires qui en ce moment n'est pas dans sa plus grande forme. En fait, une partie de la commande, c'était de vous parler du modèle d'indemnisation conçu par la Coordination. Donc en fait je pense que je vais le faire un petit peu, mais qu'un peu. Ce que je me suis dit en venant ici, c'est que je n'allais pas essayer de vous vendre ce nouveau modèle conçu par la coordination, pour différentes raisons, notamment parce que la coordination ne sait pas exactement dans quelle mesure elle le défend encore... A vrai dire, il y a une question un peu basique qui se pose en ce moment, enfin qui devrait se poser si on se réunissait plus souvent. Une question vraiment basique déjà, c'est en gros : « est-ce qu'on est encore attaché à la notion de revendication ? » Parce qu'en tout cas dans l'air du temps, dans ce qui s'est développé dans le mouvement contre la Loi Travail, il y a eu finalement assez peu de revendications. Enfin, il y a eu des revendications syndicales, mais disons en dehors des syndicats, il y a eu peu de revendications ou alors des revendications un peu « à l'ancienne ». Donc, c'est une espèce de méta-question, disons que je laisse tomber.

Mais sinon aussi il y a des questions comme : « est-ce qu'on met toujours en avant le nouveau modèle ou est-ce qu'on revient à la question du revenu garanti ? » Alors ça se superpose en partie, mais pas exactement, à la question de l'opposition entre cotisations ou impôts, qui est en fait un débat qu'il est vraiment assez difficile d'avoir dans la coordination, parce que les positions sont très opposées. Et puis lié à ça, je pense que certains

- dont éventuellement moi, si l'on me posait la question - seraient prêts à passer carrément à un modèle beveridgien fondé sur l'impôt - et donc évidemment à indemniser les indépendants et - on va sauter sur une fenêtre de tir qui s'ouvre - des volontairement privés d'emploi, donc les indépendants et les démissionnaires. Mais pour l'instant, on n'a pas vraiment discuté de ça à la coordination et par ailleurs il se trouve aussi qu'on a eu ces derniers temps peu de contacts avec les associations de chômeurs. Je ne sais pas exactement pas ce que défendent les uns et les autres même si là je vois quand même de plus en plus clairement qu'il y a des réserves à la fois chez les partenaires sociaux, enfin les syndicats et les associations de chômeurs sur l'idée de cette extension de l'assurance chômage, aux indépendants aux démissionnaires. Enfin il y a un accord de principe mais dans les modalités, de fait, c'est un peu compliqué. Mais pour en venir malgré tout au nouveau modèle proposé par la coordination, il se trouve qu'il a été pensé à partir de l'intermittence du spectacle en 2003, quand il y a eu une attaque violente du régime, avec l'hypothèse que le régime d'indemnisation des intermittents était plus ou moins le meilleur système d'indemnisation disponible pour les « salariés à l'emploi discontinu » - c'est-à-dire les gens qui avaient à la fois des périodes d'emploi et des périodes de chômage. Et que donc il valait la peine de défendre ce modèle et éventuellement de l'étendre à tous les précaires ou tous les discontinus. Mais en fait depuis, tout à fait contrairement à ce que défendait la coordination (et en fait même si la coordination a un peu à son corps défendant, participé à cette évolution) il se trouve qu'aujourd'hui les intermittents sont quasiment sortis du jeu, parce que d'une part l'annexe des intérimaires a disparu, et que l'intermittence a été consacrée par la loi, donc symboliquement sortie du jeu du régime général. Et que de fait les intermittents qui malgré tout ces dernières années étaient les types de chômeurs qui étaient les plus actifs dans les luttes, du fait de cette évolution et de l'amélioration globale de leur régime, sont pour l'instant beaucoup moins en pointe.

Donc en gros, est-ce qu'on peut toujours s'appuyer sur l'intermittence comme modèle et comme forme de lutte, pour penser une extension de la protection sociale, enfin de l'indemnisation du chômage à tous les précaires ? C'est une question beaucoup moins évidente et d'autant que par ailleurs, pour ce qui a pu être une forme de référence au nouveau modèle, qui est un système prenant en compte l'alternance, l'imbrication du salaire et de l'indemnité, le modèle qui est en train de devenir central pour ça c'est plus la prime d'activité ou éventuellement les modalités de calcul d'activité réduite de Pôle Emploi. Ce sont des mauvaises réponses, mais qui sont malgré tout des réponses qui tiennent compte de cette complexité grandissante des situations.

Et donc le nouveau modèle qui avait été un instrument de lutte pendant des années s'émousse pas mal a priori et si ça avait été un instrument de lutte, donc là j'en reviens au nouveau modèle malgré tout, c'est qu'il a été conçu à un moment de lutte, qu'il a été conçu très collectivement par... (je dis ça d'autant plus facilement que je n'y participais pas à l'époque, j'ai pris le train en route), mais disons que ça a vraiment été une histoire collective avec beaucoup de réflexions, en partant du principe que non pas comme quelquefois, on a l'impression que les discussions sur le revenu garanti, tombent un peu du ciel ou en tout cas sont un peu déconnectées des luttes, là c'est né directement des luttes et de l'idée de partir des pratiques d'emplois et

de chômage des intermittents. Et puis à partir de là, de concevoir un modèle qui serait meilleur que, non seulement celui qui a été attaqué en 2003, mais même que celui qui préexistait. Et en fait, s'il y a une idée de base à retenir de ce modèle, c'est la notion de « SMIC jour » : l'idée que chaque jour non travaillé soit indemnisé au niveau du SMIC jour, dans une période de fractionnement des contrats et d'annualisation du temps de travail, voire de travail à la tâche, donc là je pense qu'il y aurait des choses à creuser autour de cette notion de « SMIC jour ». Aussi dans un moment où la notion de SMIC mensuel est attaquée de toutes parts, enfin n'est plus la norme.

Et donc pour arriver à ce résultat, il y a un nouveau modèle avec une équation mathématique un peu sophistiquée, je vous passe les détails que d'ailleurs je ne pourrais pas vraiment vous expliciter, qui a été conçu... Bon les principes de base, c'était ce qui s'appelait « l'annexe unique », c'est-à-dire le fait de ne pas faire la distinction chez les intermittents du spectacle entre les artistes et les techniciens, ou entre ceux travaillant dans le spectacle vivant et ceux travaillant dans l'audiovisuel, mais avec l'idée aussi d'élargir cette annexe à tous les salariés discontinus.

Un autre principe, c'était de garantir un plancher d'indemnisation au SMIC jour et d'avoir un système plus mutualiste, ça c'est le troisième principe, c'était d'avoir un plafond du cumul/salaire/indemnisation, qui était égal je crois à 2,4 fois le SMIC. Et dans le nouveau modèle, il y avait aussi l'idée (je vous la dit en l'état, même si c'était en 2003 que c'a été pensé comme ça), l'idée d'une refonte de l'UNEDIC, avec au minimum, sous une forme ou une autre, l'entrée des premiers concernés, c'est à dire des intermittents, chômeurs précaires dans le jeu, mais aussi éventuellement l'entrée de l'Etat qui de fait est présent parce qu'il surveille les négociations à l'UNEDIC, que donc de fait il est là et donc qu'il pourrait y être et y compris participer au financement... Aussi l'idée que la cotisation ne suffirait pas à indemniser tout le monde correctement et que donc il fallait penser à d'autres sources de financement. La question était restée en suspens en 2003, mais elle se repose évidemment aujourd'hui.

En fait, il se trouve que le nouveau modèle avait été pensé à partir de l'intermittence, c'est-à-dire qu'en fait, ça a été pensé à plusieurs niveaux. Disons que le niveau 1, ça a été de le penser à partir de 507 heures sur 12 mois. Mais il avait été conçu, au moment où la formule a été faite... en tout cas ça a été mis au point, mais pas acté tout de suite, l'idée aussi que le système puisse fonctionner avec même zéro heure d'emploi. En 2014, on a décidé de supprimer ce seuil d'heures de 507 d'heures et de passer à zéro heure, ce qui fait qu'aujourd'hui il existe un modèle qui tourne mathématiquement, qui permet de penser l'indemnisation au SMIC jour, y compris quand on n'a pas travaillé une seule heure dans les 12 mois qui précèdent. Et donc ça c'est le modèle que défend plus ou moins officiellement la coordination, même si ça dépend un peu des gens et ça dépend un peu des jours, mais en tout cas le modèle il existe.

DÉBAT

Odile

Quand nous avons discuté des revendications dans les mouvements de chômeurs, depuis 1994 - vous pouvez voir ici la charte d'AC ! - nous avons discuté sur la base d'un revenu garanti, mais pour nous ce revenu s'inscrivait dans le cadre du salaire socialisé. Après, lorsqu'un nouveau modèle d'indemnisation a été proposé par la Coordination des intermittents et précaires en 2004, c'était très clair pour nous que ce modèle-là s'inscrivait dans les principes du salaire socialisé. Après, quand on a eu le collectif pour des Droits nouveaux, dont faisaient partie la CIP et toutes les associations de chômeurs, nous avons dit qu'effectivement il y avait nécessité d'un autre système, parce que pour l'indemnisation de l'emploi discontinu, il y avait trop d'insuffisances etc. Mais toutes les propositions qui ont été faites, en fin de compte, cela restait globalement dans la logique du salaire socialisé. Nous avons aussi étudié, à cette époque, les propositions syndicales de la CGT et de l'Union syndicale Solidaires, dont nous étions quand même assez proches, nous étions en fait toujours dans le cadre du salaire socialisé... Maintenant, depuis environ 2011, dans le mouvement des chômeurs et des précaires, de plus en plus de gens disent : « on ne croit plus finalement que la cotisation pourrait permettre d'indemniser tout le monde » ; parce qu'un système purement contributif ne peut plus, étant donné l'importance des disparitions d'emplois et donc la disproportion de plus en plus grande entre les actifs occupés et les inactifs, les personnes qui n'ont pas d'emploi en continu... l'équilibre en gros ne serait plus possible, etc...

Hélène

Oui, mais dans les chiffres c'est faux, c'est-à-dire qu'il y a autant de cotisations qui rentrent que d'argent qui sort - de dépenses - c'est la dette qui pèse de plus en plus...

Odile

C'est vrai, il y a la dette, mais aussi autre chose. Nous étions plus ou moins sur des bases communes, mais en cours de route sont arrivés les gens du « revenu de base » (MFRB...) et ce débat a changé de nature, avec cette histoire-là, car il s'agissait d'instaurer un modèle beveridgien fiscalisé, etc... Pourquoi de plus en plus de gens pensent que ce n'est pas possible de financer le régime par la cotisation ? On peut montrer qu'il est possible à la fois d'instituer un revenu garanti au Smic, en même temps une Sécurité sociale professionnelle et une continuité des droits au sens où l'entendent des organisations syndicales comme CGT et Solidaires et en même temps la RTT.

La RTT est incontournable, parce que si on n'a pas la RTT à 32 heures tout de suite, si on oublie cela, qu'est-ce qui va se passer ? Et bien cette disproportion va continuer à augmenter, il n'y aura pas d'équilibre possible entre les recettes et les dépenses de la protection sociale, si l'on ne pense pas aussi en terme de « partage du travail », on est dans un modèle où tout s'enchaîne. Donc on n'est plus tout à fait sur les mêmes hypothèses

qu'avant, mais moi je pense réellement que tout ça peut converger vers une proposition commune...

Muriel

Juste à ce propos, j'ai regardé des chiffres de l'OCDE, parce que je me demandais quelle était la durée de travail moyenne par semaine, si je les ai bien interprétés, elle est passée de 44 heures en 1950, à 28 heures maintenant, donc 32 H c'est déjà beaucoup...

Alain, AC ! Paris

Je vais faire une remarque sémantique et qui a une signification politique. Jusqu'aux années 2000, les chômeurs touchaient une indemnité pour « perte d'emploi ». A partir des années 2000, ils ont touché une allocation pour « recherche d'emploi ». Cela change tout, le statut politique et les responsabilités, ça n'a l'air de rien, mais c'était quelque chose d'important. Au sujet des négociations Unedic, il y a quelques années nous étions devant le MEDEF, toute l'équipe d'AC ! etc. au moment des négociations. Les associations de chômeurs n'ont jamais pu être représentées dans les instances où on discute de leur sort, ce sont les syndicats qui ont pris la relève et ils étaient un peu opposés à ce que les associations de chômeurs aillent directement négocier avec le MEDEF. Nous étions en bas de l'immeuble, un représentant de la CGT au cours d'une pause descend et me dit : « oh ça va, on va s'en sortir parce qu'on a réussi à faire un emprunt ! » J'ai trouvé ça stupéfiant. Comment ? Parce que les entreprises qui licencient, etc. obligent après à compenser leur attitude inadmissible en comptant toujours sur les mêmes. Les entreprises, qui sont responsables du chômage, arrivent à obliger la même caisse à emprunter pour rembourser les frais dont ils sont responsables. Là y a une ruse de la raison capitaliste qu'il faudrait dénoncer. Même aujourd'hui si le taux est faible, etc. - il faudrait voir un petit peu la politique de la BCE - grosso modo, on nous a parlé du « marché secondaire » et ça date de la « titrisation » : on met les bonnes créances au-dessus du panier et ça permet aux banques de mettre dans le panier des créances beaucoup moins bonnes... Les subprimes aux Etats-Unis, ça a failli venir en France.

Et puis je disais aussi depuis que j'étais à AC ! que je ne comprends pas pourquoi les salariés paient des cotisations chômage, je ne vois pas en quoi les salariés qui sont licenciés seraient responsables de leur chômage, pourquoi on leur fait payer des cotisations, c'est extrêmement curieux. C'est l'illusion du paritarisme, les partenaires sociaux discutent autour de la table, alors il faut que les salariés paient un peu de cotisations et que les entreprises paient des cotisations. C'est une imposture intellectuelle ça, les salariés n'ont pas à payer de cotisations de chômage, ils ne sont pas responsables de leur chômage, même s'ils sont souvent chômeurs. C'est l'illusion du paritarisme, etc. et malheureusement c'est arrivé aussi avec la Sécurité sociale. En 1945 quand elle s'est créée, les patrons n'étaient pas représentés et les syndicats géraient seuls, etc. Après les choses ont changé, c'est vrai que 1945, c'était le plein emploi quasiment, après la guerre il y avait du boulot pour tout le monde et on n'a pas inclus le chômage dans les branches de la sécu. Comme quelqu'un l'a dit, il faudrait penser maintenant à introduire le chômage dans les branches de la sécurité sociale.

Et grosso modo, compte tenu de ce qu'est le capitalisme, ce qu'il fait aujourd'hui, c'est affamer un peu les chômeurs pour qu'ils soient dans l'obligation d'accepter les « bullshit jobs » (boulots de merde). C'est la politique du capitalisme d'affamer, pour qu'ils acceptent de livrer les pizzas, etc., les soi-disant « indépendants » etc. Mais le capitalisme a toujours fonctionné comme ça. Il fut une époque, les rapports de force avaient un peu changé donc il s'était un peu civilisé, mais aujourd'hui avec le libéralisme féroce qui vient, etc., c'est terminé. On croyait que la lutte des classes était périmée, je crois que la lutte des classes revient enfin et nous sommes en face d'un libéralisme franchement sauvage, il va falloir se défendre.

AC ! Paris Nord-Ouest

Est-ce que le régime des intermittents est vraiment gravé dans le marbre, ne risquera jamais d'être remis en cause par le nouveau gouvernement pourri qu'on a ?

Christophe

Ce qui est gravé dans le marbre, c'est le fait qu'un régime qui existe, mais l'indemnisation elle-même n'est pas gravée dans le marbre, donc tout peut arriver là. Enfin de manière générale tout peut arriver, c'est une vérité générale, mais là en particulier c'est vraiment le cas oui.

Marie Christine

Je ne suis pas allée à la Table avec Christophe, parce que je ne suis que depuis 2014 à la CIP, donc je ne suis pas capable de parler du nouveau modèle d'indemnisation qui a été élaboré par les intermittents depuis 15 ans... Ce n'est pas vraiment mon propos, simplement comme là aujourd'hui, toutes les associations de chômeurs sont présentes, une question peut-être un peu naïve que je me pose à chaque manifestation, c'est pourquoi on n'est pas tous ensemble dans un seul cortège, avec quelque chose de visible. Parce que là en ce moment, ils sont en train d'attaquer le droit du travail, demain ils vont attaquer le droit aux allocations chômage... Cela permettrait d'apparaître dans la lutte et aussi aux côtés des salariés, parce qu'on leur fait du gros chantage en leur disant : « si t'es pas sage, il y a plein de chômeurs dehors qui attendent ton taf ». Et peut-être un jour, arriver à ce qu'on défende ensemble salariés et chômeurs le droit du travail et le droit aux allocations chômage, parce qu'en plus avec tous ces emplois en discontinu, c'est très souvent des temps qu'une même personne peut vivre successivement dans sa vie - un coup être chômeur, un coup salarié, même en CDI avec le « CDI à temps flexible », sans aucune garantie. Et par exemple, je me souviens qu'au 1^{er} mai, avec des personnes d'AC !, d'autres associations, des chômeurs, on avait fait signer une pétition et je me souviens de choses humaines qu'on peut difficilement raconter... Les nouveaux partisans de Macron qui passaient en cortège l'ont jetée, c'était à peu près au moment où il allait être élu. Et les salariés, c'est mitigé leurs rapports avec le fait d'être au chômage, il y en a qui signaient, mais il y avait des regards pas sympas et ça, c'est à mon avis parce qu'on n'est pas tous ensemble contre ceux d'en face, qui de toute façon veulent garder tout pour eux et nous exploitent - qu'on soit salarié ou chômeur selon les moments.

Joëlle

J'ai envie de dire un truc par rapport à l'UNEDIC et par rapport à ce que veut faire Macron sur l'universalité des droits. On sait déjà qu'il veut étatiser les ASSEDIC et quelque part, il va bien évidemment baisser les droits, mais au-delà de ça... je trouve quand même un peu scandaleux de donner des droits aux indépendants ou même aux petits patrons, à ceux qui font faillite. Parce que d'un côté de la chaîne, ces gens-là, pour créer leur entreprise récupèrent des subventions publiques ; de l'autre côté, ils veulent bénéficier des allocations ASSEDIC et récupérer leurs cotisations, moi je trouve ça scandaleux et je ne comprends pas que personne ne le dise.

Ensuite, au niveau des demandeurs d'emploi, il est bien entendu que ce qu'il faudrait, c'est une indemnisation de toutes les formes de chômage, je crois qu'on est encore là-dessus au niveau des organisations de chômeurs, à hauteur du SMIC, c'est le minimum. Il y a des gens aujourd'hui qui sont indemnisés à 700 euros, d'autres à 500 euros, c'est scandaleux, on est au 21^e siècle et donc il faudrait effectivement une refonte de l'indemnisation mais vers le haut... Et puis une bonne fois pour toutes, il faudrait que les organisations de chômeurs soient représentées dans toutes les instances où se décide notre sort, ce serait la moindre des démocraties que l'on puisse prendre la parole dans ces organisations, je trouve ça scandaleux.

Chômeuse

Quelqu'un a dit plus tôt, que dans la région de Bordeaux, vous vous débrouillez pour garder des panneaux à jour, à l'attention des chômeurs dans les différentes agences Pôle Emploi et je pense que ça serait absolument nécessaire que ce soit généralisé partout et qu'en tant que chômeuse, si je rentre dans un Pôle Emploi, on puisse me dire à quel endroit c'est. Dans mon Pôle Emploi, je ne l'ai pas vu, mais je ne l'ai pas cherché.

AC ! Gironde

Il y a des panneaux, mais la plupart des Pôles Emploi, ce sont eux qui se réservent le droit d'afficher ou pas et donc la plupart du temps, c'est juste une feuille avec les adresses et contacts des associations de défense des droits des chômeurs, c'est tout.

Joëlle

Sur Bordeaux et CUB, on a des panneaux dans toutes les agences, même au niveau de la Gironde, ça a été une vraie lutte. On l'a commencée en 1995-96 et quand on occupait les ANPE et les ASSEDIC, on avait déjà demandé des panneaux et on les a obtenus officiellement en 2008, vous pouvez imaginer ce qu'il a fallu faire... Ensuite, dans les années 2005-2006, on a commencé à leur demander d'avoir une page internet sur leur site, aujourd'hui ça serait valable pour toutes les organisations de chômeurs. Mais pour avoir des panneaux depuis 1995, il a fallu attendre officiellement 2008, on peut imaginer que pour avoir une page informatique, ils nous donneront ça dans 15 ans et puis il y aura autre chose... Il faudrait effectivement que tout le monde soit au même niveau de revendications dans les comités régionaux, dans les comités

territoriaux et dans le comité national de liaison où c'est quelquefois difficile avec M. Bassères.

AC ! Paris Nord-ouest

Concernant les indépendants, je parle vraiment des plus précaires. Il me semble, quand ils signent leur contrat avec des sociétés comme Uber, Deliveroo, que ces pauvres jeunes ne se rendent pas compte des conséquences de leur acte. Les VTC ou ceux qui concurrencent les taxis, beaucoup ne savent pas que s'ils se cassent la figure, financièrement ils n'auront pas le droit au chômage, on va leur prendre leur voiture, etc. etc. C'est seulement après coup, lorsqu'il n'y a pas d'argent qui rentre, lorsque les huissiers leur tombent dessus, que là ils se rendent compte qu'ils ont fait une grosse connerie avec cette société Uber. Ces pauvres jeunes sont payés à la course à pédaler, c'est malheureux, mais ils ne savent pas... Ça ne les excuse pas sur tout, mais ils ont une grosse circonstance atténuante quand même. (- Je ne pense pas ça moi, je pense qu'ils savent et qu'ils n'ont pas le choix -CIP.)

AC ! Gironde

Je me suis trouvée à conseiller une dame femme de ménage dont la fille voulait à terme être travailleuse indépendante et pour se préparer à sa vie professionnelle, elle trouvait tout à fait normal de travailler chez Deliveroo, Uber, etc. Quand je lui ai pointé qu'ils n'avaient pas de couverture sociale en cas de maladie, d'accident du travail, sachant qu'ils se déplacent à vélo à des vitesses rapides, dans de mauvaises conditions, mais pas de problème, les deux, la fille et la mère étaient à fond dans l'entrepreneuriat. Donc ce n'est pas une obligation pour tout le monde, c'est des choix, voilà.

Joëlle

Entendons-nous bien sur le terme « indépendant ». Pour les personnes qui sont ubérisées ou qui travaillent à Deliveroo, il faut comprendre - je l'ai dit tout à l'heure - que l'ubérisation, c'est une maladie. Deuxième chose, pour moi un indépendant ce n'est pas ça. Les salariés malheureusement d'Uber et Deliveroo, ce sont des précaires qui sont obligés, parce qu'ils n'ont pas autre chose, ils n'ont pas d'indemnisation ASSEDIC, ils sont dans une précarité ; ce ne sont pas des indépendants. Il y a des indépendants aujourd'hui, les professions libérales sont des indépendants, avec le RSI. Or ces gens-là, avec le système Macron, si jamais ils font faillite, ils vont récupérer les indemnités ASSEDIC et c'est contre ça que je m'élève parce que ces gens-là, ils sont aidés tout au long de la chaîne... Le CICE, le pacte de responsabilité, tout l'argent public est orienté vers les entreprises, aujourd'hui il faut rappeler quand même que les entreprises vivent le système « socialiste » entre guillemets et imposent à l'ensemble des citoyens un système libéral de compétition, donc il faut aussi quand même le dénoncer. Donc moi c'est ça que je dénonce, c'est-à-dire que l'universalité oui, mais pas pour les gens qui se gobergent d'argent du début de la chaîne jusqu'à la fin.

Muriel

Par rapport à ça, il y a aussi la question de la protection sociale des indépendants. L'association MINGA avait à un moment proposé qu'il y ait une extension de la retraite pour les commerçants, parce que pour les commerçants, finalement, c'est la cession de leur fonds de commerce qui est leur retraite et ça les oblige à obtenir un prix élevé de cession du fonds... Enfin l'extension de la protection sociale, c'est une réponse à la mise en concurrence et donc du coup aussi ça répond à un besoin... Il y a moins besoin d'exploiter autrui quand on a plus de protection sociale.

Christophe

Sur la question de l'indépendance, d'une part il y a des éléments là-dessus dans le rapport de l'UNEDIC de cet été sous l'intitulé d'indépendance, c'est compliqué de savoir qui ils sont exactement, quelles sont les catégories... Je répondrais d'un point de vue en gros de l'accès aux droits pour tous, sans poser des questions de savoir s'ils ont eu des subventions avant. Mais la Coordination des intermittents précaires n'a pas du tout discuté de ça, je vous ai dit ça parce que ça m'est passé par l'esprit et que la question est posée, ce n'est pas une position tranchée, pas du tout.

Robert

J'ai noté un certain nombre de questions. D'abord, puisque Christophe a parlé à propos de la CIP, la question qui a été posée, c'est : « est-ce que le système d'intermittence risque d'être remis en cause, alors que justement il y a eu une avancée dans la loi récemment ? » Non seulement je ne suis pas dans la tête de Macron et je n'ai pas envie d'y être d'ailleurs, mais il serait étonnant que dans la refonte globale qu'ils veulent faire, ils n'en profitent pas pour s'attaquer à nouveau à un régime qu'ils essaient de dégommer depuis des années. Il ne faut pas se faire d'illusions. De mon point de vue, les intermittents, on ne va pas tarder à les retrouver dans la rue. (- On aimerait bien qu'ils y soient tout le temps avec nous aussi d'ailleurs.)

Alors ensuite M. C. a dit : « pourquoi pas tous ensemble dans un seul cortège ? » Alors là la réponse à la fois est simple et complexe, dans le sens où c'est le même problème que pour les syndicats, le mouvement social... Il y a à la fois ce qu'on peut appeler une diversité et une division... Dans notre cas, même si on a parfois des positions qui ne sont pas tout à fait identiques, depuis que les mouvements de chômeurs existent, on n'a pas passé notre temps à se tirer dans les pattes, contrairement à certains syndicats, etc. ce qui est plutôt une bonne chose. Maintenant, pour aller jusqu'au bout, je pense qu'au bout d'un certain nombre de décennies, face à l'ampleur des questions qui nous sont posées, on peut effectivement se dire « pourquoi on ne remettrait pas sur le tapis cette question ? » Parce que c'est vrai, personnellement, et là c'est un avis personnel que je donne, ce n'est pas l'avis du MNCP, je pense que ça serait bien qu'on soit dans un seul cortège. Donc là, comme il est question qu'on se rencontre bientôt, on a à nouveau posé la question à l'APEIS, parce que si on arrivait à être, les associations de chômeurs, ensemble, ce serait déjà pas mal. Moi

personnellement je suis favorable à ce qu'il y ait une seule banderole, un seul cortège avec les drapeaux mêlés, etc. Mon point de vue, c'est que ça mériterait d'être reposé et en tout cas, je crois que c'est aussi dans mon organisation, on est pour qu'on avance dans ce sens-là.

Puis il y a toutes les questions qui tournent autour de « pourquoi on indemniserait les indépendants, etc ? » Comme je l'ai dit, les associations de chômeurs quand Macron a lancé cette idée d'élargir, la première réaction, ça a été de dire : « pourquoi pas ? » Ne serait-ce que parce que, de notre point de vue, tous ceux qui sont privés d'emploi pour une raison ou pour une autre, on considère qu'ils doivent avoir un revenu, c'est un peu ce qui nous a réunis depuis l'origine des mouvements de chômeurs, que les personnes aient travaillé avant ou pas, qu'ils soient jeunes ou pas etc. On est dans une société où on ne peut pas vivre sans revenus, donc « un revenu c'est un dû, un emploi c'est un droit », etc., c'est notre slogan historique. En plus, quand on parle des indépendants, effectivement quand il s'agit de certaines professions libérales, ça peut se poser, mais aujourd'hui le problème, c'est que ceux qu'on range dans la catégorie « d'indépendants », ce sont tous ces précaires : les paysans, les gens d'Uber, de Delivroo, etc. ce sont eux qui sont dans la balance. Je ne vois pas pourquoi je dirais : « il faut les exclure de l'indemnisation », c'est notre revendication de base, donc il faut tenir compte de ça.

Après il y a eu la question des panneaux, c'est une question intéressante, parce que dans notre activité de mouvement de chômeurs, il y a les grandes questions genre, « est-ce qu'il faut la RTT ? », nous ça a toujours été une de nos revendications centrales et puis il y a aussi des petites choses qui se jouent au quotidien. Cette histoire de panneaux, ce n'est pas du tout anodin... Quelqu'un a dit : « dans mon Pôle Emploi, il n'y a pas de panneau, ou en tout cas il est caché, ou il n'est pas alimenté par les associations de chômeurs ». Il faut voir qu'on n'est pas partout, qu'on est bénévole, on n'a pas de moyens. Alors des fois dans tel Pôle Emploi, pendant 6 mois, un an, les panneaux sont mis à jour et puis les bénévoles disparaissent, etc. Il faut être réaliste par rapport à ça, nos moyens ce sont les moyens de bénévoles qui ne sont pas en mesure d'être partout voilà, mais c'est une vraie bagarre.

Les copains de Bordeaux ont raison de le dire : « on s'est battus pour ça », et c'est une des choses sur lesquelles on s'est battus notamment depuis l'origine du mouvement des chômeurs, pour pouvoir en tant qu'associations de chômeurs, s'adresser directement aux chômeurs dans les Pôles Emplois. Pôle Emploi, c'est chez nous, ce n'est pas seulement la propriété de Monsieur Bassères, c'est chez nous au moins autant que pour les syndicats de Pôle Emploi ou autres. C'est vrai aussi que je sais qu'il y a des endroits où c'est un rapport de force quasiment physique, parce qu'il y a des directeurs de Pôle Emploi qui sont fachos, qui ne peuvent pas sentir les chômeurs dans leur ensemble et les mouvements de chômeurs encore moins. Donc certains inventent des règlements qui n'existent pas, etc. Ce n'est pas du tout une question anodine, et c'est vrai que c'est une question sur laquelle il faut se battre, de la même façon qu'on doit être représentés (- ou consultés ?) La position de notre mouvement a toujours été constante là-dessus...

Christophe

En tout cas, en ce qui concerne les panneaux en région Ile de France, à moins que ça ait changé ces dernières années, jusqu'à une période récente, c'était un acquis, ça date au moins de 1997-98, ça me fait un peu rire de le dire... Il y a de fait un droit d'affichage reconnu dans les agences pour les associations qui participent aux Comités de liaison et du coup pas pour la CIP - on traite le cas par cas... Quand la question se posait, soit on obtenait l'autorisation de le faire soit souvent on le faisait sauvagement. Par exemple, en cas d'occupations, ça peut devenir un vrai enjeu d'afficher régulièrement, mais en tout cas le MNCP a priori, à ma connaissance vous avez le droit d'afficher, même sans vous battre pour cela.

AC ! Gironde

Je dirais même, en ce qui concerne ces panneaux de chômeurs, qu'ils sont sous la responsabilité des organisations de chômeurs. Cela veut bien dire ce que ça veut dire, les agents de Pôle Emploi n'ont pas à censurer ni à intervenir sur ces panneaux, la preuve... Une fois, j'étais dans un Pôle Emploi où il n'y avait pas la phrase officielle, crois-moi que j'ai pris à deux mains la feuille et crac devant le directeur de Pôle Emploi, je l'ai enlevée d'autorité et j'ai dit : « maintenant vous allez mettre la bonne phrase, parce que ça va chauffer », faut lui parler comme ça !

Robert

C'est le même problème que certains droits qui sont des droits et puis en fait il faut se battre pour les faire appliquer ... Egalité et fraternité, il faut encore se battre, ce n'est pas dans les normes... Encore une fois, nous ne sommes pas partout... Tout le monde n'est pas aussi combatif et capable de s'imposer. Mais je voulais poser une question justement à la CIP puisqu'on aborde ça, quelle est votre position ? Vous revendiquez de faire partie des comités de liaison et d'avoir accès aux panneaux comme nous ? Parce que si c'est votre position, c'est une position que nous devons défendre...

Christophe

Sur les comités de liaison, je ne sais pas si on a vraiment une position là-dessus, on n'a jamais cherché à y être, mais plutôt refusé d'y être. Sinon, il me semble qu'on a posé le principe un peu général d'une présence des chômeurs là où se décide leur sort, mais sans se poser vraiment la question de savoir si on y allait ou comment... Donc enfin en tout cas ce n'est pas formellement une demande que je fais comme toi.

Conclusion par Odile

Je vais essayer de répondre aux questions qui ont été posées, et en même temps de faire une synthèse et une conclusion, bien que cela me paraisse difficile. Tout était difficile depuis le début, c'est pour ça que je vous remercie beaucoup d'être venus et de nous avoir aidés à organiser ce débat... Nous sommes dans le brouillard et en même temps, avec ces projets de Macron, nous avons conscience d'aller vers un mur, vers

une impossibilité d'assurer l'indemnisation du chômage, tout en disant qu'il faut indemniser plus de monde...

Le régime des intermittents a toujours paru quelque chose de très avancé par rapport à tout le système d'assurance chômage et a toujours beaucoup intéressé par ailleurs AC !. Ce système-là, après l'accord du 28 avril 2016 a été sanctuarisé par le gouvernement, mais le patronat a refusé l'augmentation des cotisations sociales, donc se désengage et pendant ce temps-là, c'est l'Etat qui garantit le régime. A un moment donné, si le problème de l'endettement s'aggrave - depuis 2009, on est un peu sortis de la crise parce que les taux d'intérêt étaient quasiment à zéro ou négatifs, mais on sait très bien qu'un jour ils vont remonter - donc toute cette dette-là va coûter très cher. L'Etat à un moment donné va vous dire : « mais ça nous coûte cher, votre régime maintenant il faut l'austérité... » Vous vous doutez bien que le régime des intermittents n'est pas plus assuré que celui du régime général. Ce qui est intéressant, c'est cette idée que ce modèle-là serait valable pour tous les salariés en emploi discontinu et on doit se tenir à cela, même si une partie des intermittents sont contents, ils ont obtenu ce qu'ils demandaient, donc ils ne sont plus mobilisés. Mais tour à tour, ils nous prennent tous comme ça, une catégorie après l'autre, si on raisonne comme ça, on ne s'en sortira jamais. A un moment donné il faut construire des convergences et établir un rapport de force.

Tout à l'heure j'ai dit que, techniquement, c'est parfaitement possible de faire un revenu personnel garanti avec une sécurité sociale professionnelle telle que l'envisagent les syndicats CGT et Solidaires. Cela coûterait autour de 40 % du PIB - il ne faut pas se cacher les choses - d'assurer à la fois un revenu garanti au Smic et une protection sociale correcte à toute la population adulte du pays. Après on peut discuter. Il faut effectivement conserver une protection sociale avec un régime unique et universel, le même pour tout le monde, et rester sur le salaire socialisé, des cotisations, etc. Simplement ce qu'on n'a pas, c'est le rapport de force pour le faire. Nous avons commencé à plusieurs moments à avoir ce rapport de force là, en construisant, dans les années 1990, un certain nombre de convergences. On s'était rendu compte que, de toutes les façons, partout où sont les précaires, ils cherchent à avoir prise - et ils peuvent avoir prise - en constituant des collectifs pour faire appliquer les droits et sortir de la précarité, par exemple, en revendiquant des emplois stables ou une titularisation dans la Fonction publique, etc.

C'est vrai qu'on a un émiettement, parce que chacun est tellement dans la galère qu'il va essayer d'avoir prise là où il peut. Mais en constituant des collectifs partout, j'ai bien apprécié aussi l'idée tout à l'heure des Unions locales syndicales où tous les précaires pourraient se réunir et construire une convergence avec les syndicalistes. C'est fondamental, d'avoir un réseau de collectifs partout, il ne faut pas oublier que, quand il y a eu des grandes luttes des chômeurs et précaires, c'était partout : les agences ANPE, EDF, l'UNEDIC, les mairies, les collectivités locales, partout où on peut obtenir quelque chose sur l'application des droits, sur la question des transports etc., partout il fallait faire pression.

Maintenant, avec la dématérialisation, les pouvoirs publics cherchent à supprimer le face à face avec les publics, c'est ça qu'ils veulent : supprimer tout moyen d'avoir prise sur quelque chose. Et dans les

organisations syndicales, la question de l'organisation du travail, d'avoir une capacité d'intervention là-dessus, c'est fondamental aussi. On ne doit pas y renoncer, simplement parce qu'il y a Uber ou Deliveroo...

Depuis longtemps, dans le mouvement des femmes on s'est posé la question de cet émiettement des emplois. Sur le plan de l'organisation de la vie personnelle, c'est une catastrophe, sur le plan des horaires, c'est une catastrophe. Comment les femmes peuvent-elles y arriver, avec l'emploi émietté qu'on connaît, dans les services à la personne, dans le nettoyage, avec des horaires le matin à 5 heures, puis il faut retourner au boulot à 8 heures du soir, etc. Non, y compris du point de vue de la dévalorisation des compétences que cela implique, cet émiettement-là n'est pas acceptable. Donc il faut avoir prise par tous les moyens, partout où on est, même dans les entreprises, pour empêcher cet éclatement total de l'emploi et des collectifs de travail. Je ne suis pas d'accord pour dire : « on va avoir un revenu et puis chacun fera ses petits trucs dans son coin ». Non vraiment, il faut remettre en cause ce fonctionnement et la seule façon de le faire, c'est en ayant cette unité entre précaires, chômeurs, salariés, essayer de reconstituer cette unité-là.

Je suis pour qu'on reste sur des propositions qui soient en même temps proches de celles des organisations syndicales, même si on sait que la CGT ne fait pas tout, elle ne remue pas ciel et terre pour qu'on obtienne cette *Sécurité sociale professionnelle* qui impliquerait un revenu garanti au Smic. C'est à nous de les pousser, parce qu'il faut quand même qu'on reste proches, parce que eux aussi ont une capacité à agir. Il faut reposer la question d'un système de protection sociale réellement universel, avec les mêmes droits pour toutes et tous.

Hélène

Et la possibilité d'un audit de la dette, ça n'intéresse personne ici ? Il y a une feuille qui tourne. Il faut s'organiser.

AC ! Gironde

Mais il y a aussi les chômeurs !

DÉBAT GÉNÉRAL SUR LES PERSPECTIVES DU MOUVEMENT

Serge Havet

Depuis qu'AC ! existe, on voit que ce n'est qu'au travers des actions collectives et revendicatives que les chômeurs obtiennent des résultats et ce n'est pas en restant dans son coin, isolé, qu'on va faire bouger les choses. C'est ce qu'on doit faire comprendre à tous les gens qu'on rencontre, qui sont en difficulté, leur rappeler tout ce qu'on a obtenu depuis qu'on existe et ce n'est que dans les luttes qu'on peut les obtenir. Il faut mettre hors d'état de nuire la stratégie du « Moi Je », de l'individualisme et faire se rassembler les gens autour de nous, dans les collectifs soutenus par toutes les associations et les syndicats. On voit encore les manifs sur la Loi Travail... Il y a eu beaucoup de monde, mais il y a encore trop peu de monde pour que ça bouge, tant qu'on ne mobilisera pas encore beaucoup plus. On n'a encore rien vu, on n'est encore qu'au début, donc il faudra monter en puissance la lutte et les mouvements parce que ça va être très dur. Après tout ce que vient de nous dire Joëlle, qu'est-ce qu'on peut penser ? Des réactions, des critiques, des idées ?

AC ! Paris 19-20

Je voudrais apporter des compléments par rapport à tout ce qui a été dit, pour bien que les personnes qui n'ont pas vécu toute cette histoire du mouvement des chômeurs comprennent ce qu'est AC !. AC ! a été au départ un mouvement social surtout, mais à un moment donné une association a été créée, qui s'appelait *Association des Amis d'AC !* Pourquoi ? Parce que quand il y a eu les premiers mouvements en 1994 et en 1997-98, il y avait des coordinations, des Assises. Des chômeurs venaient de toutes les régions de France, ils montaient dans les trains, ils n'avaient pas de moyens, pas de billets, ils se faisaient arrêter par les contrôleurs, il fallait au minimum qu'on ait un peu d'argent pour payer les billets de train ; et puis ils mettaient en place des permanences dans toutes les régions pour faire de l'accueil, de l'accompagnement des chômeurs qui avaient de grosses difficultés à faire reconnaître leurs droits auprès des ANPE. Donc tout ça, c'était vraiment un boulot énorme, ce n'était que des bénévoles qui faisaient ça, donc à un moment donné on s'est dit : « on va demander des subventions. » Et puis petit à petit, au fil du temps, on a obtenu quelques emplois aidés qui ont permis de faire marcher AC ! Pendant près de 20 ans, on avait 3-4 emplois au niveau national, un petit peu dans certaines régions et aujourd'hui il y a des attaques gravissimes contre tout ce monde des associations liées à la lutte contre la précarité. En 2001, Jospin avait fêté le centenaire de la Loi de 1901, la Loi qui a réglementé les associations à buts non lucratifs, et il avait annoncé à cette époque-là que toutes les associations, pour obtenir des subventions, devaient passer par des procédures d'appels à projets. Donc il fallait répondre à des appels d'offres, rédiger des projets, expliquer ce qu'on fait... Evidemment c'était assez dur de rentrer dans ce système ; maintenant on voit les conséquences de tout ça. Quand on essaie de répondre à un appel à projets, on se retrouve en concurrence avec des organismes qui sont même financés par le patronat. Parce que récemment comme ça fait 20 ans qu'AC ! participe aux Comités de liaison pour défendre les chômeurs vis-à-vis de Pôle emploi, on se retrouve en concurrence avec des organismes qui sont financés par le patronat. Il y en a un

Solidarités Nouvelles face au chômage, qui est financé par 27 grandes sociétés, des multinationales quasiment, et nous AC ! en face d'eux on a gagné zéro, donc vous voyez l'argent des chômeurs où est-ce qu'il va passer avec ces gens-là ? Il faut parler de ces choses-là parce qu'aujourd'hui on est en train de tout marchandiser et les associations de lutte n'auront plus rien, si on ne se remue pas, c'est pareil pour beaucoup d'associations. Aujourd'hui, un gros mouvement a démarré sur la question des emplois aidés, parce que beaucoup d'associations sont en train de perdre leurs emplois aidés, du coup elles vont devoir mettre la clé sous la porte, elles seront mises en liquidation, et souvent ce sont des associations qui sont essentielles pour la vie des populations. Donc voilà où on en est aujourd'hui, ce sont vraiment des attaques dramatiques voilà.

AC ! Gironde

Je suis le président d'AC ! Gironde. Une question qu'il faudrait se poser, qui est importante, c'est que maintenant il faudrait agréger l'univers syndical autour des chômeurs, car il est évident de plus en plus que la destination de ces salariés, c'est le chômage, et ça on le voit constamment, on le voit avec les plans sociaux, on le voit partout et simplement, il faudrait arriver enfin à faire en sorte de les fédérer vers nous, c'est la pierre d'achoppement qui est en train de nous guetter. C'est qu'effectivement, il y a un fossé gigantesque qui se crée entre les syndicats et les organisations de chômeurs. Et ça, c'est proprement inadmissible dans les jours qu'on va avoir, avec les expériences qu'on a traversées déjà et les expériences qu'on va devoir subir. Il est grand temps que l'univers syndical soit avec nous et nous épauler à tous les niveaux.

Alain, AC ! Paris

Les temps ont changé et on ne peut pas dire qu'on ait marqué des points, avec l'ambiance sociale et culturelle, dans la société, avec l'élection de Macron... Ce n'était pas facile en 1993-94 au moment de la création d'AC ! et on était très forts à cette époque-là, mais aujourd'hui ça devient franchement difficile. On peut être inquiets pour l'avenir, je ne suis pas venu là pour faire un discours sur la désespérance non plus, mais en même temps il faut faire une analyse correcte, quelque chose d'objectif, c'est difficile.

Par exemple, il faudrait qu'on remette à l'ordre du jour très fortement les revendications historiques d'AC !, c'est complètement disparu de l'air du temps... La CGT a repris un peu les 32 heures, les syndicats ils ne le reprennent pas beaucoup depuis les élections présidentielles, ni la France Insoumise, etc. Mais les 32 heures, c'est vraiment quelque chose sur quoi il faut revenir. C'est légèrement repris par la CGT, Solidaires, mais il faut en parler beaucoup plus fort. Le rapport de force avec le patronat ne changera pas tant qu'il n'y aura pas un gros mouvement de chômeurs, etc. Je m'excuse pour les marxistes et les syndicalistes qui sont là, ils le savent fort bien. Le patronat a besoin d'une armée industrielle de réserve et si on la fait baisser, nous serons en meilleure position pour revendiquer. Les 32 heures, c'était notre revendication il y a plus de 20 ans, on peut dire compte tenu des gains de productivité qu'il faudrait demander moins. Il y a un titre dont on parle beaucoup : *Utopie réaliste*. Il plaide pour la semaine de 15 heures, la semaine de 15 heures, c'est peut-être un peu provocant, mais il faut aussi avoir un discours un peu provocant, parce qu'il y a une espèce de réalisme de

gestionnaires qui finalement ne mène à rien...

15 H payées à 35 H, ce serait des salaires voilà, non parce qu'après on peut tenir un discours responsable et réaliste, mais ce n'est pas la même chose. Il faut faire preuve d'un peu de réalité, mais on avait la bonne argumentation à l'époque, je me souviens des Assises de Créteil, on avait cette revendication, avec ou sans emploi, le Smic pour tous. Ce n'était pas tout à fait le « revenu de base », c'était logique, on peut très bien reproduire l'argumentation que développaient les Assises de Créteil, il y a un certain temps maintenant. Sauf à considérer les chômeurs comme étant entièrement responsables de leur chômage, c'est le discours libéral sur les fainéants, du président Macron, etc. Mais enfin, c'est vraiment difficile à argumenter. On ne voit pas pourquoi un précaire involontairement privé d'emploi vivrait avec moins que le Smic, étant donné que le Smic c'est ce qui permet de vivre modestement, chichement, etc. C'est, sauf à inverser les charges de la preuve, à considérer les chômeurs comme étant responsables de leur chômage, on ne voit pas pourquoi ils vivraient avec moins que ce qui est le salaire minimum pour vivre chichement et décentement, etc. On devrait aussi réactualiser cela, il y a encore un atelier là-dessus cet après-midi, on parlera des revendications, comment les articuler. Je pense quand même grosso modo, que c'est parce que la Gauche ou même un certain mouvement syndical, nous avons abandonné une certaine radicalité, c'est le terrain idéologique et culturel qui est occupé par la Droite, par les Macronistes, parce que c'est eux qui occupent le terrain des idées et des innovations. Macron a écrit un livre qui s'appelle Révolution, 100 ans après celle de 1917, etc. c'est curieux...

- La révolution libérale, c'est ça.

- On est dans la novlangue, c'est Macron qui écrit un livre sur la révolution. J'arrête là vraiment, on devrait se retrouver un discours un peu révolutionnaire et surtout un discours qui donne envie.

AC ! 63

J'ai connu AC ! via mon père qui était un des recalculés, j'ai la trentaine, c'est-à-dire l'âge que beaucoup de ceux qui ont fondé AC ! avaient quand AC ! s'est créé et je voulais savoir donc, puisque ça a rassemblé quand même beaucoup de monde... C'était à une époque où il n'y avait pas les réseaux sociaux ; maintenant il est plus facile d'organiser des apéros que des luttes. Comment à cette époque êtes-vous arrivés à constituer un mouvement d'une telle ampleur et est-ce que c'est réitérable à notre époque ? Maintenant, pour faire venir des trentenaires, sachant que c'est quand même une tranche d'âge qui est très soumise à la précarité et au chômage.

Joëlle

Je vais te donner mon expérience personnelle, je vais te parler du tout début d'AC !, mais en Gironde. A Paris, il y avait quand même des intellectuels, des syndicalistes, un mouvement qui se remuait les méninges pour mettre des choses en place... Je pense que des Parisiens pourront nous parler de comment ça s'est passé sur Paris. En Gironde, je suis tombée au chômage en 1992, dans la mauvaise période, je ne trouvais pas de travail,

et bizarrement je suis tombée sur un petit journal qui s'appelait « L'Autre Journal », il y avait un appel je crois de Maurice Pagat, à la constitution d'organisations de chômeurs déjà. Et puis, comme tout chômeur j'avais des rendez-vous l'ANPE à l'époque, et je devais accéder à une formation de grutier à Egletons en fait, et pour X et Y j'ai été obligée d'aller à l'ANPE de Mériadeck. C'est une grande histoire pour moi parce que j'ai dormi dedans, je l'ai occupée... Et donc j'avais 60 kilomètres à faire, j'habitais à Blaye, on m'envoie à l'ANPE de Mériadeck et devant l'ANPE de Mériadeck, il y avait une affiche disant « réunion pour la création des états généraux des chômeurs », à telle heure, telle date, et je me suis dit : « pourquoi pas ? Effectivement, il y a des problèmes... » Ce n'est pas normal que les gens soient au chômage, qu'on ne puisse pas vivre, pour quelles raisons les uns vivent correctement, les autres non ? J'avais plein de questions à l'époque... J'étais déjà sur la pensée de la réduction du temps de travail, le partage des richesses, mais franchement différemment. Puis j'avais un problème, c'est la montée du Front national aussi, qui personnellement m'inquiétait et je suis profondément antifasciste et à l'époque ça commençait réellement à m'inquiéter et je cherchais un moyen d'intégrer cette lutte antifasciste. Et je me suis dit, à l'époque, quand j'ai vu cette affiche, j'ai dit : « Je vais y aller ». Et j'y suis allée et on s'est retrouvés à une trentaine de camarades que je connais encore, qui étaient aussi syndicalistes, investis dans les partis politiques, des chômeurs qui n'étaient investis nulle part, et on s'est rencontrés je crois, la première fois au début octobre 1993. Et puis, ces états généraux des chômeurs se sont transformés en association de chômeurs et précaires et à la suite de ça on a continué à faire des réunions où on discutait beaucoup. On avait envie de bouger, d'investir les ANPE, on parlait déjà d'occuper les ANPE, les ASSEDIC, mais on ne faisait que parler, on avait peur. Enfin sur le fond, ce que j'analyse c'est qu'on avait tout un tas de questions, on posait les problèmes tels qu'ils étaient, mais on avait peur d'agir. Et quelque chose est arrivé qui s'appelait AC !, on a eu cet appel, on en a discuté, certains étaient pour y aller, d'autres non. Toujours est-il que les premières réunions d'AC ! se sont déroulées hors des réunions de l'Association des chômeurs et précaires. Et donc des camarades y sont allés et au mois de janvier 1994, on a tous basculé dans AC !. Et là, il y a une force et au préalable, il y avait eu des appels à la création d'associations de chômeurs, à des états généraux des chômeurs, etc. Et là il y a un souffle qui passe, sur Bordeaux, on a eu la LCR, la CFDT des cheminots, la FSU, SUD-Ptt qui était déjà créé et présent. On a toujours eu un soutien des SUD, toujours bien présents. A l'époque la CFDT cheminots, ils sont devenus SUD Rail en 1995, SUD Métaux est venu nous soutenir, sur Paris SUD Culture était là, AC ! a toujours été soutenu par les Solidaires et il faut leur dire un grand merci. En tout cas, cette force nous a permis de bouger, comme on avait un but d'organiser les marches, il y a eu comme une vague, quelque chose qui nous a mis en marche et cette marche ne s'est pas arrêtée, même aujourd'hui, je suis encore dans cette marche. Donc c'était quelque chose... en fait c'était quelque chose qui nous a pris à un moment où c'était nécessaire, voilà.

Serge

Pour compléter ce que dit Joëlle, pour préparer cette réunion d'aujourd'hui, j'y ai pensé encore hier, je me rappelle le 20 décembre 1997, on avait décidé aux Assises précédentes de faire une journée du logement

social, et c'est comme ça que le mouvement de 1997-98 a démarré. Je me rappelle, on est arrivés dans tous les ASSEDIC, les Pôles Emplois, etc. J'étais à Arras avec Jean-Marie H. que vous avez sûrement connu. Le 20 décembre on me dit : « merde, on n'est pas foutus dehors ! » Le 21 décembre, on n'est pas foutus dehors, le 22 décembre on n'est pas foutus dehors ! ça a duré 3 semaines comme ça. On a dormi, on a fait des tas de choses aux ASSEDIC, on a passé des bons moments. Et puis tout d'un coup, on nous apprend qu'on est reçus au Ministère. On y va donc et c'est là qu'on a obtenu, avec Jospin qui ne voulait rien donner, mais il a dû écouter Martine Aubry... et c'est là qu'on a obtenu la prime de Noël, les comités de liaison, la loi contre l'exclusion - très importante.

Tous ces grands moments qu'on a vécus, quand je suis arrivé à la création d'AC !, après l'appel, on avait des réunions dans la bourse du travail de Lille, il y avait 300 personnes tous les mardis. On discutait, on a mis en place une commission logement, une commission transports, une commission revenus, les gens partageaient en fonction de leurs idées...

Et après on a eu les recalculés. Un jour, j'arrive au local à 9 heures du matin, je reçois des appels de partout, je vois arriver tous les gens qui déboulaient avec leurs dossiers et qui n'avaient plus de sous, plus rien. On se demandait comment on allait faire, on a commencé à faire des dossiers, prendre un avocat, comme partout. Et suite à un jugement de Marseille qui avait été favorable, le Tribunal de Marseille avait fait rétablir les allocations, donc on a embrayé et après on a su ce qui s'était passé ; le gouvernement a dû céder, suite à la décision du Conseil d'Etat. On faisait un travail formidable, mais après la catastrophe de 2002, puis les années Sarkozy, il y a eu la démobilitation, la répression brutale. Après, on a eu la Gauche soi-disant et maintenant Macron. Comment peut-on reconstruire ces grands mouvements qu'on a connus en 1998-2002 et après ? Un appel va être lancé à une nouvelle manifestation contre la loi Travail, il faut espérer que ça va bouger.

Louis-Marie Barnier

J'avais participé à AC ! dans les années 1992-1995, c'est bien cette mise en perspective, parce que ça nous permet de réfléchir aujourd'hui... sur où on en est et quelles sont les difficultés qu'on a. Juste sur 1993-94, on avait donc en fait deux éléments parallèles, d'une part la reprise du mouvement social, ce qu'on verra vraiment après 1995 évidemment - la marche d'AC ! était en fait un précurseur, et donc ça a étonné tout le monde, mais le ferment était là. Et puis le deuxième élément, c'est qu'il y avait tout un ensemble de chômeurs, ce que tu as dit tout à l'heure, qui sont arrivés avec des capacités de mobilisation et la volonté de se mobiliser.

Les SDF sont venus un peu plus après... Et ça avait créé cet ensemble-là et en plus l'ouverture du mouvement syndical dont on a parlé, avec la revue Collectif, tous les réseaux qui se construisaient autour. Donc évidemment la question c'est, aujourd'hui pourquoi on n'y arrive pas ? Il me semble d'abord qu'il faut mesurer la crise du mouvement syndical, évidemment elle enlève beaucoup de soutiens à des mouvements qui sont presque périphériques, par rapport au centre de gravité du syndicalisme – qui se trouve dans les grandes entreprises... Donc cette crise se voit, par exemple, au niveau de la crise des Unions locales dans la CGT, mais aussi dans

l'incapacité ou la timidité des structures territoriales que Solidaires pourrait ou discuterait de mettre en place aujourd'hui, et c'est évident que pour intervenir sur des Pôles Emplois, sur des mobilisations sociales, ces structures territoriales - donc les Unions locales - sont absolument essentielles. La réduction des moyens syndicaux dans les grandes entreprises, et que du coup on garde dans les grandes entreprises, l'attaque dans les petites entreprises où les moyens sont beaucoup réduits, ces éléments-là font qu'on a beaucoup moins de capacités à mettre à disposition du mouvement social. Donc ça c'est un vrai problème et puis le deuxième problème évidemment qui est lié à ça, c'est qu'on est globalement sur une offensive du libéralisme et qu'on est sur la défensive dans tous les secteurs, dans tous les milieux et ce contexte-là fait qu'on a beaucoup de difficultés...

Alors du coup, où est-ce qu'on en est aujourd'hui ? Je pense que la Loi Travail, tout le monde est conscient que c'est seulement le premier épisode de l'affrontement avec Macron. Donc il a commencé un peu du côté de la SNCF, du côté des fonctionnaires, mais deux gros dossiers qui sont annoncés, c'est l'UNEDIC et la retraite. Et est-ce qu'on a les moyens par exemple autour de l'UNEDIC de créer la même chose que ce qu'on fait aujourd'hui sur la loi Macron, c'est-à-dire un arc de force syndical, mais aussi social, qui permette de se mobiliser pour les droits des chômeurs ? Evidemment ça va être très compliqué, mais en même temps ce qui se fait autour de la loi Travail montre qu'il y a peut-être des possibilités.

Je retire quand même deux choses, peut-être qu'on pourrait plus mettre en valeur, par rapport aux débats des années 2010, notamment sur les collectifs Droits Nouveaux, auxquels je participais. D'une part Alain tu disais : réduction du temps de travail et revenu garanti. La discussion qu'on avait dans le collectif Droits Nouveaux, c'était quand même l'idée de la continuation des droits, c'est-à-dire que vivre quand on est précaire ou chômeur, c'est évidemment une question de revenus, mais c'est aussi une question d'accès aux soins, de défense du service public et de l'hôpital, d'accès aux transports, tout ne se résume pas aux problèmes du revenu. Et on avait un truc beaucoup plus large, qui permettait d'ailleurs de se brancher sur des luttes de défense des hôpitaux dans un certain nombre de régions, qui était une vision un peu plus large du problème des droits, de la continuité des droits - droit au revenu, mais aussi aux soins, aux transports et au logement, etc. ça ouvrait une question sociale beaucoup plus largement.

Et puis la deuxième chose que j'en avais tirée, c'est qu'il faut qu'on réfléchisse à comment relancer des marches de chômeurs, parce que c'est ça qui frappe, historiquement, y compris depuis les années 1930, on a vu les chômeurs envahir la place publique, c'est autour d'initiatives de ce type-là. Donc est-ce qu'on a les moyens aujourd'hui de débattre d'un truc comme ça qu'on préparerait, d'ici 6 mois, 8 mois et de mettre tout le monde autour d'un projet comme ça ? Je pense que c'est le seul objectif qu'on peut vraiment se donner aujourd'hui au niveau des chômeurs, ça veut dire construire les revendications, les réseaux de soutien, et puis après, donc un vrai travail au niveau du territoire, sachant que l'intérêt de ces marches, c'est que cela déplace le centre de gravité de Paris vers les régions, et ça politiquement depuis 1995 c'est super fort. 1995 a été le début en fait de ce déplacement... et c'est essentiel parce qu'au niveau de la région parisienne, on a beaucoup plus de

difficultés que dans certaines régions à lancer ce problème politique des droits des chômeurs.

Gérard Gourguechon, Syndicat national unifié des impôts (SNUI)

On a posé la question : comment on a fait à l'époque ? Ce n'était pas merveilleux, je ne suis pas le seul, on est quelques-uns dans la salle encore à avoir été déjà là. J'avais plus de 30 ans à l'époque, comment on a fait ? C'était déjà l'installation d'un chômage de masse. Tu l'as dit dans ton introduction, déjà en 1993, il y avait le chômage de masse en France et de quoi résulte le chômage de masse ? En gros, je schématise, c'est la liberté totale de circulation des capitaux, aujourd'hui le CETA y participe, les capitaux circulent librement, la force de travail circule forcément moins rapidement que le capital. On est d'un pays, on a une langue, des coutumes, des habitudes, fort heureusement pour l'humanité, l'être humain est moins mobile que le capital... Et donc, dans cette course-là, le capital va toujours gagner et aujourd'hui Macron nous sort encore par exemple : « il faut que le pays soit attractif pour les capitaux, donc il faut supprimer l'impôt sur les grandes fortunes ». Jusqu'au moment où la France, l'Europe, la planète sera un paradis fiscal pour les capitalistes, ça sera impôts zéro, comme l'aristocratie sous l'ancien régime, ils ne payaient pas d'impôts et c'était légal. Donc enfin la course à ça, c'est pour que la planète devienne un paradis fiscal pour les capitalistes et ça participe de tout ce qui se passe. Mais bon à l'époque, on était déjà dans un chômage de masse qui résultait en partie de la liberté de circulation des capitaux. Après l'arrivée d'Attac en 1998, ça a confirmé l'importance cela. Donc, on a essayé d'y répondre, avec l'attaque sur les transactions financières, on a peaufiné depuis, mais ça ne suffit pas...

Et à l'époque - je suis du syndicat des impôts - quand les fonctionnaires, mais dans le privé c'était pareil, faisaient grève, des ministres de droite ou du PS, nous sortaient : « vous êtes des privilégiés, vous êtes des nantis ». Fonctionnaire tu parles ! Parce qu'on a un statut. Mais même quand t'avais un boulot dans le privé, tu n'étais pas au chômage, donc tu étais un privilégié, un nanti. Et il y a eu donc pas mal d'organisations syndicales, notamment dans mon syndicat, un syndicat de fonctionnaires, un engagement important dans AC ! Parce que pendant 2-3 ans, le siège d'AC !, c'était rue de Montreuil, au siège du syndicat des impôts. Et on disait : tant qu'il y aura des chômeurs, on sera coincé pour nos revendications, parce qu'on nous sortira : « t'es pas chômeur, donc ta gueule ! » Par ailleurs, enfin globalement aussi, l'existence d'un chômage de masse tirait toute la classe ouvrière, tout le salariat vers le bas. Donc il y a eu une revue qui s'appelait Collectif, donc qui était un agrégat de militants syndicaux de différentes structures, essentiellement encore à la CFDT, mais qui s'appelaient à l'époque La Gauche CFDT, et certains depuis 1990 avaient créé Sud Ptt. Après 1995, ça a été dit par d'autres camarades, il y a eu la création de SUD à partir de cette gauche CFDT-là. Il y avait la FSU qui venait d'être créée, des camarades de la FSU, l'ancienne gauche de la FEN, et puis quelques syndicats autonomes, donc c'étaient les syndicats du Groupe des 10, le SNUI et puis des individualités. Je rappellerais quelques noms : Claire Villiers, Christophe Aguiton, enfin des camarades qui ont été le noyau dur parmi les salariés donc, lors de la création d'AC ! Et l'évènement important, ça a été les marches qui ont donné une image, enfin on a pu visualiser les chômeurs et le chômage et enfin donner au pays l'image que les chômeurs n'étaient pas amorphes, mais revendicatifs et une force. Et puis progressivement, toutes les structures syndicales sont

retournées sur elles-mêmes avec leurs propres difficultés à survivre.

C'est plus facile à dire qu'à faire, à Solidaires on arrive facilement à le dire, mais à le faire on y arrive pas trop. Aujourd'hui le capitalisme, il faudrait à certains niveaux que la lutte de classes soit internationalisée et pour l'instant on a déjà du mal à l'internationaliser. Donc l'unité qu'il faudrait maintenant, c'est entre les chômeurs, les actifs, les retraités, je suis maintenant animateur des retraités de Solidaires. Le 28 septembre, on a fait les manifs de retraités, on a une intersyndicale, on a dit que demain on continue, avec le noyau dur qu'on a.

Et enfin je termine là-dessus, c'est la finance qui nous gouverne, son objectif, je suis par ailleurs à ATTAC au Conseil Scientifique sur les paradis fiscaux ; la tendance lourde, c'est au moins le retour à l'ancien régime, c'est une aristocratie qu'on appelle oligarchie maintenant, qui paiera pas d'impôts, qui accumulera les profits, les dividendes et les pouvoirs, pas seulement le savoir, le pouvoir sur l'Etat lui-même. La Loi Travail si on l'analyse bien, moi je l'appelle une loi du Capital, pas une Loi du Travail, parce qu'elle favorise le capital et pas du tout le travail. Le gouvernement lui-même, le législateur lui-même avec El Khomri et maintenant avec Macron disent : « on se retire de l'entreprise, l'inversion de la hiérarchie des normes, le propriétaire de l'entreprise est maître chez lui, la loi dehors ». La petite PME, mais aussi la multinationale, les gros actionnaires, « l'entreprise c'est à moi, c'est mon droit de propriété, j'en fais ce que je veux », donc le Code du travail, c'est trop lourd et trop compliqué, la réglementation sur la sécurité du consommateur, tout ça à dégager, je suis maître chez moi. Et après donc, ça veut dire que la possibilité pour le capital d'exploiter le travail ça sera à discrétion du capital. Et donc cette conjonction aujourd'hui avec le projet de loi de finances, le projet de budget pour l'année prochaine et de la sécurité sociale, c'est avec ce système-là, en France, très concrètement en 2017-2018, les capitalistes pourront faire plus de profits dans l'entreprise.

Les profits seront moins imposés à l'impôt sur les sociétés, baisse de l'IS qui va passer à 25 %. Cela veut dire que quand il y avait un bénéfice déclaré de 100, 28 % allait à l'Etat, 72 % aux actionnaires ; maintenant ce sera 25 qui ira à l'Etat et 75 aux actionnaires. Les actionnaires ont le droit de faire plus de dividendes, taxation des dividendes plafonnée à 30 %, avec l'impôt sur le revenu qui va être encore un peu progressif, les très gros actionnaires, ils seront plafonnés à 30 %, donc il va leur rester plus de dividendes nets, puisque l'Etat ne prendra que 30 %. Ils vont capitaliser encore plus, impôts sur les grandes fortunes, tout le patrimoine mobilier, les actions, les obligations, exonérés d'impôts sur les grandes fortunes. Ça illustre bien que tout ce système et c'est normal, des industries capitalistes, ils capitalisent, tout un système est fait pour favoriser la concentration capitaliste. Et donc, nous face à ça les syndicats, on est dans notre merde aussi. Si on fait parfois des luttes qui sont fortes encore dans une boîte, y compris avec les gens de la CFTC, de la CFDT, dont la direction est dans tout un collaborationnisme par rapport au système... enfin les gens sont coincés parce qu'à un moment donné on leur dit : « écoutez, si vous faites grève, je ferme ma boîte ici, on est trop cher », donc tu sais plus quoi faire. Et c'est là qu'il y a des solidarités internationales à créer et pour l'instant le mouvement syndical, pas plus que d'autres d'ailleurs, on n'y arrive. Donc je ne serais pas trop optimiste sur le cours moyen terme, mais je suis quand même là aujourd'hui et je pense qu'une des revendications qu'on ne met pas souvent en avant, c'est de

remettre en cause la liberté de circulation des capitaux. Je trouve que ça commence un peu par ça. Quand j'étais jeune, c'était il y a très longtemps, quand on allait en vacances en Espagne ou en Italie, il y avait le contrôle des changes, il fallait échanger les Francs contre de la Lire... L'euro là-dedans, ça ne joue pas du tout, quand je change l'euro contre des dollars non plus, l'euro n'a fait qu'en rajouter... Avec Giscard d'Estaing qui n'était pas un gauchiste, il y avait le contrôle des changes, ça freinait la liberté de circulation des capitaux et de leur installation. Je pense que c'est aussi une étape à franchir.

AC ! Paris 19-20

Certains d'entre vous en Ile-de-France connaissent ma voix, puisqu'avec G. et C. j'anime une émission d'AC ! Mode d'emploi sur F.P.P. 106.3. Je voudrais vous parler de deux choses, d'abord un souvenir qui est assez prenant, puisque j'ai fait partie des premiers recalculés à Caen, notamment avec Jean-Philippe, on avait organisé la lutte. Alors c'est très rigolo parce qu'au départ on n'était que 15, les recalculés, c'est des gens comme moi qui à cette époque-là étaient au chômage, qualifiés ou pas, qui se sont retrouvés sans rien du jour au lendemain et au RMI et qu'est-ce qui s'est passé ? Eh bien on a envahi le Théâtre national de Caen, donc ça été une invasion de chômeurs illégale, un squat et je m'occupais de la revue de presse tous les jours.

A un moment donné, il y a une manifestation, et deux mois plus tard il y avait beaucoup plus de manifestants que de CRS présents et là c'est les CRS qui reculent. On a eu un petit moment de gloire au journal de TF1 avec la banderole, puisqu'un collectif d'intermittents nous a rejoints, une action sur le château de Caen, mais on a surtout réussi en termes de droits à faire reculer ce projet inique qui était la notion de re-calcul des droits. Quand on va au-delà des peurs, qu'on arrive à s'organiser et à construire un contre-projet de société, on peut l'avoir, ça c'est le point positif.

La petite note négative, c'est qu'on a une problématique qui fait que les outils technologiques ont été maîtrisés par toute l'oligarchie financière avec une capacité de réactivité, que ça a complètement changé nos modes de vie et nos modes de construction de pensées et de luttes. L'arrivée des robots par exemple, a fait que ça a remplacé beaucoup d'êtres humains dans les usines et on en est qu'au début, ça c'est une réalité, c'est un exemple parmi d'autres et la conséquence de remplacer l'humain, c'est que la parole se diffuse moins. Il y a beaucoup moins de rites de communication, de temps conviviaux qui permettent effectivement de construire une pensée contestataire. C'est une des stratégies du capital de briser tous ces liens sociaux puisqu'au 19^e siècle, quand il y a eu la première internationale, c'est parce qu'il y avait le temps convivial du dimanche pendant lequel les ouvriers se réunissaient ensemble à travers différents collectifs, que c'est une place où ça se construit. C'est une stratégie du capital qui est évidemment de retourner à l'ancien régime, je pense qu'on est totalement d'accord par rapport à ça.

Je pense que Macron effectivement est un serviteur du capitalisme et qu'il a été élu, derrière un discours de novlangue, uniquement pour ça, c'est un financier, on n'a rien à attendre de lui. Il y a une autre chose importante, il faudra qu'on construise une réflexion là-dessus, c'est que dans les années 1992-95, on donnait

en cours des marches la parole à des chômeurs, mais maintenant on est dans une judiciarisation de l'acte d'insoumission. Je ne vais pas vous raconter le nombre de personnes qui passent au tribunal en première instance, en comparution immédiate et qui ont des peines parce qu'ils veulent protester, on a à faire à une machine judiciaire qui sert clairement au capital. Je n'ai pas de solution par rapport à ça et c'est une vraie problématique, on n'est pas simplement dans la contestation, on est dans un rapport de force... aussi bien autour des groupes que des personnes, se taper une garde à vue parce qu'on a osé protester, c'est dur. Je n'ai pas de solution par rapport à ça, il faut construire de nouveaux modes de pensée.

Il y a une chose que je constate en tant que syndicaliste, c'est malheureux, dans cette espèce de machine qui détruit tout lien social, qui casse les codes, les normes, au profit de l'opulence d'un tout petit nombre, d'une oligarchie financière. Cela a pour conséquences, et c'est une des grosses problématiques, que nombre de fois dans les organisations syndicales qui ont pignon sur rue, je vois que derrière un discours de lutte, il y a un individu qui est en fait à un point de carrière personnel et qui pense d'abord à lui, ça c'est une vraie problématique et je n'ai pas de solutions par rapport à ça et je constate qu'il y a des stratégies individuelles au détriment malheureusement de la force collective, voilà c'est tout ce que j'avais à vous dire.

ATTAC

Je suis militante à ATTAC, j'ai deux questions naïves. La première, est-ce que vous pensez qu'il est possible de créer un mouvement d'emplois aidés, avec peut-être à terme la constitution d'associations ou de syndicats d'emplois aidés ? Et la deuxième question c'est : est-ce que vous pensez qu'il est possible et opportun d'avoir comme revendications la généralisation des unions locales et l'intégration des organisations de chômeurs et de précaires dans les unions locales, comme un lieu dans lequel les personnes qui n'ont pas de syndicats dans leur entreprise ou qui travaillent dans plusieurs entreprises, qui changent d'entreprise tout le temps, etc. et les chômeurs, puissent à la fois obtenir des services, des informations ? Alors s'il y a plusieurs associations, ça permet de mutualiser et éventuellement de réclamer un contrat aidé (ou pas aidé), mais aussi d'avoir des permanences à des moments différents donc et un jour c'est la permanence d'AC !, un autre c'est celle de la CGT, un autre celle de Solidaires, etc. pour que les personnes qui sont en situation de précarité sachent où aller, parce que pour trouver l'information, c'est déjà un parcours du combattant. Aujourd'hui, quand on a un problème avec son employeur, on va chercher sur internet le numéro de la permanence syndicale. Et puis des fois on est bien aidé, des fois on est moins bien aidé, en fait il y a une concurrence entre les organisations qui chacune ont des moyens de plus en plus faibles, donc pour les personnes qui sont en situation de précarité, la simple recherche d'informations, c'est un parcours du combattant. Alors comment est-ce que ce serait possible d'essayer de mutualiser les forces et qu'il y ait partout des lieux où les chômeurs et précaires et les travailleurs peuvent se retrouver, peuvent consulter, avoir des lieux de réunions, etc. ?

Serge

Sur la mobilisation des contrats aidés, quelque chose se passe un peu à droite à gauche. Il y a 15 jours à Arras,

il y avait 400 personnes devant la préfecture, à Lille on a essayé de mobiliser ça n'a pas pris, le problème de ces contrats aidés, c'est que ces gens-là sont un peu perdus, ils sont dans la nature et ils sont carrément déboussolés par ce qui leur arrive. Après il y a des associations, on peut faire bouger les associations qui ont des contrats aidés, parce que les gens qui sont dans les contrats aidés, ils se retrouvent de 700 euros de revenus à 400 euros d'un seul coup, et puis sans perspective de rien du tout. J'en parlais l'autre jour au comité de liaison dans le Nord à mon directeur départemental et je lui disais : « comment vous allez gérer ce problème-là ? » Il dit : « ben moi je suis aux ordres de l'Etat, j'obéis, on va faire du suivi renforcé, des formations », mais je dis : « mais et les gens là, ils sont dans une urgence absolue, des suivis renforcés, ça veut dire quoi un suivi renforcé ? » Ces conneries-là qu'on entend... Ils n'ont pas de solution, il me l'a dit.

Joëlle

Je vais essayer de répondre. Macron a été choisi par les financiers, les banquiers et les classes élitaires, bourgeoises du pays pour prendre la place de président. Ils ont réussi, on est face à une révolution totale et réelle du libéralisme, avec la volonté de détruire tout ce qui était issu du Conseil national de la résistance et notamment la sécurité sociale. Il faut quand même comprendre qu'ils font une révolution libérale parce que le capitalisme est en crise, et que bien évidemment ils cherchent des marges, donc on attaque là où on peut privatiser, on détruit les services publics et on les privatise et on acquiert des gains aussi en tirant des marges sur les salaires des ouvriers et en les précarisant. Donc voilà, face à ça, c'est un gros bloc élitair de riches, qui fait la guerre aujourd'hui aux classes les plus pauvres.

Après la question sur les contrats aidés, personnellement je vais vous répondre pour AC ! Gironde et aussi pour AC !. AC ! a toujours revendiqué un contrat à durée indéterminée. Il est hors de question que le système aujourd'hui nous fasse revendiquer le « low cost » - je rentre dans la novlangue libérale. On ne va pas revendiquer les contrats aidés, des contrats précaires, qui ne permettent pas de vivre, personnellement je ne revendiquerais pas les contrats aidés. Par contre, on est en capacité, effectivement quand un collectif par exemple AVS/EVS se crée dans l'Education nationale, s'ils nous appellent à les soutenir, on va les soutenir mais en leur disant : « on est pour l'application d'un CDI pour tous, pour que tous les personnels soient titulaires, on n'est pas pour des petits statuts style vacataires et autres », voilà.

Donc alors après comment, lutter aujourd'hui ? Moi je vous l'ai dit, je pense qu'il faut avoir l'envie de créer des collectifs à fronts larges partout où il peut y avoir une alliance entre jeunes, moins jeunes, retraités, salariés, chômeurs, intermittents. Voilà, on ne s'en sortira pas tout seuls, on ne s'en sortira que si on est unitaires et ensemble avec le même objectif, parce que le problème aujourd'hui, vous voyez même pour les syndicats, c'est très difficile, car ils sont subdivisés en branches.

Regardez ce qui se passe pour les routiers aujourd'hui sur la Loi Travail, les routiers ils n'appellent plus le 10, on ne peut plus bloquer la France, on ne peut pas démarrer une grève générale, parce qu'ils ont réussi à magouiller pour les faire sortir des ordonnances Macron, parce qu'ils se sont aperçus qu'effectivement le 10

avec la Fonction publique et tout le reste qui se met en grève, il y avait une potentielle amorce d'un début de grève générale. Sauf que les routiers ne font plus grève et on fait comment ? On est complètement désarmés, comment on réarme le mouvement social aujourd'hui ? Si on doit le réarmer c'est sur l'ensemble, l'unité et la solidarité, or aujourd'hui les syndicats, ils n'ont pas la réponse parce qu'ils sont sur des secteurs corporatistes. Moi je me souviens de 1995 quand même, les Solidaires, les Sud qui se sont créés, il y avait de grosses discussions dans les Sud, sur comment on crée un nouveau syndicat ? Comment on fonctionne, est-ce qu'on le crée par branches ou autrement ? Ce qui concerne une usine, ça concerne tous les autres salariés et on se met tous en grève ensemble. Le problème, c'est que Solidaires a pris la mauvaise route, je pense en 1995, quand ils se sont structurés en branches aussi - voilà pourquoi eux aussi se retrouvent un peu paralysés.

Alors honnêtement, par rapport aux chômeurs, on a une attaque générale sur tous les acquis sociaux, les allocations logement, l'assurance chômage, on va sortir, ils veulent détruire l'assurance chômage, donner une aumône de l'Etat derrière. Il y a la volonté de détruire le paritarisme, derrière la volonté de détruire la représentation, et derrière la volonté d'amoindrir les syndicats. Il y a l'augmentation des contrôles, les contrats aidés, comment fait-on pour lutter tous ensemble ? Ça concerne tout le monde, pour moi la Loi Travail, c'est les salariés, c'est les syndicats de salariés qui se mobilisent, mais ça concerne les chômeurs aussi. Quand on va réintégrer les entreprises, on va se retrouver avec une Loi Travail comme épée de Damoclès au-dessus de la tête, comment on fait pour les arrêter ? Il faut qu'on y aille tous ensemble, qu'on arrête le corporatisme, sinon on est mal. Alors moi j'entends le camarade du SNUI dire : « il faut une internationale ouvrière, salariale », etc. Je suis d'accord avec ça, mais l'enjeu c'est régional, national, européen, c'est au niveau mondial. Effectivement, leur conception c'est une conception mondialiste et libérale, bien sûr que l'on a à combattre ça à tous les niveaux, mais si déjà on n'est pas en capacité de s'auto-organiser et d'être concernés par toutes les luttes, on ne s'en sortira pas, parce qu'ils savent qu'on est divisés, donc il faut effectivement retrouver une unité.

Verveine Angeli, U. S. Solidaires

C'est juste sur les propositions, parce que sur les analyses, etc., beaucoup de choses ont été dites. Sur les propositions, Solidaires nous sommes inscrits dans des mobilisations qui sont en cours, etc. comme d'autres. Par exemple, sur la question du 10 octobre, nous sommes véritablement dans une compréhension qu'il faut que toutes les mobilisations, quelles qu'en soit l'origine à un moment donné, soient des mobilisations qui permettent les alliances les plus larges, que ce soient des salariés du public ou du privé, on appelle à être dans la rue et dans la grève ce jour-là, mais aussi les alliances les plus larges évidemment avec les mouvements de chômeurs, de chômeuses, de contrats aidés, etc.

Parce qu'on a une compréhension des attaques du gouvernement aujourd'hui qui est, en gros, celle qui a été faite ici, c'est-à-dire que non seulement il y a des attaques qui sont extrêmement violentes, mais que par ailleurs du point de vue du syndicalisme, ça a été dit deux fois, c'est aussi une remise en cause profonde de ce que sont les syndicats, avec l'inversion de la hiérarchie des normes, avec ce qui se prépare sur la question du

chômage, sur la question des retraites. Le rôle des syndicats dans la société, leur reconnaissance, etc. c'est aussi quelque chose qui est remis en cause. Il y a pas des baisses des droits des travailleurs, de la population de manière plus générale, des baisses des droits aussi des organisations syndicales. Donc, nous avons cette compréhension-là... on ne sait pas quand on aura un véritable mouvement avec la grève générale qu'on appelle de nos vœux, etc., mais il faut qu'on construise ça en appelant de façon systématique, etc.

Sur la question des contrats aidés, nous avons un syndicat qui s'appelle ASSO, dans le monde associatif, qui est très investi sur ces questions-là. On a UECO, on avait une réunion nationale ces derniers jours, des bagarres ont été menées par endroits, qui ont débouché sur des embauches - pas nécessairement avec les mêmes gens, ce qui est aussi un autre problème - mais des bagarres pour le maintien d'emplois aidés. Alors c'est des bagarres dont j'ai entendu parler là ces derniers jours dans l'Education nationale, le secteur associatif est massivement touché, la culture et les collectivités locales évidemment. L'autre point que je voulais souligner, c'est que les concertations avec les organisations syndicales sur les questions de la réforme du chômage, de l'apprentissage et de la formation professionnelle, puisqu'ils font un paquet cadeau autour de ça, elles commencent en ce moment et je pense que ce serait important que chaque organisation de chômeurs, mais aussi ensemble si c'est possible, il y ait une démarche en direction des organisations syndicales pour réaffirmer ce que sont vos revendications, vos demandes, etc... Alors cela ne veut pas dire que les organisations syndicales doivent porter la parole des chômeurs à leur place, mais qu'elles ne portent pas, au moins, une parole contradictoire avec celle des organisations de chômeurs, ça me semble quelque chose d'important.

Et le dernier point que je voulais souligner... Sur l'organisation des chômeurs, aujourd'hui c'est une des questions qui a été posée ; en fait, des collectifs de chômeurs et de précaires se sont constitués, pas de façon généralisée, après la lutte contre la loi Travail de 2016, au sein de Solidaires, au niveau local, etc. dans un certain nombre d'endroits. On va travailler autour de ces questions-là, ça s'est constitué comme ça, parce qu'il y a sans doute un affaiblissement du mouvement des chômeurs dans la toute dernière période, mais aussi parce que la multiplication des formes de précarité fait que des gens s'attachent aux syndicats, en voulant continuer à construire dans un cadre comme celui-là et avec la façon de travailler ensemble sous toutes ces formes-là, y compris avec des collectifs informels dont on a parlé ici... Il faut aussi qu'on arrive à penser cette façon-là de travailler avec des associations de chômeurs telles qu'elles existent, mais aussi avec des choses qui se constituent dans le cadre des syndicats.

AC ! Gironde

Je voulais dire aussi une chose, en ce qui concerne la communication vis à vis des demandeurs d'emploi, en Gironde, nous nous sommes battus pour avoir des tableaux d'affichage dans tous les Pôles emplois, ces tableaux d'affichage nous les tenons à jour. D'autre part, ma camarade avait raison, j'insiste sur ce que Joëlle avait dit à propos des syndicats, à propos des branches. Il est quand même paradoxal que souvent on s'est aperçus qu'en sectionnant par branche, dans ces syndicats, des oppositions d'intérêts apparaissent

nettement. On luttait en tant que chômeurs, mais régulièrement, dans des comités de liaison, on était confrontés à des syndicalistes qui sont véritablement contre nous, c'est la réalité. Il y a des oppositions d'intérêts, quand vous avez des gens qui sont des syndicats de corporations à Pôle emploi, je ne parle pas de tous, parce qu'il y a des gens qui sont avec nous et des gens qui sont un peu ouvertement contre nous.

Joëlle

La CFTC, CFDT, FO, c'est-à-dire que dans les comités de liaison, c'est vrai qu'en fait les AC ! comme la CGT d'ailleurs - je ne parle pas des MNCP, parce que c'est autre chose - on est obligés de se battre contre eux... Je fais un complément parce que c'est vrai qu'on est obligés de se battre, moi je l'ai vu au niveau national, on est obligés de se battre contre quelquefois FO, la CFDT, la CFTC et en même temps, on doit se battre contre la direction.

AC ! Gironde

C'est grave, parce qu'à force de corseter, les choses, il y a des oppositions d'intérêts et même par branche, des oppositions clivantes pour telle et telle branche, c'est pour ça qu'on a un mal fou, au jour d'aujourd'hui. Il faut à tout prix éviter de segmenter, d'avoir des petites associations qui se créent ici et là, on ne va pas s'en sortir. Il faut s'agréger en un seul corps, en un seul tout, il n'y a que l'union qui fait la force, avec toutes ces petites associations qui se morcellent, on n'y arrivera pas, il faut agréger tout ça dans une seule lutte commune, on ne pourra pas faire autrement.

Muriel, CGT chômeurs

Déjà sur les difficultés à mobiliser, la première chose, c'est que être chômeur, ce n'est pas une identité, je trouve que ça fait longtemps que ça dure, j'avais déjà beaucoup réfléchi à la question, mais je pense que c'est quand même quelque chose d'assez fondamental. Et donc pour mobiliser sur la question des chômeurs, il faut travailler sur l'identité de « chômeur », pour avoir une image positive. La seconde chose - je suis secrétaire d'une UL et à la CGT chômeurs. D'une part, j'ai mis très longtemps à m'organiser en tant que chômeuse, et dès que j'ai été organisée en tant que chômeuse, du coup je n'ai plus été chômeuse. C'est toujours assez compliqué, donc maintenant j'ai une UL, j'aimerais monter un comité de chômeurs dans mon bled, sauf que pour avoir un comité de chômeurs, il faut avoir un animateur. Pourquoi, parce que le travail est tellement important, en ce moment on est tellement individualisé et morcelé, etc. que le précaire rien que pour faire une réunion, une formation c'est super compliqué. En fait, les mecs trouvent du boulot ou alors ils travaillent juste à ce moment-là et ainsi de suite. Donc c'est vraiment un problème aussi de concevoir le travail en commun, j'ai eu l'habitude de RESF où ça passait par des listes internet, l'intérêt c'est que ça peut se faire en décalé, donc on peut travailler ensemble avec des gens qu'on n'arrive pas à réunir. Je pense que c'est une des questions fondamentales et que ce n'est pas fait au hasard. Je vois sur une entreprise de La Courneuve, qu'il y a les intérimaires, l'un arrive à 4 heures du matin, l'autre à 6 heures, l'autre à 7 heures, l'autre à 7 h 15 et ainsi de suite, donc ne serait-ce que

pour toucher les gens, faire une distribution de tracts, il faut y passer 24 heures pour toucher 20 personnes, donc personne ne le fait. Je pense que ça fait partie de l'organisation capitaliste, pour faire en sorte que les précaires aient du mal à s'organiser, c'est quelque chose à quoi il faut réfléchir.

SNC, ça fait un moment que c'est ma bête noire. Le président de SNC c'est aussi le manager de la transition numérique de l'Etat, il fait partie du service, c'est un poste quand même extrêmement important. C'est une des personnes qui organise la dématérialisation complète du service public et donc le recours aux droits ou le non-recours aux droits, etc. Donc il y a des conflits d'intérêts... Je dirais qu'à travers ce conflit d'intérêts, il y a déjà un point sur lequel il y a moyen de s'appuyer pour contester au moins le discours sur le chercheur d'emploi, le chômeur fainéant, etc. en disant : oui, mais qui est-ce qui propage ce discours du chômeur méritant qui aurait droit à un accompagnement renforcé, parce qu'il l'a bien mérité ? C'est quand même quelqu'un qui quelque part, derrière commercialise du Big Data, avec des intérêts financiers, Cap Gemini... Il est entendu par ailleurs comme expert dans les négociations UNEDIC, dans les fameuses interventions préalables aux négociations, c'est lui qui vient expliquer comment il faudrait mieux accompagner les demandeurs d'emploi.

Et donc, en fait, ce qui me semble, c'est qu'avec la réforme de l'UNEDIC, de l'assurance chômage, il y a une fenêtre de tir absolument exceptionnelle pour reposer une question en termes de lutte de classes, c'est-à-dire que c'est évident que le projet de Macron c'est de se servir de l'étatisation de l'assurance chômage dans un sens d'individualisation, de captation, etc. Mais c'est aussi le moment ou jamais de reposer, en particulier avec toute la question de l'extension de la protection aux indépendants, la question **DE LA GÉNÉRALISATION DE LA PROTECTION SOCIALE (pas d'un système assurantiel) et de l'intégration du chômage dans la sécurité sociale comme elle a été conçue en 1947, pas comme elle est conçue maintenant. Là-dessus il y a vraiment une opportunité qui ne va pas durer longtemps, de contester fortement le discours capitaliste sur la question.**

AC ! Paris Nord-Ouest

Je voulais apporter une précision concernant l'intervention de Serge sur les emplois aidés et les programmes en général. Ces contrats aidés, ce n'est une bonne solution pour personne. Dans l'Education nationale, même les chefs d'établissement préfèrent bien évidemment des emplois stables, plutôt que ces contrats aidés. On en est arrivés malheureusement à cette flexibilité exigée par le patronat, c'est-à-dire à la possibilité de licencier et d'embaucher comme ils veulent. Ils veulent l'employé jetable en clair, mais des contrats précaires sans allocations chômage derrière. Mais alors pour ces emplois aidés dont on a besoin, parce que sinon les gens ne prendraient pas ces emplois à l'Education nationale... qu'est-ce qu'on leur propose en terme de sécurité, est-ce qu'ils auront droit à une allocation chômage de 3 ans avec au minimum le Smic ? Ils veulent la flexibilité OK, mais derrière qu'est-ce qu'on propose à ces gens qu'on maintient dans la précarité professionnelle ? Moi je pense que c'est sur ça que nous, organisations de chômeurs, on devrait lutter, parce que cette flexibilité, elle est valable même pour les salariés en CDI. Le patronat l'applique d'ailleurs, y compris pour les salariés en CDI,

le problème c'est sur la sécurité, **la contrepartie de cette flexibilité**, qu'on doit se battre. La contrepartie, car un salarié n'est pas une clé à molette qu'on utilise et qu'on jette après.

AC ! Gironde

Je vous ai tous bien écoutés, je suis d'accord avec vous sur le fond, depuis des années. Il y a une petite chose qui m'embête régulièrement, c'est que vous nous parlez de « chômeurs ». Je ne suis pas chômeur, je suis privé d'emploi comme le définit l'article du Code du travail. C'est deux choses différentes, j'ai été involontairement privé d'emploi. Alors qu'est-ce qui se passe ? Il se passe qu'actuellement une entreprise et c'est ce qu'on nous apprend même dans les IUT en Techniques de communication, ce n'est pas fait pour embaucher, c'est fait pour faire du fric. Actuellement, le Code du travail a tellement bien été descendu, que font les syndicats ? Ils disent : « tiens, va voir un de nos avocats spécialistes » - pour lequel c'est devenu un marché. De toute façon, ils n'ont pas besoin de nous, ils ont une armée de réserve avec les travailleurs sur la directive de l'UE des « salariés détachés ». En région bordelaise, il faut savoir que les grands vignobles, en 3 jours, vont chercher de la main d'œuvre dans les Pays de l'Est, il fait 30 degrés, ils les mettent dans les grandes salles, ce qui fait que les jeunes qui sortent des lycées agricoles n'ont plus de travail, alors que ces mêmes travailleurs ont une convention collective qui est strictement minimale. Donc on est dans une réduction en permanence, ils recherchent toujours le moins cher... Alors, je ne vais pas m'étendre sur tout ce qu'on a écouté. Je défends, et ça c'est des idées qu'on ne défend pas assez et qu'il va falloir mettre sur la place publique et dans la société ça fait son chemin, **les gens ont compris qu'il n'y avait plus d'emplois !** La société tourne, les trains roulent, les magasins sont pleins, il n'y a pas un manque de richesses, c'est nous qui sommes la variable d'ajustement.

Il y a une chose aussi sur laquelle il va falloir que nous bataillions, cette répression policière et judiciaire contre les travailleurs, pour moi il y a une dictature qui se met en place. Quant au Code du travail, ils l'ont tellement bien descendu, même les avocats en droit du travail n'arrivent plus à nous défendre et dans les ordonnances, je vais prendre un exemple, tu feras des heures supplémentaires, il t'appartiendra à toi d'apporter la preuve que tu as fait ces heures. Moi j'ai bossé dans une TPE, 15 jours. Si le juge te donne raison sur le fond, tu feras 37 voire 50 procédures - d'où le succès de la rupture conventionnelle - on en est là. Et donc, ce que je vais défendre, avec ou sans emploi il nous faut un revenu, nous sommes des citoyens, nous sommes responsables pénalement et civilement, **ET J'ENTENDS QUE LES RICHESSES QUI NOUS ONT ETE VOLÉES NOUS SOIENT RENDUES !** Je vous remercie.

SUD Emploi IDF

Pour revenir sur les analyses générales qui ont été faites et qui sont partagées, deux points : le premier point, je suis à Sud Emploi Ile-de-France avec mes camarades ici présents. Nous avons abordé la dématérialisation effectivement, ce qui se passe concrètement, depuis que c'est mis en place, ça a des conséquences au-delà de fournir un marché juteux à des boîtes privées, d'entraîner un nonaccès aux droits. Cela a une conséquence surtout qui est bien évidemment recherchée, c'est la mise à distance des gens, des chômeurs, de Pôle Emploi.

C'est ça le fond de l'affaire à mon avis, d'un point de vue politique, pour ceux qui l'ont mise en place. Une des difficultés, sans doute globales, mais plus particulièrement à Pôle Emploi du coup, c'est la mise à distance et de casser le lien qu'on pourrait essayer de mettre en place justement entre les salariés de Pôle Emploi et ceux qui viennent nous voir. Parce que pour la Direction de Pôle Emploi avec le gouvernement, c'est un lien qu'il ne faut pas établir, voire au contraire pour faire passer les chômeurs pour des fainéants, mais aussi pour des gens dangereux et agressifs. Parce qu'en formation, quand un collectif entre évidemment dans un Pôle Emploi, on donne des consignes de sortir des bureaux, d'éteindre l'ordinateur, de prendre les papiers, etc. de vider toute la base, d'aller « se réfugier » dans la salle de café, de fermer, etc. Du coup à l'intérieur de Pôle emploi, ça ne facilite pas les choses parce que les collègues ont ce regard-là, et puis en plus alimenté par ce discours-là puisque la consigne quand il y a un envahissement, c'est : attention il y a danger !

La deuxième chose c'était pour préciser, de refaire rapidement l'histoire. Le 12 et le 21 septembre, les intersyndicales de Pôle Emploi et l'intersyndicale du Ministère du Travail Ile de France, ont donné des rendez-vous séparés, mais avec l'idée de se retrouver pour partir à la manif, c'était bien l'idée. On n'a pas réussi, parce que ce n'est pas forcément assez relayé et c'était un peu compliqué, donc là on a essayé de faire autrement, en lien justement avec l'appel qui est passé par le Ministère du Travail. Tant qu'à faire, se donner un rendez-vous, le même tout de suite. Il y aura effectivement l'intersyndicale de Pôle Emploi Ile-de-France composée de CGT, FSU, Solidaires, FO, un syndicat issu de la CGT, l'UNSA Paris, bref l'intersyndicale du Ministère du Travail, des collectifs que vous citez sur les contrats aidés, des associations de chômeurs notamment, MNCP, des sans-papiers. Donc ce rendez-vous est donné avec un accord en AG Ile-de-France, Pôle emploi et l'intersyndicale.

AC ! Paris Nord-Ouest

Je suis actuellement à AC ! Paris. Je me demande si je suis dans le même univers que vous, mais on n'a pas abordé une réalité sociale qui pose problème, ce sont les chômeurs de longue durée « inemployables », qui ont déjà végété pendant des années sur des contrats précaires. C'est vrai que la Fonction publique, c'est un vivier de contrats précaires, j'ai travaillé dans l'éducation, la culture, la santé, sous les formes de CDD, vacataires, contrats intérimaires ; enfin ils finissent par vous dire que, de toute façon, il n'y a pas d'argent pour continuer ces contrats qui correspondent à des emplois socialement utiles dans la fonction publique et qu'il faut passer des concours, ou à une date déterminée, on vous renvoie au chômage. Bon ça c'est des méthodes inadmissibles parce que l'argent il y en a, comme dit le slogan, dans les caisses du patronat et ils font un fric fou avec une collaboration à la limite de la mafia d'Etat et du patronat, pour confisquer l'argent à leur profit et contre les intérêts vitaux de la population, il faut le dénoncer... Parce qu'en fait, les chômeurs de longue durée, certains vont complètement plonger, ils vont se retrouver à la rue, SDF... Il y a même une association, *Les Morts de la Rue*, pour finir le travail d'aide aux plus démunis. Il y en a qu'on croise, j'ai participé à une maraude d'association, il y a plein de gens qui crèvent dans les rues, dans les coins de trottoirs, ce qui est quand même assez choquant. Faut faire la nuit pour leur donner à boire et à manger, on se demande si on n'est pas dans le Tiers-monde, c'est révoltant de voir une situation pareille, parce qu'ils n'en ont plus pour longtemps à vivre ces

gens-là... Il faudrait peut-être des secours d'urgence, puisqu'on aide un peu aussi des populations de l'immigration avec Médecins du Monde, il faut que tout le monde puisse être aidé... C'est ce qu'on demandait d'ailleurs au DAL, les réquisitions de logements pour que des gens ne soient pas dehors, qu'on ne les retrouve pas dans la comptabilité de l'association des Morts de la Rue.

Donc à partir de là, il y a des moyens pour des hébergements d'urgence, déjà avec tous les logements vides qu'il y a à Paris. Le DAL le dénonce, il y a 200.000 logements, des résidences secondaires de bourgeois enrichis à foison, qui ne veulent rien partager de leur fortune et à partir de là, on peut quand même secourir des gens en réquisitionnant des immeubles de la Fonction publique qui ne servent à rien, qui ont été abandonnés par l'Etat rentier. Il nous dirige avec son pouvoir complètement injuste et nous empêche de travailler, d'avoir des contrats corrects, parce qu'on est dans une dictature de l'Etat finalement déguisée en démocratie libérale.

Bon à partir de là, il faut prendre des dispositions. Les associations de chômeurs, moi j'ai commencé, j'ai fait la série, de l'APEIS, de la CGT Chômeurs - c'est un peu les mieux organisés - et on les jette d'une association à une autre, mais moi je suis revenu à AC ! quand on a fait une grosse manif devant l'Hôtel de Ville, à cause des problèmes de logements inadmissibles. Comment on traite les gens qui ne peuvent plus payer leur loyer, qui sont renvoyés à la rue ? Donc moi, j'ai commencé quand il y a eu une grande grève générale en 1995, là en effet, tout était paralysé, la société paralysée par la grève, là c'est à partir de là qu'on a senti qu'il y avait un mouvement de revendications, de révolte et moi j'avais été au Centre d'Art moderne de Beaubourg. C'est comme ça, en fin 1995 que j'ai connu les associations de chômeurs et depuis je fais les manifs. En 1997-98, il y a eu un grand mouvement de révolte des chômeurs qui en avaient ras-le-bol, et... ça s'est bougé pendant plusieurs mois, on a obtenu des miettes de nos revendications sociales, et ensuite on est tombé dans un cycle assez faible, de continuer avec l'association, un peu de subventions et la fameuse manif du premier samedi de décembre, qui revient comme un rituel là depuis plus de 15 ans.

Alors on se rend compte d'ailleurs qu'on n'a pas tellement d'aides, que ça soit des partis politiques ou des syndicats, puisqu'on fait une manif qui regroupe à Paris environ 2.000 personnes. Alors là, c'est le premier samedi de décembre, la grande manif des associations de chômeurs, une dans l'année, on ne va pas aller loin avec ça. On s'en est rendu compte et donc il faut continuer le travail en groupes, en collectifs, et puis on s'aperçoit que malgré la technologie des nouveaux médias qui devraient permettre de construire des réseaux sociaux, il y a peu des gens qui nous rejoignent dans les associations. Ça ne bouge pas tellement, pourtant avec l'Internet, ça devrait circuler l'information et puis à partir de là on continue en petits groupes. Les gens massivement, de toute façon, sont complètement abrutis par les médias, on ne voit même plus de pensée critique politique et c'est le règne de l'individualisme, du chacun pour soi... C'est moi qui vais peut-être réussir quelque chose, les autres, je m'en fous. Bon alors, avec ça on risque fort de faire beaucoup d'associations humanitaires, parce que finalement les classes populaires, les gens au chômage, même les nationaux, se retrouvent à vivre souvent avec les populations d'origine immigrée... La distribution alimentaire, les aides sociales et la vie courante carrément. On s'aperçoit qu'il y a un fossé, des gens des classes populaires, des

classes moyennes, plus ou moins salariés et intégrés, les classes supérieures qui gouvernent, qui patronnent et qui nous en font baver, avec la précarité à vie qu'ils nous ont imposée et qui est inadmissible à supporter, j'en ai ras-le-bol d'avoir une vie comme ça.

Donc maintenant vu le contexte sociopolitique et économique, je ne vois pas tellement comment ça peut s'arranger, il faut continuer à se battre, à essayer de se réintégrer, vivre, jusqu'au moment où on peut peut-être améliorer sa situation. Et si les syndicats faisaient un petit effort pour comprendre, de leur point de vue, il faudrait qu'il y ait carrément dans les syndicats, comme l'a fait un petit peu la CGT, une partie carrément du syndicat qui s'appelle Privés d'emploi, et qui revendique quand même le droit à une vie décente... Quelqu'un a parlé de vie et de travail décents, moi ça me paraît carrément extraordinaire, je n'ai pas eu de décence dans ma vie, enfin j'en ai eu, mais avec des diplômes universitaires, on voit malheureusement qu'ils ne sont pas pris en compte. Par rapport aux demandeurs d'emploi sans expérience professionnelle qui risquent de galérer toute leur vie, je ne suis pas le seul dans la situation et beaucoup ont connu une destinée pareille et il faut lutter contre ça et d'ailleurs la lutte elle continue et moi plus je prends de l'âge, plus je suis révolté. Alors ça ne va pas s'arrêter, on va continuer...

Conclusion par Joëlle, AC ! Gironde

Mais j'espère que ça ne s'arrêtera pas et que tu seras parmi nous camarade, parce qu'on partage à 100 % tes révoltes, et c'est ce qu'on vit au jour le jour, j'ai des copains qui sont au RSA depuis 1989 et qui ont les mêmes réflexions que toi et donc sache que bien évidemment on te comprend. Je voudrais juste rajouter par rapport à l'intervention du camarade de Sud Pôle emploi, on a des échos aussi d'une réduction de budget au niveau du fonctionnement de Pôle Emploi, avec une compression de personnels, je crois que c'est de 300 personnes pour 2018 et avec d'autres licenciements en prévision, et j'aurais souhaité avoir quand même un peu d'infos sur ça. Et puis, je me souviens quand même quand Sarkozy a créé Pôle Emploi, qu'il a voulu faire la fusion entre l'ANPE et les ASSEDIC, on s'est battus aux côtés de Solidaires Pôle Emploi, on a occupé la Direction régionale, on a battu campagne pour dire qu'on était contre, que derrière il y avait des logiques de privatisation, que le libéralisme voulait s'accaparer des parts entières de Pôle Emploi pour faire du budget et des bénéfices là-dessus. On a dit qu'il y aurait des conséquences au niveau des licenciements et qu'à termes de toute façon, ça serait la privatisation de Pôle Emploi. Malheureusement avec Macron au pouvoir, on voit vers quoi on va, c'est-à-dire une diminution de budgets, on expatrie à l'extérieur de Pôle Emploi des pans entiers du service public qui vont être privatisés. Demain ce sera tout dématérialisé, il ne restera que le contrôle et l'indemnisation, et puis le demandeur d'emploi sera mis devant une machine. On l'a dit, on l'a redit, après c'est difficile dans votre boîte aussi, dans les syndicats, il ne faut pas avoir peur de le dire, parce qu'on le voit bien stratégiquement que les syndicats ne sont pas forcément d'accord entre eux. Je voulais le dire et je vous remercie pour vos interventions. Il y a des choses qui ont été dites, qu'on partage bien évidemment.



AC ! 21 ter rue Voltaire Paris 11^e
www.ac-chomage.org
contact@ac-chomage.org